



Rapport sur les objectifs du développement durable pour la sous-région d'Afrique de l'Ouest



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique



Union africaine



Banque africaine de
développement

Rapport sur les objectifs du développement durable pour la sous-région d'Afrique de l'Ouest



United Nations
Economic Commission for Africa



Union africaine



Banque africaine de
développement

Commandes

Pour commander des exemplaires du *Rapport sur les objectifs du développement durable pour la sous-région d'Afrique de l'Ouest*, veuillez contacter:

Publications
Commission économique pour l'Afrique
P.O. Box 3001
Addis-Abeba, Éthiopie

Tél: +251-11- 544-9900
Télécopie: +251-11-551-4416
Adresse électronique: ecainfo@uneca.org
Web: www.uneca.org

© Commission économique pour l'Afrique, 2015
Addis-Abeba, Éthiopie

Tous droits réservés
Premier tirage: octobre 2015

ISBN: 978-99944-61-94-3
eISBN: 978-99944-62-94-0

Toute partie du présent ouvrage peut être citée ou reproduite librement. Il est cependant demandé d'en informer la Commission économique pour l'Afrique et de lui faire parvenir un exemplaire de la publication.

Production, création et publication par la Section des publications de la CEA.

Photographies de la page de couverture: UN Photo/Tim McKulka, Stock.xchng/Lars Sundstrom, Robert Parzychowski, Nate Brelsford, UN Photo/Fred Noy, Stock.xchng/Patrick Hajzler, UN Photo/Martine Perret, Stock.xchng/Robert Linder.

Table des matières

Acronymes	iii
Remerciements	v
Résumé	vi
1. Introduction	1
1.1 Contexte	1
1.2 Approche technique et méthode d'établissement du rapport	3
1.3 Structure du rapport	4
2. Aperçu des progrès dans le domaine du développement durable dans la sous-région	5
2.1 Viabilité économique	5
2.2 Viabilité sociale	11
2.3 Viabilité environnementale	18
2.4 Gouvernance	22
3. Hiérarchisation des enjeux du développement durable	24
3.1 Enjeux prioritaires du développement durable à l'échelle nationale	24
3.2 Enjeux prioritaires du développement durable au niveau sous-régional	26
3.3 Hiérarchisation des enjeux du développement durable pour la sous-région	30
4. Vue d'ensemble et justification des enjeux prioritaires du développement durable	35
4.1 Éducation	35
4.2 Santé	37
4.3 Développement durable des infrastructures (énergie, eau, transport)	38
4.4 Croissance économique inclusive, diversification et transformation	41
4.5 Bonne gouvernance, primauté du droit, paix et sécurité	42
4.6 Agriculture et sécurité alimentaire	43
4.7 Environnement et gestion des ressources naturelles (forêt, eau et sols)	44
4.8 Protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables	46
4.9 Assainissement et gestion urbaine	47
5. Objectifs, cibles et indicateurs du développement durable	48
6. Conclusions et recommandations	58
Références bibliographiques	63
Annexes	66
Annexe 1 : Questionnaire	66
Annexe 2 : Liste des personnes ayant répondu	68

Liste des tableaux

Tableau 1:	Cibles et objectifs proposés pour le développement durable	ix
Tableau 2:	Tendances de la croissance du PIB réel par pays, 1995-2011	6
Tableau 3:	Tendances de l'EIB et de la FBC en pourcentage du PIB par pays, 1995-2011	7
Tableau 4:	Tendances des IDE (entrées nettes en pourcentage du PIB) par pays, 1995-2011	8
Tableau 5:	Évolution du solde des échanges extérieurs de biens et services par pays, 1995-2011	9
Tableau 6:	Encours de la dette extérieure en pourcentage du PIB, par pays, 1995-2011	10
Tableau 7:	Taux de pauvreté par habitant à 1,25 dollar/ jour (PPP) (en pourcentage de la population)	11
Tableau 8:	Chômage total et chômage des jeunes dans certains pays	12
Tableau 9:	Taux de croissance démographique annuel moyen par grande zone, région et pays, 1990-2010 (en pourcentage)	13
Tableau 10:	Population urbaine (pourcentage de la population totale et de la croissance) par pays, 1995-2012	14
Tableau 11:	Évolution du taux global de fécondité (naissances par femme), 1995-2011	15
Tableau 12:	Évolution de l'espérance de vie et du taux de mortalité infantile (TMI) par pays	16
Tableau 13:	Scolarisation dans le primaire et le secondaire, par pays, 1995-2011	17
Tableau 14:	Meilleur accès aux installations sanitaires et aux ressources en eau par pays, 1995-2010	18
Tableau 15:	Évolution des émissions de CO ₂ (tonnes métriques par habitant) par pays, 1995-2009	19
Tableau 16:	Évolution du couvert forestier en pourcentage de la superficie totale par pays	21
Tableau 17:	2012 Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG)	22
Tableau 18:	Indice sur la sécurité nationale IIAG	23
Tableau 19:	Récapitulatif des enjeux sous-régionaux et nationaux du développement durable	29
Tableau 20:	Enjeux prioritaires du développement durable	31
Tableau 21:	Enjeux prioritaires du développement durable par ordre décroissant	32
Tableau 22:	Comparaison des enjeux du développement durable définis par des organismes régionaux et des organismes sous-régionaux/États membres	34
Tableau 23:	Ratio élèves/enseignant dans le primaire et dans le secondaire	35
Tableau 24:	Dépenses publiques totales pour l'éducation (pourcentage du PIB)	36
Tableau 25:	Thèmes, objectifs, cibles et indicateurs proposés pour le développement durable	51

Liste des figures

Figure 1 :	Fréquence des enjeux du développement durable abordés par les stratégies de réduction de la pauvreté de première, deuxième et troisième générations	25
Figure 2:	Distribution de fréquence des enjeux prioritaires du développement durable	28

Acronymes

APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
CUA	Commission de l'Union africaine
AMESD	Surveillance de l'environnement et du développement durable en Afrique
APINA	Réseau Impact Pollution Atmosphérique pour l'Afrique
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
CFC	Chlorofluorocarbones
CFL	Ampoules fluorescentes compactes
OSC	Organisation de la société civile
CSPG	Groupe de planification intersectoriel
CSD-20	Commission du développement durable (vingtième session)
CAD	Comité d'aide au développement
DOTS	Traitement de brève durée sous surveillance directe
CEDEAO	Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest
EPADP	Programme de mise en œuvre des accords de partenariat économique
CEA	Commission économique pour l'Afrique
EIE	Evaluation de l'impact sur l'environnement
IDE	Investissements directs étrangers
DSADD	Division de la sécurité alimentaire et du développement durable
FBCF	Formation brute de capital fixe
GCLME	Grand écosystème marin du golfe de Guinée
PIB	Produit intérieur brut
RNB	Revenu national brut
IDH	Indicateur du développement humain
PPTE	Pays pauvres très endettés
IPH	Indice de pauvreté humaine
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine
TIC	Technologies de l'information et de la communication
FMI	Fonds monétaire international
TMI	Taux de mortalité infantile
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
JPOI	Plan de mise en œuvre de Johannesburg
GPL	Gaz de pétrole liquéfié

OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
MESTI	Ministère de l'environnement, des sciences, des technologies et de l'innovation (Ghana)
MoFEP	Ministère des finances et de la planification économique (Ghana)
NDPC	Commission nationale du développement et de la planification (Ghana)
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
NSSD	Stratégies nationales pour le développement durable
PAO	Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
PAD	Développement de l'aide publique
RRA-Afrique	Réunion régionale d'application de l'Afrique
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
CR	Commissions régionales
PER	Programme économique régional
PAS	Programmes d'ajustement structurel
ODD	Objectifs de développement durable
SEI	Institut de l'environnement de Stockholm
ASS	Afrique subsaharienne
STI	Sciences, technologies et innovation
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UNCCD	Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification et la sécheresse
CNUED	Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement
CDD	Commission du développement durable
DAES	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
OMS	Organisation mondiale de la santé

Remerciements

Le présent rapport sur les objectifs du développement durable (ODD) pour la sous-région d'Afrique de l'Ouest a été établi dans le cadre des consultations africaines sur le programme de développement pour l'après-2015 et les processus de suivi post-Rio+20. L'équipe de rédaction du rapport a bénéficié des conseils de Fatima Denton, Directrice, Division des initiatives spéciales de la CEA, de Dimitri Sanga, Directeur du Bureau sous-régional de la CEA pour l'Afrique de l'Ouest, et d'Aida Opoku-Mensah, Conseillère spéciale du Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique dans le domaine des OMD et du programme de développement pour l'après-2015.

L'équipe de rédaction comprenait Isatou Gaye (chef d'équipe), Aboubacry Lom, Andrew Allieu, Benjamin Banda, Joseph Foumbi, Yacouba Gnegne, Somlanare Romuald Kinda, Richard Osaliya, Charles Akol, Mathilde Closset, Bartholomew Armah et Mama Keita, de la CEA ; Albert Ndayitwayeko, Gilles Ogandaga, Dossina Yeo et Selamawit Mussie, de la CUA ; et Anthony Nyong, Mwila Musole Musumali, Mbarack Diop et Aimee Bella Corbin, de la BAD. Nous remercions également pour sa contribution, Alessandra Sgobbi, qui travaillait alors à la CEA.

Nos remerciements vont également à M. Daniel Kwabena Twerefou de l'Université du Ghana qui a contribué à l'élaboration du rapport, et tous les membres de la CEA, de la CUA et de la BAD pour leurs commentaires pertinents. Le rapport a également bénéficié des commentaires instructifs et des informations fournies par les participants à la réunion consultative régionale africaine sur les ODD, organisée par la CEA, conjointement avec la CUA et la BAD, du 31 octobre au 5 novembre 2013.

L'équipe remercie Martha Messele, Tsigereda Assayehegn, Helina Abye, Yealemzer Yilma, Rahel Menda, Asnakech Megersa, Hidat Mebratu, Gezahegn Shiferaw et Tariku Agogi de la CEA pour leur soutien administratif et organisationnel.

Enfin, nous remercions Demba Diarra, Chef de la Section des publications et de la documentation de la CEA, ainsi que son équipe, pour l'efficacité dont ils ont fait preuve dans la préparation, le traitement, la relecture, la conception et la publication du rapport, notamment Marcel Ngoma-Mouaya, Teshome Yohannes et Charles Ndungu.

Résumé

Introduction

Le présent rapport sur les objectifs de développement durable (ODD) pour la sous-région d'Afrique de l'Ouest, est l'un des cinq rapports sous-régionaux établis, dans le cadre des processus de suivi de l'Afrique post-2015 et de la Conférence de Rio+20, pour aider les pays africains à participer efficacement au processus global des ODD et s'assurer que les objectifs qui seront convenus sont pleinement conformes aux priorités de la région en matière de développement durable. Les rapports sous-régionaux ont guidé l'élaboration du rapport régional sur les ODD et ont été présentés à la Réunion consultative régionale africaine sur les ODD, organisée par la CEA conjointement avec la CUA et la BAD, du 31 octobre au 5 novembre 2013. Le document final adopté par la Réunion, qui constitue un apport technique, sera examiné par la Commission africaine de haut niveau sur le Programme de développement pour l'après-2015.

Le rapport :

- (i) Identifie et analyse les enjeux et défis prioritaires du développement durable dans la sous-région;
- (ii) Identifie, analyse et formule les principaux domaines ou enjeux prioritaires du développement durable pour l'Afrique occidentale en vue de guider la formulation des ODD;
- (iii) Propose un ensemble d'ODD et les cibles et indicateurs qui y sont associés pour la sous-région;
- (iv) Fournit des recommandations sur l'opérationnalisation/mise en œuvre des ODD pour la sous-région.

Méthode et approche

L'élaboration du rapport s'est déroulée en trois phases. La première a consisté à examiner tous les rapports et publications, aux niveaux régional, sous-régional et mondial, ayant une incidence sur les enjeux et défis prioritaires du développement durable au sein de la sous-région. Dans un deuxième temps, une enquête a été réalisée auprès des États membres et d'organisations de la société civile sur les ODD prioritaires dans la sous-région, à l'aide d'un questionnaire structuré et de consultations de responsables clés. Les objectifs et les indicateurs des ODD ont été élaborés à partir de l'enquête et des consultations. Dans un troisième temps, le rapport a été présenté à la Réunion consultative régionale africaine sur les ODD. La version finale du rapport a été établie en tenant compte des commentaires et recommandations formulés lors de la réunion.

Principaux enjeux et défis du développement durable dans la sous-région

Viabilité économique

Si la sous-région connaît, depuis une vingtaine d'années, une gouvernance politique stable, qui se traduit par une croissance économique stable, il est toutefois difficile d'accroître et de maintenir cette croissance sur le long terme. La croissance dans la sous-région tient davantage aux apports des donateurs qu'à l'épargne intérieure, la formation brute de capital ayant toujours été supérieure à l'épargne brute intérieure au cours des vingt dernières années. Qui plus est, si les investissements directs étrangers (IDE) dans la sous-région ont progressé, ils n'ont pas réussi à générer les emplois nécessaires pour provoquer une hausse substantielle des revenus et réduire la pauvreté car ils se concentrent sur les secteurs de l'exploitation des ressources minérales, sans valeur ajoutée. En outre, la balance commerciale s'est dégradée pour tous les pays durant la période considérée, à l'exception des pays producteurs de pétrole qui ont bénéficié des prix élevés du pétrole. De manière générale, la croissance dans la sous-région au cours des vingt dernières

années peut être attribuée aux facteurs suivants : (i) la relative stabilité politique ; (ii) la forte demande mondiale pour les principaux produits d'exportation de l'Afrique de l'Ouest ; (iii) une meilleure gestion macroéconomique ; (iv) la reprise rapide dans les pays sortant d'un conflit et de nouvelles entreprises dans le domaine de l'exploitation minière.

La plupart des pays de la sous-région n'ont pas engagé la transformation structurelle nécessaire pour améliorer de manière significative la qualité de vie et pour assurer un développement durable. Le recul de la contribution du secteur agricole au PIB, et l'accroissement de la part du secteur des services, accompagnés d'une baisse ou, au mieux, d'une stagnation de celle du secteur industriel – plus particulièrement du secteur de la fabrication – indique un processus pseudo-transformationnel dont l'effet global sur la croissance et la pauvreté doit être pleinement évalué.

Viabilité sociale

Les pays de la sous-région sont en retard en matière de développement humain, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable et d'autres services d'infrastructure de base, en dépit d'améliorations marginales. Ces défis sociaux persistants ont sérieusement entravé les efforts que déploient les pays pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté, comme le prévoient les stratégies nationales de réduction de la pauvreté (SRP). La pauvreté est le défi majeur auquel sont confrontés les pays d'Afrique de l'Ouest, où l'incidence de la pauvreté est parmi les plus élevées au monde. Si des progrès considérables ont été obtenus dans l'accès aux services de base tels que l'accès à l'eau potable, rien n'a vraiment changé dans le secteur de l'assainissement. En outre, l'espérance de vie s'est améliorée et la mortalité infantile a reculé, tandis que les taux de fécondité ont diminué sous l'effet du succès relatif des mesures de contrôle de la population. Les taux d'alphabétisation pour les pays d'Afrique de l'Ouest sont relativement plus élevés et la situation s'améliore tant dans l'enseignement primaire que secondaire.

L'accroissement démographique et l'urbanisation croissante demeurent des défis majeurs pour le développement durable dans la sous-région, quand bien même bon nombre de pays parviennent à réduire les taux de croissance démographique. Si, en moyenne, la croissance de la population dans la sous-région a reculé, elle est relativement plus élevée que dans d'autres sous-régions du continent et pose un défi considérable aux familles et aux gouvernements qui aspirent à améliorer les conditions sociales et économiques de la population. L'urbanisation rapide que connaissent tous les pays, due en grande partie à l'exode rural, pose un défi supplémentaire en raison de l'incapacité des gouvernements et du secteur privé à créer les infrastructures et les emplois nécessaires dans les zones urbaines.

Presque tous les États membres offrent, par le biais de la sécurité sociale, une certaine protection même si le système ne couvre pas entièrement les grandes branches de la sécurité sociale (assurance santé, retraites, assurance chômage et prestations sociales à base fiscale) et si seulement une petite partie de la population a accès à ces systèmes de protection. La plupart des pays sont dotés de systèmes ayant pour but de fournir des pensions contributives de vieillesse même si, dans nombre d'entre eux, seul un petit secteur de l'économie formelle est couvert et le niveau des prestations est très bas. L'insuffisance du système de sécurité sociale transparaît aussi dans la part du PIB que représentent les dépenses en matière de sécurité sociale, qui est l'une des plus faibles au monde.

Si le secteur informel compte un petit nombre de systèmes de sécurité sociale, aucun pays de la sous-région n'a encore mis en place des programmes et des politiques globales conçus pour assurer la protection sociale de ce segment de la société. La plupart des travailleurs du secteur informel sont des travailleurs familiaux non rémunérés, des travailleurs indépendants, des micro-entrepreneurs, des agriculteurs, artisans, commerçants, etc., qui se retrouvent totalement démunis lorsqu'ils s'arrêtent de travailler à moins d'avoir souscrit à un régime individuel de retraite.

Viabilité environnementale

Les changements climatiques, l'ampleur et la fréquence des catastrophes naturelles demeurent les principaux défis pour le développement durable dans la sous-région. La variabilité climatique et les phénomènes extrêmes tels que les inondations et les sécheresses, ainsi que des températures maximales élevées fréquentes, sont le lot de nombreux pays. Même si les pays de la sous-région sont parmi les plus faibles producteurs de gaz à effet de serre (GES), ils n'en sont pas moins parmi les plus vulnérables au changement climatique, en grande partie à cause de leur capacité d'adaptation limitée.

L'exploitation irrationnelle des ressources forestières est une menace permanente pour la survie de l'habitat terrestre et aggrave la désertification. En outre, de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest ont connu de graves dégradations du sol, ainsi qu'une destruction continue de la biodiversité de la sous-région, qui peut se traduire notamment par une perte d'habitat naturel, la perte d'espèces ou sous-espèces, ou une invasion par des espèces exotiques. L'insécurité du régime foncier empêche beaucoup de gens de faire des investissements durables dans la terre tandis que la propriété collective, les pratiques agricoles inadaptées, la montée du niveau de la mer, le déversement de produits toxiques du monde développé sont à l'origine de la dégradation des terres. Dans certains pays, la pénurie de terres arables a entraîné la migration des habitants vers d'autres régions, ce qui peut être une source de conflits locaux. En outre, certains pays sont confrontés à un accaparement des terres par des sociétés étrangères qui les destinent à des cultures de rapport, réduisant de ce fait la production de denrées par la population locale.

La désertification est la conséquence d'une dégradation prolongée des terres, en partie liée à la déforestation, à la croissance démographique élevée, à l'insécurité du régime foncier et à l'absence d'autres sources de revenus dans la sous-région. Cela reste un problème majeur et pèse gravement sur la pauvreté, la migration, la disponibilité de pâturages pour les animaux d'élevage et l'insécurité alimentaire globale. Fait préoccupant : le changement climatique et la désertification sont susceptibles d'aggraver le manque d'eau, avec le risque que cela présente pour toute activité économique.

Nombre de plans d'eau dans la sous-région sont pollués faute d'une gestion efficace des déchets, des rejets agricoles et industriels et des activités minières, notamment l'exploitation minière à petite échelle. En outre, la surpêche entraîne l'épuisement des ressources aquatiques, notamment les poissons tandis que les cultures sur les berges des rivières et la déforestation provoquent l'assèchement des cours d'eau, des lagons et des lacs. La côte de l'Afrique de l'Ouest offre une grande diversité d'habitats et de ressources telles que les côtes rocheuses, les plages de sable, les deltas, les estuaires et les zones humides côtières, les récifs coralliens et les lagons, qui contribuent de manière significative à la subsistance des communautés côtières et possèdent d'autres valeurs intrinsèques, mais sont gravement dégradés. De manière générale, en dépit de contraintes sur le plan institutionnel, financier, technologique et de capacités, les pays ont fait des progrès dans la réalisation des trois piliers du développement durable. Pour autant, il faut intensifier les efforts, si l'on veut que le développement durable soit mené de manière globale et intégrée.

Hiérarchisation des enjeux du développement durable

Sur la base d'informations provenant de l'enquête sous-régionale sur les ODD, des stratégies de réduction de la pauvreté, et des plans et programmes et stratégies de développement au niveau national et sous-régional, ainsi que de rapports d'examen sur le développement durable, les enjeux prioritaires du développement durable par ordre d'importance dans la sous-région sont les suivants : l'éducation, la santé, le développement durable des infrastructures (énergie, eau, transport), la croissance économique inclusive, la diversification et la transformation, la bonne gouvernance et la primauté du droit, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'environnement et la gestion des ressources naturelles (forêt, eau et sols), la protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables, l'assainissement et la gestion urbaine, et la paix et la sécurité.

Objectifs, cibles et indicateurs du développement durable

La réduction de la pauvreté demeure le principal défi et, partant, l'objectif de développement pour tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. Les pays sont par ailleurs conscients que la pauvreté est multidimensionnelle et que la réduction de la pauvreté constitue une condition indispensable pour le développement durable. Des politiques multidimensionnelles, nécessaires pour parvenir à réduire la pauvreté, intègrent tous les enjeux prioritaires et prennent en compte les liens entre les différents aspects de l'impact des politiques. Dans l'enquête sur les ODD, six des huit pays de la sous-région ont préféré intégrer les OMD, modifiés et actualisés pour prendre en compte l'après-2015, dans un cadre plus large du développement durable. L'élaboration des objectifs et des cibles à atteindre en a donc tenu compte. Basés sur les enjeux prioritaires du développement durable pour la sous-région, neuf ODD par ordre d'importance et 42 cibles ont été proposés pour atteindre ces objectifs (tableau 1). En plus de cela, 178 indicateurs ont aussi été proposés.

Tableau 1

Cibles et objectifs proposés pour le développement durable

Objectif	Cible
Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	Cible 1 : Réduire de trois quarts, entre 2016 et 2030, la proportion des personnes dont le revenu est inférieur à 1,25 \$ dollar (PPA) par jour. Cible 2 : Réduire de trois quarts, entre 2016 et 2030, la proportion de personnes qui souffrent de la faim. Cible 3 : Assurer le plein emploi productif et un travail décent pour tous, en particulier les plus vulnérables (femmes et jeunes).
Objectif 2 : Assurer l'égalité des sexes et l'enseignement primaire et secondaire universel et équitable	Cible 4 : Assurer que d'ici à 2030, tous les enfants, garçons et filles, seront en mesure d'achever un cycle complet d'enseignement primaire de qualité. Cible 5 : Assurer que d'ici à 2030, 60 % de garçons et filles seront en mesure d'achever un cycle complet d'enseignement secondaire de qualité. Cible 6 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2025, et à tous les niveaux de l'enseignement au plus tard en 2030. Cible 7 : Veiller à ce que la formation en matière de science, de technologie et d'innovation (STI), notamment la formation aux technologies de l'information et de la communication (TIC) fasse partie intégrante de l'enseignement secondaire et tertiaire d'ici à 2025 et à tous les niveaux d'ici à 2030.
Objectif 3 : Assurer l'accès universel à la prestation des soins de santé de qualité	Cible 8 : Réduire de trois quarts le taux de mortalité des moins de cinq ans d'ici à 2030. Cible 9 : Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle d'ici à 2030. Cible 10 : Assurer, d'ici à 2025, l'accès universel au système global de soins de santé et de santé reproductive. Cible 11 : Réduire de trois quarts les nouvelles infections annuelles du VIH/sida en 2025 et assurer un traitement universel pour les patients atteints du VIH/sida, d'ici à 2030. Cible 12 : D'ici à 2025, stabiliser l'incidence du paludisme et d'autres grandes maladies, et la maintenir aux niveaux de 2015 et s'assurer que les décès causés par ces maladies sont réduits de deux tiers en 2030. Cible 13 : D'ici à 2030, avoir obtenu un accès universel aux soins de santé, en particulier dans les zones rurales. Cible 14 : Réduire de trois quarts le nombre de personnes vivant dans des taudis d'ici à 2030.

<p>Objectif 4 : Accroître et améliorer les infrastructures et la gestion urbaine</p>	<p>Cible 15 : Augmenter de moitié l'accès à l'énergie durable d'ici à 2030.</p> <p>Cible 16 : Augmenter de 25 % la part des énergies renouvelables dans l'énergie totale d'ici à 2030 et améliorer l'efficacité énergétique dans la production et la consommation.</p> <p>Cible 17 : Augmenter de 50 %, entre 2016 et 2030, la collecte, l'élimination et la gestion des déchets.</p> <p>Cible 18 : Augmenter d'un cinquième, entre 2016 et 2030, le transport durable.</p> <p>Cible 19 : Augmenter d'un quart la longueur des routes carrossables et d'un tiers le transport ferroviaire et par voie navigable entre 2016 et 2030.</p> <p>Cible 20 : Réduire d'un tiers, d'ici à 2030, la proportion de la population n'ayant pas un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement de base.</p>
<p>Objectif 5 : Améliorer la croissance économique inclusive</p>	<p>Cible 21 : Accroître et maintenir entre 2016 et 2030 la croissance du PIB et du PIB par habitant à 10 % et 4 % respectivement.</p> <p>Cible 22 : Accroître d'un tiers les investissements globaux et la part des investissements dans les dépenses publiques d'ici à 2030.</p> <p>Cible 23 : Réduire d'un tiers la dépendance à l'égard de l'aide extérieure d'ici à 2030.</p> <p>Cible 24 : Assurer une croissance économique inclusive d'ici à 2025 et commencer la transition vers l'économie verte d'ici à 2030.</p>
<p>Objectif 6 : Assurer la transformation économique structurelle</p>	<p>Cible 25 : Augmenter d'un tiers la part du secteur manufacturier dans le PIB d'ici à 2030.</p> <p>Cible 26 : Augmenter d'un tiers, entre 2016 et 2030, la part de contenu local dans les IDE et la contribution des ressources naturelles au PIB.</p>
<p>Objectif 7 : Assurer la bonne gouvernance, la paix et la sécurité</p>	<p>Cible 27 : Réduire d'un tiers la perception de la corruption entre 2016 et 2030.</p> <p>Cible 28 : Réduire d'un tiers le temps moyen nécessaire pour accéder à la justice, de 2016 à 2030.</p> <p>Cible 29 : Assurer l'État de droit, la paix et la sécurité.</p>
<p>Objectif 8 : Réduire la pollution et la dégradation de l'environnement</p>	<p>Cible 30 : D'ici à 2030, maintenir le taux d'émission de CO2 et autres pollutions de l'air aux niveaux de 2015.</p> <p>Cible 31 : Veiller à ce que les principes du développement durable soient intégrés dans les politiques et les programmes nationaux, et bien mis en œuvre pour inverser la tendance à la déperdition des ressources environnementales.</p> <p>Cible 32 : Réduire la perte de biodiversité et atteindre, d'ici à 2030, une réduction significative du taux de perte.</p> <p>Cible 33 : Accroître de 10 % entre 2016 et 2030 le recyclage, la récupération et la réutilisation.</p> <p>Cible 34 : Réduire de moitié la déforestation et la dégradation des forêts entre 2016 et 2030.</p> <p>Cible 35 : Réduire d'un tiers la pollution des ressources en eau de surface et assurer la gestion durable des terres à l'horizon 2030.</p> <p>Cible 36 : Réduire de moitié, entre 2016 et 2030, les pertes après récolte.</p>
<p>Objectif 9 : Renforcer les partenariats public-privé pour le développement aux niveaux régional et mondial</p>	<p>Cible 37 : Par le biais de partenariats étrangers-locaux et public-privé, garantir le transfert des sciences, de la technologie et de l'innovation, ainsi que l'adaptation et la diffusion pour le développement.</p> <p>Cible 38 : Assurer un système financier et commercial aux niveaux régional et mondial ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, en soutenant la croissance d'un tiers, d'ici à 2030, du commerce et de la finance sous-régionaux et de la part du commerce sous-régional dans le commerce mondial.</p> <p>Cible 39 : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.</p> <p>Cible 40 : Aider les pays en développement à atteindre les ODD en offrant un financement complémentaire, prévisible et approprié.</p> <p>Cible 41 : Assurer la viabilité de la dette et la facilitation du commerce pour les pays en développement.</p> <p>Cible 42 : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des États insulaires.</p>

Recommandations pour opérationnaliser la mise en œuvre des objectifs

Les États membres, les organismes régionaux et sous-régionaux et la communauté internationale devront tous déployer des efforts et assumer des engagements significatifs pour opérationnaliser les ODD. Les États membres doivent : assurer une bonne gouvernance ; faire en sorte que la formation et la sensibilisation aux ODD sont assurées ; élaborer une stratégie à long terme pour guider la mise en œuvre ; accroître la participation du secteur privé et des organisations de la société civile ; assurer les liens/la coordination entre les objectifs ; renforcer les institutions en les rendant plus dynamiques et indépendantes ; fournir un financement adéquat et novateur ; et renforcer les capacités de mise en œuvre de systèmes efficaces de suivi, d'évaluation et de présentation des rapports.

Pour ce qui est des organismes sous-régionaux et régionaux, il convient d'améliorer la gouvernance du développement durable dans la sous-région. La gouvernance du développement durable ne pourra être améliorée que si l'on renforce dans le même temps le rôle que jouent des instances régionales et sous-régionales telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine et l'Union africaine, dans la mise en œuvre et l'opérationnalisation des ODD.

Pour que la mise en œuvre des objectifs du développement durable soit suivie de manière efficace et adéquate, un indice de développement durable sous-régional pourrait être établi au niveau de la sous-région afin de surveiller le processus de façon précise. Il est également impératif de tirer les leçons de la mise en œuvre des OMD, ainsi que de procéder à de larges consultations sous-régionales sur les ODD et d'accélérer la mise en place de plates-formes où les pays peuvent partager leurs expériences et leurs connaissances et établir des réseaux dans la phase d'opérationnalisation des ODD. Il sera tout aussi important d'aider les pays à obtenir des données récentes et fiables et d'instituer un système d'évaluation et de suivi efficace.

Pour garantir une évaluation appropriée des progrès réalisés dans l'opérationnalisation des ODD et tirer les leçons qui s'imposent pour améliorer leur mise en œuvre, il faudra : a) élaborer un cadre global pour le suivi et l'évaluation efficaces de la mise en œuvre des ODD ; b) entreprendre des études de base sur l'état du développement durable ; c) renforcer la collecte des données, notamment au niveau du district ; d) améliorer les mécanismes de vérification des renseignements fournis en identifiant des interlocuteurs dans les ministères, départements et agences ainsi que dans d'autres entités tels que le secteur privé, d'autres institutions du secteur public, les instituts de recherche et la société civile, en leur donnant les moyens de contrôler et fournir une information en retour régulière ; e) disposer d'un budget distinct et suffisant pour suivre la mise en œuvre du développement durable, et f) établir des mécanismes qui permettent de mesurer les efforts ou la cadence des progrès accomplis et pas seulement les écarts par rapport à l'objectif.

La communauté internationale soutient depuis 2000 la réalisation des OMD. Il est par conséquent nécessaire de bien évaluer la mise en œuvre des OMD afin de guider le processus associé aux ODD. L'opérationnalisation efficace des ODD suppose que les ressources appropriées seront disponibles, soit un soutien significatif de la communauté internationale. Elle devra donc faire preuve d'un véritable engagement pour assurer l'efficacité de l'aide et des activités de développement. La communauté internationale devra promouvoir, faciliter et financer les technologies appropriées, écologiquement rationnelles, et assurer leur diffusion, ainsi que le renforcement des capacités, des institutions et l'établissement d'un partenariat mondial pour le développement.

1. Introduction

1.1 Contexte

L'un des principaux engagements de la Conférence des Nations Unies pour le développement durable (Rio+20) était la nécessité impérieuse d'élaborer des objectifs de développement durable (ODD) susceptibles d'aider à la poursuite d'une action ciblée et cohérente en matière de développement durable aux niveaux mondial, régional, national et local. Les ODD ont notamment pour but de traiter et d'intégrer, d'une manière équilibrée, les trois dimensions du développement durable (c.à.d. économique, social et environnemental) et leurs liens d'interdépendance sans négliger ou réduire les efforts visant à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). La Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, dite Rio+20, a également reconnu que les objectifs devraient être compatibles avec le Programme de développement de l'ONU pour l'après-2015 et lui être intégrés.

Pour formuler des objectifs de développement durable de portée mondiale susceptibles d'être adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), Rio+20 a pris l'engagement de mettre en place un mécanisme intergouvernemental transparent et participatif concernant les objectifs de développement durable, ouvert à toutes les parties prenantes. À cette fin, un groupe de travail ouvert comprenant 30 représentants¹ a été constitué dans le but d'assurer une représentation géographique juste, équitable et équilibrée des cinq groupes régionaux des Nations Unies. Le groupe était censé proposer des ODD qui seraient soumis à l'examen de l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa soixante-huitième session en 2013. La Conférence Rio+20 a également reconnu que les progrès accomplis dans la réalisation des ODD, doivent être évalués et des cibles et indicateurs établis, en tenant compte des différences quant au contexte, aux ressources et au stade de développement de chaque pays.

Afin d'assurer un processus efficace et ouvert à tous pour élaborer les ODD, Rio+20 a demandé aux organismes des Nations Unies de fournir les informations nécessaires, d'appuyer les travaux réalisés à cet effet et d'aider les commissions régionales de l'ONU à collecter et à compiler, au niveau national, les informations qui serviront de base à cette initiative d'envergure mondiale.

Dans le cadre du suivi de Rio+20, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), en collaboration avec la Commission de l'Union africaine (CUA), la Banque africaine de développement (BAD) et le Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'Organisation des Nations Unies, a organisé la Réunion régionale d'application de l'Afrique (RRA-Afrique) en vue de discuter des principaux résultats de Rio+20 et de leurs implications pour l'Afrique. Cette réunion multipartites qui a réuni des participants s'occupant des aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable et de ceux de la gouvernance, a adopté le document final RRA2 pour les processus de suivi de l'après Rio+20 dont la vingtième session de la Commission des Nations Unies sur le développement durable (CDD-20). Il représente, entre autres, la contribution collective de l'Afrique à la CDD-20 et aux processus de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le suivi de Rio+20, y compris les ODD.

La Réunion régionale d'application a appelé la communauté internationale à fournir à l'Afrique l'appui nécessaire pour lui permettre d'établir un processus de consultation efficace, participatif et représentatif visant à établir les objectifs, indicateurs et cibles qui devront sous-tendre les objectifs de développement durable. La réunion a établi les domaines prioritaires suivants :

1. Eradication de la pauvreté ;
2. Accès universel et équitable aux services sociaux et à la protection sociale ;
3. Sécurité alimentaire et nutrition, et lutte contre la faim ;

¹ L'Afrique est représentée par sept pays – Algérie/Égypte/Maroc/Tunisie, Ghana, Bénin, Kenya, République-Unie de Tanzanie, Congo, Zambie/Zimbabwe – dont deux – Ghana et Bénin – sont de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.

² Voir annexe 2, le Document final RRA de l'Afrique.

4. Lutte contre le chômage et création d'emplois ;
5. Développement des infrastructures ;
6. Santé ;
7. Éducation ;
8. Accès à des énergies abordables/durables ;
9. Croissance économique durable et inclusive ;
10. Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;
11. Réduction de la vulnérabilité et promotion de la résilience, notamment au changement climatique ;
12. Accès favorable et transfert d'écotechnologies, notamment l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets ;
13. Lutte contre la dégradation des sols et la désertification, la sécheresse et la déforestation ;
14. Gestion des ressources en eau et accès à l'eau potable ;
15. Paix et sécurité ;
16. Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets.

Un processus ascendant est jugé pertinent dans le cas de l'Afrique afin de :

- (i) Bien préparer l'Afrique à parler fermement et d'une seule voix pour exposer clairement les ODD qui sont pleinement conformes à ses enjeux prioritaires de développement durable et mobiliser en leur faveur le soutien de la communauté internationale ;
- (ii) Poser les bases solides pour l'appropriation, la défense, l'intégration et la mise en œuvre d'activités favorables à la réalisation des ODD par des organisations régionales et sous-régionales, des pays africains et de grands groupes ;
- (iii) Mobiliser, sensibiliser et renforcer les capacités d'organisations régionales et sous-régionales, de pays africains et de grands groupes, au service du développement et de l'application ultérieure de programmes et d'activités destinées à réaliser les ODD en particulier, et le développement durable, en général ;
- (iv) Renforcer les liens entre les différents échelons : national, sous-régional et mondial.

En outre, la CEA, la CUA, la BAD et le PNUD ont organisé conjointement des consultations sous-régionales et régionales sur le programme de développement en Afrique pour l'après-2015. Ces consultations ont eu lieu comme suit : Accra en novembre 2011 ; Mombasa en octobre 2012 ; Dakar en décembre 2012 ; et Hammamet, Tunisie, en mars 2013. La consultation régionale à Hammamet avait notamment pour but d'identifier les priorités de l'Afrique pour le programme de l'après-2015 ; d'identifier les facteurs favorables au Programme de développement pour l'après-2015 et ceux pouvant y faire obstacle ; et de mettre en conformité les priorités post-2015 avec d'autres programmes de développement et agendas dont Rio+20 et le NEPAD – (le) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. La réunion a adopté un document final selon lequel le programme de développement pour l'après 2015 doit intégrer les résultats de Rio+20 et les résultats d'initiatives menées à l'échelle de l'Afrique, les consultations nationales et régionales ainsi que les réunions des Nations Unies.

La réunion a également convenu que le Programme de développement post-2015 devra : (a) mettre l'accent sur la croissance économique inclusive et la transformation structurelle ; (b) réorienter le paradigme du développement pour passer d'initiatives d'origine externe à des initiatives d'origine interne, financées au niveau national, qui reposent sur l'appropriation nationale ; (c) donner la priorité à l'équité et à l'inclusion sociale et évaluer les progrès réalisés en termes de disponibilité et de qualité des services ; (d) accorder davantage d'attention aux groupes vulnérables tels que les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées, les personnes handicapées, les personnes déplacées ; et (e) donner la priorité aux facteurs favorisant

le développement ainsi qu'aux résultats obtenus dans ce cadre, notamment la transformation économique structurelle et la croissance inclusive, l'innovation et le transfert de technologie, le développement humain, le financement et les partenariats.

Dans ce contexte, le présent rapport est l'un des cinq rapports sous-régionaux établis dans le cadre des consultations post-2015 sur l'Afrique et des processus de suivi de Rio+20. Les rapports sous-régionaux et le rapport régional sur l'Afrique avaient pour but de préparer les pays africains à participer activement dans le processus global de l'objectif de développement durable et s'assurer que les objectifs qui seront convenus, sont pleinement conformes aux priorités de développement durable de la région. Tous les rapports ont été présentés à la Réunion consultative régionale africaine sur les ODD, organisée conjointement par la CEA, la CUA et la Banque africaine de développement, du 31 octobre au 5 novembre 2013. Le document final adopté par la réunion, qui servira de contribution technique, sera examiné par le Comité de haut niveau sur le programme de développement pour l'après-2015.

Le rapport :

- (i) Identifie et analyse les enjeux et défis prioritaires du développement durable dans la sous-région ;
- (ii) Identifie, analyse et formule les principaux domaines ou thèmes prioritaires du développement durable pour l'Afrique occidentale, en vue de guider la formulation des ODD, en tenant compte des données disponibles ;
- (iii) Proposer des ODD ainsi que les cibles et indicateurs qui y sont associés, pour la sous-région ;
- (iv) Fournir des recommandations sur la marche à suivre pour opérationnaliser/ mettre en œuvre les ODD.

1.2 Approche technique et méthode d'établissement du rapport

L'analyse s'est appuyée sur les principaux éléments suivants :

- Identification des tendances en matière de viabilité pour la sous-région ouest-africaine fondée sur les trois piliers du développement durable – économique, social et environnemental ;
- Examen des stratégies de développement, plans et programmes sous-régionaux, ainsi que des rapports d'examen nationaux sur les progrès en matière de développement durable ;
- Examen et analyse des enjeux et défis prioritaires du développement durable dans la sous-région ;
- Analyse des thèmes/enjeux prioritaires du développement durable pour la région servant à éclairer les ODD proposés. Notamment une analyse relationnelle pour hiérarchiser les priorités et établir un classement systématique aux fins de rationalisation et de simplification ;
- Proposition d'ODD, de cibles et d'indicateurs pour l'Afrique de l'Ouest, prenant en considération les trois dimensions du développement durable ; et
- Recommandations formulées en fonction des résultats obtenus, notamment le renforcement des capacités pour l'intégration et l'opérationnalisation des ODD dans la sous-région.

L'analyse ci-dessus a été menée en trois étapes. La première étape a consisté à recenser et à examiner tous les documents pertinents, notamment les rapports existants, les publications et les politiques qui influent sur les enjeux et défis prioritaires du développement durable dans la sous-région, recourant à une analyse des insuffisances de données pour plus de précision. Les documents obtenus et examinés sont notamment :

- Document final de la Conférence Rio+20 – L'avenir que nous voulons ;
- Document final de la RRA de l'Afrique pour la CDD-20 ;
- Déclaration consensuelle de l'Afrique à Rio+20 ;
- Rapport d'examen régional de l'Afrique sur les progrès du développement durable ;

- Rapport d'examen sur les progrès du développement durable en Afrique de l'Ouest ;
- Plan de mise en œuvre de Johannesburg du Sommet mondial sur le développement durable et l'Agenda 21 ;
- Rapport sur les défis nouveaux et émergents en Afrique ;
- Rapport sur les cadres institutionnels et stratégiques pour le développement durable en Afrique ;
- L'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté : quelles implications pour l'Afrique ? ;
- Document final sur les consultations régionales sur le programme de développement pour l'après-2015 ;
- Première contribution du Secrétaire général au Groupe de travail ouvert sur les ODD ;
- L'après-2015 : une nouvelle approche du développement durable ;
- Cadre des indicateurs du développement durable en Afrique et Liste d'indicateurs préliminaires ;
- Document conceptuel par le Centre Sud sur les ODD ;
- Note conceptuelle – Discussions interactives sur les ODD ;
- Réaliser l'avenir que nous voulons pour tous ;
- Un nouveau partenariat mondial : Eradiquer la pauvreté et transformer l'économie grâce au développement durable ;
- Documents stratégiques nationaux pour la réduction de la pauvreté.

Dans un deuxième temps, après avoir examiné l'ensemble des travaux, des consultations ont été organisées avec des pays de la sous-région pour remédier aux lacunes de données constatées. Plus particulièrement, des acteurs des secteurs public et privé, ainsi que des ONG et des universitaires, ont été consultés dans les pays de la sous-région. Un questionnaire structuré, principal outil utilisé, figure à l'annexe 1 et la liste des institutions consultées figure en annexe 2. Les informations obtenues auprès des parties prenantes concernaient, notamment, les enjeux prioritaires du développement durable, les objectifs, les cibles et les indicateurs prioritaires du développement durable. De plus, des consultations ont eu lieu avec l'un des représentants ouest-africains du groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable. En outre, les première, deuxième et troisième générations des SRP de tous les pays et autres documents pertinents ont été examinés pour obtenir des informations sur les enjeux prioritaires du développement durable dans ces pays. À partir de ces informations, des enjeux/domaines pour les ODD ont été établis, avec les objectifs, cibles et indicateurs qui y sont associés. Un examen collégial du rapport, notamment des objectifs proposés, a constitué la troisième étape. Pour ce faire, le rapport a été présenté à la Réunion consultative régionale de l'Afrique sur les ODD, organisée par la CEA, en collaboration avec la CUA et la BAD, du 31 octobre au 5 novembre 2013. La version finale de ce rapport a pris en compte les commentaires et les recommandations de la réunion consultative.

1.3 Structure du rapport

Le rapport est structuré de la façon suivante : la deuxième partie fait le bilan de la mise en œuvre du programme de développement durable en Afrique de l'Ouest. La hiérarchisation des enjeux et défis du développement durable ainsi qu'une analyse relationnelle des enjeux prioritaires du développement durable constituent la troisième partie. La quatrième partie donne un aperçu et une justification des enjeux de développement durable hiérarchisés. Les ODD, cibles et indicateurs proposés pour la sous-région, sont exposés dans la cinquième partie. La sixième partie conclut le rapport et propose des recommandations quant à la voie à suivre pour opérationnaliser les ODD dans la sous-région.

2. Aperçu des progrès dans le domaine du développement durable dans la sous-région

2.1 Viabilité économique

Nombre de pays africains, peu après s'être libérés du joug colonial et obtenu l'indépendance à la fin des années 50 et au cours des années 60, ont adopté des plans de développement fondés sur le besoin national de prendre en main leur destin. Cette période a été marquée par l'importance du rôle de l'État en tant que moteur de l'activité économique et moteur de la croissance. De nombreux pays africains ont enregistré des progrès substantiels en matière de développement. Après une décennie de succès louables pour de nombreux indicateurs de développement, la dernière partie des années 70 et le début des années 80 ont vu une détérioration de la performance économique pour la plupart des économies africaines. Les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest n'ont pas fait exception. La performance économique s'est détériorée pour différentes raisons, notamment une mauvaise gestion économique, la hausse des prix du pétrole, la mauvaise gouvernance ainsi que des problèmes structurels et institutionnels. La mauvaise performance du milieu des années 70 et du début des années 80 est à l'origine de la mise en œuvre de programmes d'ajustement structurel, sous l'égide de la Banque mondiale/FMI, lesquels n'ont pas donné les résultats attendus faute d'avoir su évaluer, de manière globale, les causes de la mauvaise performance économique, cette raison expliquant en partie l'incapacité des pays d'Afrique de l'Ouest à se transformer sur le plan économique. La discipline budgétaire, la suppression des subventions aux services sociaux tels que l'éducation, la santé, et les services collectifs, la libéralisation des échanges et des paiements, la suppression des contrôles des capitaux et le recours à de généreuses incitations pour l'extraction des ressources naturelles, la privatisation et la rationalisation du secteur public, et la réforme du secteur financier sont au nombre des stratégies mises en œuvre dans nombre de pays d'Afrique de l'Ouest.

Ces mesures – outre l'aide substantielle au développement – ont permis à de nombreux pays ouest-africains de sortir de la période de stagnation économique des années 70 et du début des années 80 et de connaître, à partir du milieu des années 90, une période de croissance modeste sur fond de reprise économique. Selon la CEA (2001), les gains modestes réalisés par la plupart de ces pays étaient assez fragiles en raison du faible niveau d'épargne intérieure et de la vulnérabilité de la sous-région aux chocs externes résultant de la détérioration des termes de l'échange. Qui plus est, la lenteur avec laquelle les pays ont appliqué certaines des réformes, notamment pour diversifier les économies et les dégager de leur dépendance envers les exportations de ressources naturelles non transformées, explique la modeste croissance.

Croissance du produit intérieur brut (PIB) réel

Les tendances de la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel depuis 1995 montrent que presque tous les pays de l'Afrique de l'Ouest ont connu des taux de croissance économique positifs modestes. Sur la période 1995-2009, le taux annuel moyen de croissance du PIB réel pour la sous-région était de 4,5 %, quatre des 15 pays de la sous-région affichant un pourcentage élevé. (Tableau 4.1). Le Libéria, le Cabo Verde, le Burkina Faso et le Mali, pays les plus performants, affichaient un taux moyen annuel de 15,7 %, respectivement 6,2 %, 5,4 % et 4,9 %. Le taux annuel moyen de croissance du Ghana, soit 4 %, était représentatif de la moyenne de la sous-région. Les pays les moins performants – la Guinée-Bissau (1,4 %), la Côte d'Ivoire (1,9 %), le Togo (2,8 %) et la Guinée (2,9 %) – ont tous stagné à moins de 3 % par an. En dépit de ces gains modérés, la plupart des pays d'Afrique occidentale demeurent confrontés au défi d'améliorer la croissance économique et de la maintenir sur le long terme. À l'exception du Nigéria, du Ghana et de la Sierra Leone, les autres pays de la sous-région ont progressé plus rapidement dans la deuxième moitié des années 90 par rapport au taux enregistré durant la décennie 2000-2010. Comme le montre le tableau 2 où les taux de croissance sont indiqués pour des périodes de cinq ans (1995-1999,

2000-2004 et 2005-2009), des pays comme le Burkina Faso, le Cabo Verde, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo ont connu un recul du taux global de croissance annuel moyen dans les années 2000 (2000-2009) par rapport à la deuxième moitié des années 90 (1995-1999). En particulier, le Libéria a accusé le recul le plus net pour la période considérée tandis que la Côte d'Ivoire a enregistré une forte baisse de la croissance du PIB au début des années 2000.

Tableau 2

Tendances de la croissance du PIB réel par pays, 1995-2011

Pays	1995	2000	2005	2010	2011	1995-1999	2000-2004	2005-2009	1995-2009	2010-2011
Bénin	6,0	4,9	2,9	2,6	3,5	5,1	4,5	3,2	3,9	3,0
Burkina Faso	5,7	1,8	8,7	7,9	4,2	7,6	5,2	3,8	5,4	6,1
Cabo Verde	7,5	7,3	6,5	5,2	5,0	8,4	5,5	5,7	6,2	5,1
Côte d'Ivoire	7,1	-3,7	1,3	2,4	-4,7	5,4	-1,0	1,7	1,9	-1,2
Gambie	0,9	5,5	-0,9	6,5	-4,3	3,6	4,4	3,4	3,3	1,1
Ghana	4,1	3,7	5,9	8,0	14,4	4,4	4,6	5,1	4,5	11,2
Guinée	4,6	2,5	3,0	1,9	3,9	4,3	3,0	1,8	2,9	2,9
Guinée-Bissau	4,4	3,6	4,9	1,7	5,7	-0,9	1,4	3,1	1,4	3,7
Libéria	-4,3	25,7	9,5	10,9	9,4	33,3	8,3	10,0	15,7	10,2
Mali	6,2	3,2	6,1	5,8	2,7	5,8	5,8	3,8	4,9	4,3
Niger	2,6	-1,4	4,5	8,0	2,3	3,7	2,8	3,4	3,2	5,2
Nigéria	2,5	5,4	5,4	8,0	7,4	2,5	6,2	5,1	4,4	7,7
Sénégal	5,4	3,2	5,6	4,1	2,6	4,5	4,2	2,6	3,7	3,4
Sierra Leone	-8,0	6,7	4,3	5,3	6,0	-2,5	8,3	4,2	3,2	5,7
Togo	7,8	-0,8	1,2	4,0	4,9	6,2	0,7	2,4	2,8	4,5

Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2013.

De manière générale, la croissance de l'Afrique occidentale au cours des deux dernières décennies peut être attribuée aux facteurs suivants : la stabilité politique, la forte demande mondiale des principaux produits d'exportation de l'Afrique de l'Ouest, en particulier le pétrole brut et les cultures de rente comme le cacao ; une meilleure gestion macroéconomique ; la reprise rapide dans les pays sortant d'un conflit ; et de nouvelles entreprises minières. Les mauvais résultats de la Côte d'Ivoire tiennent à l'instabilité politique qui règne depuis le début des années 2000. S'agissant des pays ouest-africains qui exportent principalement des minéraux, la demande mondiale accrue et l'augmentation subséquente des prix ne se sont pas traduites par une croissance forte. Alors que les prix des ressources minières, notamment l'or, ont augmenté au cours des vingt dernières années, des pays comme le Ghana n'en ont pas beaucoup profité car les gains vont pour l'essentiel aux sociétés étrangères. L'exploitation des ressources minières dans la sous-région exige tellement de capitaux que la plupart des activités minières sont aux mains de sociétés étrangères, avec très peu de participation locale. Au Ghana, Tutu (2011) a estimé que seulement 22 % des trois milliards de dollars américains provenant de l'extraction d'or en 2009, ont été réinjectés dans l'économie ghanéenne.

Au Nigéria, l'exploration pétrolière et gazière n'a pas amélioré le bien-être de la plupart des citoyens, même parmi les habitants de Bénin State et de Rivers State où ces ressources sont abondamment exploitées. Comme le note la CEDEAO (2012), l'incapacité des pays de la sous-région à prendre des mesures pour remédier à cette faible participation locale dans les secteurs clefs de l'économie, et la surconcentration dans le pilier économique du développement durable, reflètent non seulement l'incapacité des pays à formuler et à appliquer des stratégies intégrées mais souligne aussi la nécessité d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies de développement durable crédibles par l'intégration appropriée des questions sociales et environnementales dans les stratégies de développement à dominante économique. Ces stratégies devraient inclure la renégociation des contrats et l'élaboration de codes de sorte que les États membres profitent durablement du secteur minier.

Épargne intérieure brute (EIB) et formation brute de capital (FBC)

La croissance économique au sein de la sous-région a été stimulée plus par les apports des bailleurs de fonds que par l'épargne intérieure. De 1995 à 2011, la formation brute de capital a constamment été plus élevée que l'épargne brute dans l'ensemble des pays, indiquant la contribution des apports des donateurs dans les investissements (tableau 3). Le niveau relativement faible de l'épargne dans la sous-région tient en partie à la faiblesse des revenus.

Tableau 3

Tendances de l'EIB et de la FBC en pourcentage du PIB par pays, 1995-2011

Pays	Formation brute de capital (% du PIB)					Épargne intérieure brute (% du PIB)				
	1995-99	2000-04	2005-09	2010	2011	1995-99	2000-04	2004-09	2010	2011
Bénin	18,80	19,55	20,26	21,04	17,64	13,12	11,50	11,84	11,50	5,66
Burkina Faso	23,75	18,21	23,40	25,46	23,55	8,72	4,15	2,98		
Cabo Verde	37,44	33,74	41,27	37,80	36,52	0,50	-1,39	9,95	9,27	6,20
Côte d'Ivoire	13,72	10,59	9,85	13,77	16,43	21,49	21,03	17,73	18,94	9,77
Gambie	5,70	11,45	19,99	21,42	19,21	0,02	4,54	4,77	2,80	0,91
Ghana	22,03	24,32	21,41	28,03	18,56	8,55	6,87	3,50	16,21	5,43
Guinée	20,45	18,77	15,99	10,57	17,62	16,07	17,01	12,11	2,39	-0,27
Guinée-Bissau	19,50	11,98	0,00			-1,10	-13,20	0,00		
Libéria	0,00	6,29	23,54	26,37	25,04	0,00	9,52	-61,42	-36,62	-40,80
Mali	21,70	23,88	21,86	21,16	22,44	8,96	11,83	12,89		
Niger	9,86	13,15	22,59			2,59	4,43	13,41		
Nigéria	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00		
Sénégal	14,71	19,55	29,37	29,00	30,63	8,30	8,79	9,34	10,77	10,90
Sierra Leone	3,96	9,14	10,16	24,48	40,93	-3,59	-9,62	-1,12	6,49	2,99
Togo	16,19	15,17	16,60	18,81	18,94	5,11	0,07	-0,43	1,77	1,41

Source : Indices du développement dans le monde, Banque mondiale, 2013.

Investissements étrangers directs (IED)

Les tendances de l'investissement direct étranger (IDE) montrent de façon nette la contribution des sources externes à l'investissement au sein de la sous-région. L'IDE étant essentielle à la croissance économique d'un pays, les plupart des gouvernements de la sous-région ont mis en place, au fil des ans, des politiques destinées à attirer l'IDE dans le cadre de l'ajustement structurel. Comme le montre le tableau 4, le Libéria, le Cabo Verde et la Gambie ont été les principaux bénéficiaires de l'IDE (apports nets en pourcentage du PIB) pour la période allant de 1995 à 2009. La désagrégation des chiffres montre que la décennie 2000-2009 a enregistré une hausse par rapport à la deuxième moitié des années 90. Durant la période allant de 1995 à 1999, les IDE en pourcentage du PIB ont, pour la sous-région, atteint en moyenne 3 %, et jusqu'à 4,1 % pour la période allant de 2000 à 2009, atteignant une moyenne sous-régionale de 6,1 % et 11,7 %, en 2010 et en 2011 respectivement. De 2010 à 2011, au Libéria et au Niger, les entrées nettes d'IDE ont été les plus importantes, représentant 17,5 % et 8,7 % du PIB respectivement. Il est important de noter que l'IDE n'a pas réussi à générer l'emploi nécessaire pour accroître les revenus et réduire la pauvreté dans la sous-région, principalement parce qu'il se concentre de plus en plus sur les industries ou les secteurs extractifs à forte intensité capitaliste, notamment l'exploitation des ressources minérales. L'apport de valeur ajoutée à ces ressources étant loin d'être la priorité, les emplois et les revenus ne sont pas suffisants pour la plupart des citoyens.

Tableau 4
Tendances des IDE (entrées nettes en pourcentage du PIB) par pays, 1995-2011

Pays	1995-1999	2000-2004	2004-2009	2010	2011
Bénin	1,3	1,5	0,5	0,8	1,6
Burkina Faso	0,4	0,5	0,8	0,4	0,1
Cabo Verde	4,8	4,5	11,2	7,0	5,5
Côte d'Ivoire	2,6	1,9	2,0	1,6	1,4
Gambie	0,7	2,7	8,7	3,9	4,0
Ghana	2,0	1,9	5,7	7,9	8,2
Guinée	0,7	1,3	0,5	0,0	17,6
Guinée-Bissau	1,4	0,7	1,6	0,2	2,0
Libéria	20,7	22,6	19,1	35,0	84,9
Mali	1,8	4,1	1,0	0,3	1,6
Niger	0,4	0,6	4,4	17,4	16,8
Nigéria	3,8	2,6	4,1	2,6	3,6
Sénégal	1,8	1,0	2,8	2,1	2,0
Sierra Leone	0,2	2,6	4,0	9,4	24,0
Togo	1,8	3,3	2,8	3,9	1,5

Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2013.

Au Ghana, par exemple, plus de 60 pour cent des IDE sur la période 1990-2000 ont été investis dans le secteur minier, plus particulièrement dans la production aurifère. Pour autant, la contribution du secteur minier au PIB n'a jamais dépassé 5 % (Twerefou et al., 2007). Comme le fait remarquer la CEA (2012), ces tendances ne peuvent ni favoriser le développement durable ni aider les pays à réussir la transition vers une économie verte dans la sous-région.

Balance extérieure des biens et services

En ce qui concerne le secteur extérieur, les réformes menées au titre de l'ajustement structurel dans les différents pays n'ont pas réussi à combler les déficits de balance des paiements que connaissent les pays de la sous-région. La balance extérieure moyenne des biens et services, exprimée en pourcentage du PIB, qui était en déficit de 12,7 % pour la période 1995-2009, s'est détériorée pour atteindre environ 16,6 % en 2010 et 20,5 % en 2011. Ainsi qu'il ressort du tableau 5, la détérioration de la balance commerciale pour tous les pays dans les années 2000 – à l'exception du Nigéria et de la Guinée-Bissau – peut être attribuée aux facteurs suivants : la structure des échanges (excédent des importations sur les exportations) ; autres obligations extérieures des pays concernés ; et, ces dernières années, les crises alimentaire, énergétique et financière au niveau mondial.

Le Nigéria et la Guinée-Bissau, principaux pays producteurs de pétrole au sein de la sous-région, ont vu leur balance commerciale se redresser (pour le Nigéria, une hausse de l'excédent commercial et pour la Guinée-Bissau, une baisse du déficit) sous l'effet de la hausse sans précédent des prix du pétrole dans le monde, survenue durant la deuxième moitié des années 2000. Ainsi, en dépit d'un renchérissement mondial des prix alimentaires et d'une hausse de la facture des importations, ces deux pays ont connu une forte augmentation des recettes d'exportation, qui ont entraîné une amélioration de leur balance commerciale. De surcroît, la plupart des pays non producteurs de pétrole au sein de la sous-région ont continué à dépendre des exportations de produits primaires à valeur ajoutée très faible, voire nulle. La demande pour ces exportations de produits primaires étant insuffisante (en raison d'une faible élasticité-revenu de la demande et du développement de substituts synthétiques) et les prix s'effondrant en conséquence, les recettes d'exportation pour ces pays n'ont pas permis de compenser la facture des importations en hausse..

Tableau 5
Évolution du solde des échanges extérieurs de biens et services par pays, 1995-2011

Pays	Solde des échanges extérieurs de biens et services (pourcentage du PIB)				
	1995-99	2000-04	2005-09	2010	2011
Bénin	-5,7	-8,1	-8,4	-9,5	-12,0
Burkina Faso	-15,0	-14,1	-15,0		
Cabo Verde	-36,9	-35,1	-31,3	-28,5	-30,3
Côte d'Ivoire	7,8	10,4	7,9	4,6	3,2
Gambie	-5,7	-6,9	-15,2	-18,6	-18,3
Ghana	-13,5	-17,5	-17,9	-11,8	-13,1
Guinée	-4,4	-1,8	-3,9	-8,2	-17,9
Guinée-Bissau	-20,6	-25,2	0,0		
Libéria	-39,6	3,2	-85,0	-63,0	-65,8
Mali	-12,7	-12,0	-9,7		
Niger	-7,3	-8,7	-9,2		
Nigéria	4,2	9,4	12,5	5,3	4,0
Sénégal	-6,4	-10,8	-20,1	-18,2	-19,7
Sierra Leone	-7,5	-18,8	-11,3	-18,0	-37,9
Togo	-11,1	-15,1	-17,0	-17,0	-17,5

Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2013.

En outre, le dumping de marchandises par certains pays, notamment les pays d'Asie, rendant les industries locales non compétitives, a contribué à aggraver l'équilibre des échanges. Par exemple, dans la plupart des pays non exportateurs de pétrole de la sous-région, les cultures d'exportation représentaient un pourcentage réduit du PIB. Par exemple, en 2008, le cacao représentait environ 14 % et 5,5 % du PIB, en Côte d'Ivoire et au Ghana respectivement tandis que le coton représentait 7 % du PIB au Mali et 6 % au Bénin et au Tchad. Le fait d'ajouter de la valeur à ces produits primaires permet à coup sûr d'améliorer les termes de l'échange et influe positivement sur la balance commerciale. Cela contribuerait certainement à résoudre de nombreux problèmes liés à la pauvreté dans la sous-région, la valeur ajoutée créant des emplois, augmentant la durée de vie et se traduisant par une hausse des cours des produits de base, ce qui peut bénéficier aux pauvres.

Encours de la dette extérieure

Les pays de la sous-région continuent à dépendre d'emprunts extérieurs pour financer les déficits budgétaires et commerciaux. En dépit de la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des Pays pauvres très endettés dans la plupart de ces pays, la dette extérieure demeure un défi majeur auquel sont confrontés les pays de la sous-région ouest-africaine. Nombre de ces pays dépendent toujours de sources externes de financement de la dette, en raison notamment du déficit de leur balance commerciale, de l'indiscipline budgétaire qui a entraîné d'énormes dépassements budgétaires et de l'incapacité de nombreux gouvernements à mobiliser des recettes à partir de sources intérieures. Pour la période allant de 1995 à 2009, l'encours global de la dette extérieure exprimée en pourcentage du PIB des pays de l'Afrique de l'Ouest était d'environ 133,7 %. L'espoir que la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés conduirait à une réduction significative de la dette des pays ouest-africains semble se concrétiser. Pour la sous-région, le ratio de la dette extérieure par rapport au PIB s'est nettement amélioré, passant d'une moyenne de 143,3 % entre 2000 et 2004 à 81,8 % entre 2005 et 2009, 41,4 % en 2010 et 32,4 % en 2011. Des pays tels que le Libéria, la Guinée Bissau, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire ont accumulé d'énormes dettes extérieures, dépassant le PIB, indiquant que l'activité économique dans ces pays est entièrement aux mains d'agents extérieurs. Utilisant le ratio moyen dette extérieure/PIB comme critère pour la période allant de 1995 à 2009, le tableau 6 montre que le Libéria, la Guinée-Bissau, la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire ont

enregistré un taux moyen dette extérieure/PIB, de 758,9 %, 301,9 %, 113,8 % et 101,6 % respectivement. Les pays les plus performants pour la période considérée étaient le Burkina Faso, le Bénin et le Cabo Verde, avec un ratio moyen dette extérieure/PIB inférieur à 60 %.

Tableau 6

Encours de la dette extérieure en pourcentage du PIB, par pays, 1995-2011

Pays	1995-1999	2000-2004	2005-2009	1995-2009	2010	2011
Bénin	60,6	51,4	18,9	43,7	19,6	19,5
Burkina Faso	52,4	47,7	24,2	41,4	23,7	23,3
Cabo Verde	45,8	57,5	45,1	49,5	53,8	53,9
Côte d'Ivoire	137,5	101,0	66,3	101,6	47,1	49,9
Gambie	54,6	97,0	79,8	77,1	53,8	51,9
Ghana	84,0	110,7	30,7	75,1	28,8	28,8
Guinée	91,4	99,0	89,6	93,3	66,2	61,6
Guinée-Bissau	386,1	362,4	157,3	301,9	135,2	29,3
Libéria	1092,3	691,1	493,2	758,9	32,4	29,0
Mali	122,1	90,8	32,2	81,7	26,2	27,5
Niger	83,2	81,8	29,7	64,9	23,4	23,4
Nigéria	93,5	56,1	8,5	52,7	4,5	5,4
Sénégal	79,1	68,9	27,7	58,6	30,4	29,9
Sierra Leone	157,7	128,8	54,9	113,8	36,2	35,7
Togo	98,8	105,0	69,2	91,0	39,1	17,4

Source : Compilés à partir de données des indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2013.

Les pays de la sous-région ouest-africaine ont connu une baisse substantielle du ratio de la dette extérieure par rapport au PIB pour les années 2010 et 2011, comparé à la décennie précédente (2000-2009). À l'exception du Cabo Verde, de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Nigéria, tous les pays de la sous-région ont enregistré une baisse du ratio de la dette extérieure par rapport au PIB en 2010, comparé à la moyenne enregistrée durant la période 1995-2009. Ce ratio a continué à diminuer en 2011, la Guinée, avec 62 % (tableau 6) affichant le plus fort ratio dette extérieure/PIB.

Transformation structurelle

La transformation structurelle est essentielle pour que la sous-région améliore la qualité de vie de ses populations. Selon les estimations, une croissance économique de 7 à 8 % par an est nécessaire pour permettre aux pays de l'Afrique de l'Ouest d'atteindre l'objectif de réduction de l'extrême pauvreté de 50 % d'ici à 2015. Ce qui suppose une hausse de la productivité dans le secteur agricole, le transfert de la main-d'œuvre vers les secteurs plus rémunérateurs de l'industrie et des services. Cette stratégie permettra la création de revenus plus élevés, d'emplois et une demande accrue de produits de la chaîne de valeur d'autres secteurs. Une réduction de la part du secteur agricole et une progression des parts du secteur manufacturier et des services devraient en résulter, donc la possibilité de stimuler l'emploi et les revenus, et de réduire considérablement la pauvreté. Plus particulièrement, apporter de la valeur ajoutée aux nombreux minéraux et matières premières qui sont produits dans la sous-région, créerait des emplois, entraînerait une hausse de revenus et assurerait des liens verticaux et horizontaux entre les différents secteurs de l'économie, contribuant à terme à réduire la pauvreté. Une innovation insuffisante et des technologies obsolètes font qu'il est difficile pour le secteur industriel – notamment pour le secteur manufacturier – d'améliorer la productivité grâce à une plus grande efficacité. Le rythme de la transformation en cours dans de nombreux pays de la sous-région est un frein sur la voie du développement durable dans la sous-région. Toutefois, en moyenne, le secteur des services domine les secteurs agricole et industriel pour ce qui est de la contribution au PIB (43 % contre 34 % et 21 % respectivement), ce qui signifie que la sous-région évolue dans la bonne direction. Le sous-secteur manufacturier, qui est un élément essentiel de ce processus

de transformation, ne représente qu'une faible proportion du PIB, à savoir 4 %. La contraction du secteur agricole, accompagnée d'une baisse ou, au mieux, d'une stagnation du secteur de la fabrication, suggère un processus pseudo-transformationnel dont l'effet global sur la croissance et la pauvreté doit être pleinement évalué. Le chômage des jeunes et des personnes diplômées pose également un défi majeur pour la plupart des gouvernements de la sous-région ouest-africaine, alors que la productivité demeure atone et que le secteur informel se développe de manière horizontale, notamment dans le commerce de gros et de détail de biens importés n'ayant aucune valeur ajoutée.

2.2 Viabilité sociale

Un des piliers importants du développement durable est le développement social qui traite de la question du bien-être social et de la qualité de vie. Les pays de la sous-région sont très en retard sur le plan du développement humain, notamment l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable et autres services d'infrastructure de base. Il y a un point encore plus préoccupant : la région est confrontée à un nombre croissant de défis tels que les maladies infectieuses (paludisme, VIH/sida) et à des conflits nationaux, plus particulièrement ces 20 dernières années. Ces problèmes sociaux persistants ont sérieusement entravé les efforts menés par les pays de la sous-région pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté, comme le prévoient les stratégies nationales de réduction de la pauvreté (SRP) et les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ; (CEDEAO, 2012).

Pauvreté

La pauvreté sous toutes ses formes, demeure le défi majeur en Afrique de l'Ouest. L'incidence de la pauvreté est parmi les plus élevées au monde, et les tendances observées ces 20 dernières années montrent que la sous-région est à la traîne par rapport à d'autres parties du monde. Plus du tiers des pays de la sous-région ouest-africaine sont classés parmi les plus pauvres du monde, plus de 25 % de leurs populations vivant avec moins d'un dollar par jour (Asie de l'Est et Pacifique : 15 %).

Tableau 7

Taux de pauvreté par habitant à 1,25 dollar/ jour (PPP) (en pourcentage de la population)

Pays					
Bénin	47,33 (2003)				
Burkina Faso	71,17 (1994)	70,03 (1998)	56,54 (2003)	44,6 (2009)	
Cabo Verde	21,02 (2002)				
Côte d'Ivoire	17,79 (1993)	21,09 (1995)	24,06 (1998)	23,34 (2002)	23,75 (2008)
Gambie	65,61 (1998)	33,63(2003)			
Ghana	51,07 (1992)	39,12 (1998)	28,59 (2006)		
Guinée	92,55 (1991)	63,81 (1994)	56,32(2003)	43,34 (2007)	
Guinée-Bissau	41,31 (1991)	52,11 (1993)	48,9 (2003)		
Libéria	83,76 (2007)				
Mali	86,08 (1994)	61,18 (2001)	51,43 (2006)	50,43 (2010)	
Niger	72,79 (1992)	78,17 (1994)	65,88 (2005)	43,62 (2008)	
Nigéria	61,9 (1992)	68,51 (1996)	63,07 (2004)	67,98(2010)	
Sénégal	65,81 (1991)	53,64 (1994)	44,19 (2001)	33,5 (2005)	29,61 (2011)
Sierra Leone	62,79 (1990)	53,37 (2003)	51,71(2011)		
Togo	38,68 (2006)	28,22(2011)			

Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2013

Note : Les chiffres entre parenthèses sont les années pour lesquelles le taux a été calculé.

Sur la base d'un seuil de pauvreté de 1,25 dollar par jour en termes de parité de pouvoir d'achat, l'incidence de la pauvreté en Afrique de l'Ouest recule de manière générale à l'exception de pays tels que la Côte

d'Ivoire, la Guinée-Bissau et le Nigéria où elle progresse. D'autre part, selon les données disponibles, à l'exception du Cabo Verde, de la Côte d'Ivoire, du Ghana, du Sénégal et du Togo où le taux de pauvreté reste inférieur à 40 % depuis 2002, tous les pays de la sous-région ont enregistré un taux supérieur à 40 %. On peut donc affirmer qu'une pauvreté généralisée persiste dans plusieurs pays ouest-africains. Cette pauvreté généralisée dans la région semble indiquer qu'une part importante de la population vit dans la pauvreté depuis très longtemps. Un rapport de la CEA (2005) concluait qu'au regard des OMD en Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso et le Ghana, deux pays ayant donné la priorité au développement rural, sont les seuls pays en passe d'atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté. Selon l'Indice de développement humain (IDH) et l'Indice de pauvreté humaine (IPH) du Programme de développement des Nations Unies (PNUD), une extrême pauvreté persiste au Libéria, au Burkina Faso, en Guinée-Bissau, au Mali, au Niger et en Sierra Leone. Et ce, en dépit du fait que l'Overseas Development Institute (2010) indique que six pays de l'Afrique de l'Ouest – le Bénin (1), le Mali (2), la Gambie (4), le Ghana (14) et le Burkina Faso (15) sont classés parmi les 20 meilleurs en termes de progrès absolus par rapport aux OMD, tandis que deux – le Bénin (16) et la Gambie (16) sont parmi les 20 premiers en termes de progrès relatifs dans la réalisation des OMD. Globalement, la lutte contre la pauvreté dans la sous-région demeure modeste, fragile et très loin de ce qui est nécessaire pour réaliser les OMD. Compte tenu de l'évolution de la situation, un grand nombre de pays ouest-africains n'ont aucune chance d'atteindre ces objectifs d'ici 2015. Vu le taux actuel annuel de réduction de la pauvreté, il faudrait environ 25 ans pour que les pays de la sous-région parviennent à réaliser l'objectif qui consiste à diminuer de moitié le nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Chômage

Il existe un lien évident entre le chômage et la pauvreté étant donné que la hausse des niveaux de chômage et de sous-emploi conduit à une chute des revenus et par conséquent une hausse des niveaux de pauvreté. Comme l'indique le tableau 8, les données disponibles sur le chômage pour quelques pays de la sous-région indiquent que la situation du chômage a été contrastée au cours des 20 dernières années et varie d'un pays à l'autre. Des pays tels que le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Libéria, et le Niger ont vu le niveau du chômage baisser tandis que l'inverse s'est produit au Burkina Faso. Au Ghana, le chômage a augmenté dans les années 90, mais a reculé dans les années 2000. En outre, à l'exception du Cabo Verde, du Mali, du Sénégal et du Ghana, presque tous les pays de la sous-région ont réussi à maintenir le taux de chômage sous la barre des 8 %.

Tableau 8

Chômage total et chômage des jeunes dans certains pays

	Total						Jeunes		
Bénin	1,5 (1992)	0,7 (2002)					1,7 (1992)	0,8 (2002)	
Burkina Faso	2,6 (1994)	2,4 (1998)	2,8 (2003)	2,7 (2005)	2,3 (2006)	3,3 (2007)	3,8 (2006)		
Cabo Verde	23 (1990)						41,2 (1990)		
Côte d'Ivoire	6,7 (1992)	4,1 (1995)	4,1 (1998)						
Ghana	4,7 (1992)	10,1 (1999)	10,4 (2000)	3,6 (2006)			17,1 (1992)	15,9 (1999)	16,6 (2000)
Guinée	3,1 (1994)								
Libéria	5,6 (2007)	3,7 (2010)					4,7 (2007)	5,1 (2010)	
Mali	3,3 (1997)	8,8 (2004)							
Niger	5,1 (1995)	1,5 (2001)					3,2 (2001)		
Sénégal	10 (2006)						14,8 (2006)		
Sierra Leone	3,4 (2004)						5,2 (2004)		

Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2013.

Note : Les chiffres entre parenthèses sont les années pour lesquelles le taux de chômage a été calculé.

Dans plusieurs de ces pays, le chômage des jeunes et, plus particulièrement, celui des diplômés est plus élevé que le chômage total. Comme le montre le Tableau 8, le chômage des jeunes est plus élevé que

chômage total pour la quasi-totalité des pays et pour chaque année. Selon de nombreux rapports du Bureau international du Travail, les ressources humaines constituent l'un des atouts les plus importants de l'Afrique subsaharienne. L'ampleur du chômage des jeunes dans ces pays indique que nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes n'utilisent pas de manière optimale leurs talents et les connaissances qu'ils ont acquises. Ce qui a des conséquences néfastes tant pour la croissance économique que pour la réduction de la pauvreté. Le taux élevé de chômage, dû en grande partie à la croissance démographique qui est plus élevée que la croissance de l'emploi, a de graves conséquences sur la pauvreté et sur l'environnement. Un défi majeur auquel est confrontée la sous-région est le chômage dans les zones urbaines. Nombre de personnes qui se rendent dans les agglomérations et les villes pour trouver un travail décent s'aperçoivent très vite que de tels emplois n'existent pas. Ayant à peine de quoi survivre, ils se retrouvent souvent dans des bidonvilles, ce qui constitue un facteur grave de dégradation/pollution de l'environnement, notamment lorsque l'État n'est pas en mesure d'assurer les infrastructures sociales nécessaires. En outre, non seulement les femmes, dans la plupart des pays, sont plus durement touchées que les hommes en termes d'emploi, mais aussi se trouvent, le plus souvent, au bas de l'échelle dans les entreprises et le secteur informel, où les conditions ne sont pas conformes aux normes du travail. La montée du chômage rural et de la pauvreté signifie que les agriculteurs ne peuvent pas avoir accès à des techniques agricoles améliorées et ne peuvent donc cultiver que des terres marginales, ce qui aggrave la dégradation des terres et réduit les périodes de jachère.

Population

Si la croissance de la population dans la sous-région a diminué en moyenne, elle reste toutefois trop élevée. La forte croissance démographique au sein de la sous-région constitue donc un défi au développement durable. Le taux annuel moyen de croissance démographique dans la sous-région a diminué, passant de 2,7 % sur la période allant de 1990 à 1995, à 2,6 % entre 2000 et 2010.

Tableau 9

Taux de croissance démographique annuel moyen par grande zone, région et pays, 1990-2010 (en pourcentage)

Grande zone, région, pays ou secteur	1990-1995	1995-2000	2000-2005	2005-2010
MONDE	1,523	1,301	1,223	1,198
Afrique sub-saharienne	2,690	2,614	2,609	2,658
Afrique	2,574	2,411	2,404	2,465
Afrique de l'Est	2,535	2,874	2,736	2,782
Afrique du Nord	2,161	1,662	1,610	1,681
Afrique australe	2,386	1,636	1,408	1,276
Afrique de l'Ouest	2,678	2,588	2,607	2,715
Bénin	3,593	2,986	3,267	3,007
Burkina Faso	2,711	2,803	2,904	2,931
Cabo Verde	2,533	2,042	1,574	0,371
Côte d'Ivoire	3,199	2,526	1,507	1,742
Gambie	3,011	2,848	3,123	3,139
Ghana	2,721	2,323	2,549	2,526
Guinée	5,275	2,195	1,814	2,545
Guinée-Bissau	2,270	2,218	2,202	2,198
Libéria	-0,220	6,592	2,456	3,820
Mali	2,421	2,646	3,034	3,161
Niger	3,348	3,627	3,640	3,739
Nigéria	2,514	2,502	2,550	2,693
Sénégal	2,957	2,480	2,671	2,778
Sierra Leone	-0,580	1,055	4,250	2,328
Togo	2,465	2,540	2,600	2,589

Source : Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2013).

Comme l'indique le tableau 9, le taux de croissance démographique moyen de l'Afrique de l'Ouest est supérieur à celui de l'Afrique de l'Est, de l'Afrique du Nord, de l'Afrique australe et de l'Afrique toute

entière – tout en étant inférieur à celui de l'Afrique sub-saharienne pour la période allant de 1990 à 2010. La seule exception est la période 2005-2010 durant laquelle le taux de croissance démographique moyen de l'Afrique de l'Ouest a été supérieur à celui de l'Afrique sub-saharienne. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la croissance de l'emploi ne suit pas au même rythme. Les taux de croissance dans la sous-région varient d'un pays à l'autre. Comme le montre le tableau 9, les pays dont le taux de croissance démographique dépasse 3 % par an sont notamment le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Libéria, le Mali et le Niger (1990-1995); le Libéria et le Niger (1995-2000); le Bénin, la Gambie, le Mali, la Sierra Leone et le Niger (2000-2005); et le Bénin, la Gambie, le Libéria, le Mali et le Niger (2005-2010). Le Cabo Verde et la Côte d'Ivoire sont les seuls pays affichant un taux moyen de croissance inférieur à 2 % sur la période allant de 2000 à 2010. Le taux de croissance négatif du Libéria et de la Sierra Leone s'explique sans doute par la guerre civile qui a sévi dans ces pays durant les années 90.

À l'exception du Burkina Faso, de la Gambie, du Niger, du Nigéria, du Sénégal, de la Sierra Leone, du Mali et du Togo, tous les autres pays de la sous-région ont connu une baisse globale du taux moyen de croissance démographique durant la période 2005-2010, par rapport à la période 1990-1995. Un taux de croissance démographique élevé impose un fardeau considérable sur les familles et sur les gouvernements qui s'efforcent de répondre aux besoins sociaux, économiques et sanitaires de leurs populations et, par conséquent, sur les efforts qu'ils déploient pour réaliser les OMD. Une part croissante de la population des pays ouest-africains vit dans les zones urbaines. Sans exception, dans les 15 pays de la sous-région, une proportion importante de la population vit dans les zones urbaines, le Cabo Verde enregistrant le plus fort pourcentage, soit environ deux tiers, et le Niger le plus bas, soit environ 18 % pour la période allant de 2010 à 2012 (tableau 10). La croissance démographique dans les zones urbaines dans tous les pays pose un défi supplémentaire pour le développement durable en raison de l'incapacité des gouvernements et du secteur privé à offrir les infrastructures et les emplois nécessaires dans les zones urbaines. Le problème d'urbanisation rapide que connaît l'Afrique de l'Ouest, tient davantage à l'exode rural qu'à la croissance démographique. Comparé à la croissance démographique du tableau 9, les taux de croissance démographique dans les zones urbaines indiqués au tableau 10 montrent clairement que le taux de croissance de la population urbaine est supérieur au taux de croissance démographique, indiquant un exode rural important dans tous les pays de la sous-région. Parmi les pays affichant un taux de croissance démographique de plus de 4 % pour les périodes 1995-1999, 2000-2004, 2005-2009 et 2010-2012, citons le Bénin, le Burkina Faso, la Gambie, le Ghana, le Niger et le Libéria.

Tableau 10
Population urbaine (pourcentage de la population totale et de la croissance) par pays, 1995-2012

Pays	Population urbaine (% de la population totale)				Croissance de la population urbaine (%)			
	1995-99	2000-04	2005-09	2010-12	1995-99	2000-04	2005-09	2010-12
Bénin	37,4	39,4	42,3	44,9	4,0	4,5	4,6	4,3
Burkina Faso	16,2	19,3	23,2	26,5	5,8	6,6	6,5	6,1
Cabo Verde	50,6	55,1	59,3	62,6	4,0	3,3	1,9	1,8
Côte d'Ivoire	42,1	44,9	48,3	51,3	3,8	3,0	3,1	3,6
Gambie	45,8	50,5	54,5	57,2	5,1	4,9	4,5	4,2
Ghana	41,7	45,5	49,1	51,9	4,2	4,2	4,0	3,6
Guinée	30,1	31,8	33,7	35,5	3,7	2,9	3,7	3,9
Guinée-Bissau	33,7	37,3	41,0	43,9	4,4	4,2	4,0	3,9
Libéria	43,3	45,0	46,8	48,2	6,9	3,8	4,4	3,8
Mali	26,5	29,3	32,4	34,9	4,5	5,0	5,1	4,9
Niger	15,9	16,4	17,1	17,9	4,1	4,3	4,7	5,1
Nigéria	40,2	43,7	47,1	49,6	4,3	4,1	4,1	4,0
Sénégal	39,9	40,7	41,6	42,6	2,9	3,0	3,3	3,5
Sierra Leone	35,0	36,4	37,9	39,3	1,2	4,8	3,5	2,9
Togo	31,6	33,8	36,1	38,0	3,9	3,9	3,9	3,9

Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2013.

Taux de fécondité

L'une des principales causes de la forte croissance démographique dans la sous-région, est le taux de fécondité relativement élevé par rapport à la situation sociale des femmes et aux taux de mortalité infantile. Malgré une certaine baisse des taux de fécondité depuis le début des années 2000 dans presque tous les pays ouest-africains, le nombre de naissances par femme est élevé. Comme le montre le tableau 11, à l'exception du Cabo Verde et du Ghana, tous les autres pays ouest-africains ont enregistré des taux de fécondité de plus de cinq enfants par femme pour la période allant de 1995 à 1999.

À la suite de programmes de contrôle des naissances, tous les pays de la sous-région ont enregistré un recul du taux de fécondité. Pour autant, seul le Togo a réussi à faire passer le taux sous la barre des 5 naissances par femme dans les années 2000. En 2011, sept pays – contre trois auparavant – avaient réussi à ramener leur taux de fécondité à moins de cinq enfants par femme sur la période 2005-2009.

Le Niger affichait un taux constant de fécondité de plus de sept enfants par femme, ce qui explique la croissance démographique relativement plus élevée du pays sur la période 1990-2010 (tableau 9). Dans l'ensemble, les mesures visant à contrôler la croissance de la population dans la sous-région, semblent négligeables par rapport à celles prises dans d'autres sous-régions en Afrique, ce qui montre que les efforts doivent être intensifiés dans cette zone si l'on veut atteindre les OMD.

Tableau 11
Évolution du taux global de fécondité (naissances par femme), 1995-2011

Pays	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2010	2011
Bénin	6,2	5,8	5,5	5,3	5,2
Burkina Faso	6,4	6,2	6,0	5,9	5,8
Cabo Verde	4,2	3,4	2,7	2,4	2,3
Côte d'Ivoire	5,4	5,1	4,7	4,4	4,3
Gambie	5,8	5,5	5,1	4,9	4,8
Ghana	4,9	4,6	4,3	4,2	4,1
Guinée	6,2	5,8	5,5	5,2	5,2
Guinée-Bissau	6,1	5,7	5,3	5,1	5,0
Libéria	6,0	5,7	5,4	5,2	5,2
Mali	6,9	6,7	6,5	6,3	6,2
Niger	7,6	7,4	7,2	7,1	7,0
Nigéria	6,0	5,8	5,6	5,5	5,5
Sénégal	5,8	5,4	5,0	4,8	4,7
Sierra Leone	5,8	5,6	5,2	5,0	4,9
Togo	5,4	4,9	4,4	4,1	4,0

Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2013.

Espérance de vie et taux de mortalité infantile (TMI)

Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont enregistré une amélioration de l'espérance de vie qui, de manière générale, a augmenté de 1995 à 2011 pour tous les pays sans exception. L'espérance de vie moyenne au Cabo Verde et au Ghana dépassait 60 ans tandis qu'elle était d'à peine 45 ans en Sierra Leone (Tableau 12). Durant la même période, l'espérance de vie en Guinée-Bissau n'a jamais dépassé 50 ans.

De mauvaises conditions sociales et économiques et l'impact considérable du paludisme, du VIH/sida et d'autres pathologies s'y rapportant, peuvent expliquer ces mauvais résultats de la sous-région. Dans tous les cas, les femmes avaient une espérance de vie plus élevée, quel que soit leur taux de survie.

Tableau 12
Évolution de l'espérance de vie et du taux de mortalité infantile (TMI) par pays

Pays	Espérance de vie (à la naissance, années)					TMI (pour 1000 naissances viables)				
	1995-99	2000-04	2005-09	2010	2011	1995-99	2000-04	2005-09	2010	2011
Bénin	51,6	53,1	54,5	55,6	56,0	92,6	82,9	74,3	69,5	67,9
Burkina Faso	49,4	51,0	53,5	54,9	55,4	98,6	92,1	85,9	82,4	81,6
Cabo Verde	68,1	70,5	72,9	73,8	73,9	36,0	28,7	22,2	19,1	18,2
Côte d'Ivoire	50,6	50,5	52,8	54,7	55,4	97,9	92,4	85,9	82,1	81,2
Gambie	54,3	55,8	57,2	58,2	58,5	70,1	65,1	60,8	58,3	57,6
Ghana	58,0	59,3	62,3	63,8	64,2	67,5	61,5	55,8	53,0	51,8
Guinée	46,5	49,3	52,2	53,6	54,1	113,8	99,9	87,6	81,2	78,9
Guinée-Bissau	44,1	45,4	46,7	47,7	48,1	115,6	108,7	102,5	98,6	98,0
Libéria	43,4	48,4	53,8	56,1	56,7	132,8	100,0	74,0	61,2	58,2
Mali	46,3	47,9	49,7	51,0	51,4	118,9	110,8	103,6	99,6	98,2
Niger	46,0	49,7	52,8	54,3	54,7	108,1	90,2	75,7	68,5	66,4
Nigéria	45,4	47,4	50,0	51,4	51,9	120,7	105,5	89,4	80,8	78,0
Sénégal	54,9	56,4	58,0	59,0	59,3	70,4	62,9	52,8	48,0	46,7
Sierra Leone	37,9	41,5	45,7	47,4	47,8	149,7	140,6	128,3	120,9	119,2
Togo	54,4	55,0	55,7	56,6	57,0	80,5	77,6	74,9	73,4	72,9

Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale.

L'évolution de la mortalité infantile dans la sous-région est en lien avec ce qu'indique l'espérance de vie au tableau 12. Les pays ayant l'espérance de vie la plus élevée (Cabo Verde et Ghana) ont le taux de mortalité infantile le plus faible, tandis que la Sierra Leone (l'espérance de vie la plus faible) a le taux de mortalité infantile le plus élevé pour la période 1995-2011. De manière générale, les taux de mortalité infantile semblent s'améliorer, notamment pour les pays ayant de meilleures conditions sociales et économiques, à l'abri des conflits et de la sécheresse, et relativement à l'abri des fléaux que sont le VIH, le paludisme et la tuberculose (TB), même si les taux demeurent élevés pour certains pays.

Durant la période allant de 1995 à 1999, huit pays avaient un taux de mortalité infantile relativement faible, soit moins de 100 pour 1000 naissances vivantes. Ce nombre est passé à 10 pays sur la période 2000-2004 et, à 12 sur la période 2005-2009. En 2010 et en 2011, toutefois, seule la Sierra Leone avait un TMI élevé de plus de 100 pour 1000 naissances vivantes, en raison surtout des mauvaises conditions sociales et économiques. En 2009, la Guinée-Bissau et la Sierra Leone affichaient toujours les pires taux de mortalité dans la sous-région (tableau 12).

En ce qui concerne le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, selon les informations de Overseas Development Institute (2010) concernant les progrès relatifs et absolus³ par rapport aux OMD, tous les pays de l'Afrique de l'Ouest ont amélioré le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans entre 1990 et 2007, le Niger, la Guinée, le Ghana, le Bénin et le Nigéria étant les mieux classés.

3 S'agissant des progrès relatifs, les pays les mieux classés sont ceux enregistrant les progrès les plus rapides par rapport à leur position de départ – ce qui souligne les progrès accomplis pour atteindre la cible fixée dans le cadre des OMD. S'agissant des progrès absolus, les meilleurs élèves sont les pays où il y a eu une amélioration des indicateurs, quelles que soient leurs conditions de départ.

Éducation

Les taux d'alphabétisation enregistrés dans les pays d'Afrique de l'Ouest révèlent une situation relativement bonne et nettement meilleure (par rapport à d'autres sous-régions en Afrique). En 1990, l'Afrique de l'Ouest comptait la plus forte proportion de pays ayant un taux d'analphabétisme de 60 % et plus. De 1995 à 2011, la situation s'est améliorée, reflétant l'effort concerté réalisé par les pays ouest-africains en vue d'éliminer l'analphabétisme. Les pays affichant de bons résultats sont le Cabo Verde et le Togo (scolarisation dans le primaire) et le Cabo Verde et le Ghana (scolarisation dans le secondaire).

Le taux net d'inscription dans le primaire a progressé dans tous les pays sauf au Libéria pour la période considérée, indiquant que, de manière générale, les enfants ayant l'âge d'aller à l'école primaire ont davantage accès à l'enseignement primaire. Presque tous les pays à l'exception du Burkina Faso et du Niger ont toujours maintenu des taux nets de scolarisation primaire supérieurs à 40 %, le Cabo Verde maintenant son taux net de scolarisation primaire à plus de 90 % sur toute la période, 1995-2011 (tableau 13). Selon les informations de Overseas Development Institute (2010), d'un taux initial de 45 % en 1991, les pays ouest-africains ont enregistré en moyenne un taux annuel de progrès absolus de 1,6 % et un taux annuel de progrès relatifs de 2 % dans le domaine de la scolarisation, le Bénin se révélant le plus performant, en termes de progrès absolus et de progrès relatifs. Selon les données du rapport, la proportion de filles par rapport aux garçons a augmenté dans le primaire durant la période allant de 1991 à 2006.

Tableau 13
Scolarisation dans le primaire et le secondaire, par pays, 1995-2011

Pays	Scolarisation, primaire (pourcentage net)					Scolarisation, secondaire (pourcentage brut)				
	1995-99	2000-04	2005-09	2010	2011	1995-99	2000-04	2005-09	2010	2011
Bénin	62,3	85,4	88,3			22,2	26,8	37,1		51,4
Burkina Faso	47,9	35,9	51,9	58,1	63,2	9,1	10,7	15,9	20,7	22,6
Cabo Verde	98,8	98,3	94,3	93,2	93,5			83,1	87,5	89,7
Côte d'Ivoire	54,6	58,9	61,5			23,0	25,2			
Gambie	62,1	68,2	70,0	65,5	67,5	20,9		54,6	54,1	
Ghana	60,7	61,6	71,9		84,0	37,8	41,3	53,1		58,1
Guinée	41,8	56,7	71,9	77,0	81,4	13,7	22,2	35,5		41,7
Guinée-Bissau	50,4	51,0		73,9			18,5	34,9		
Libéria	46,0		40,1		40,8	31,1	34,8			44,8
Mali	41,9	49,6	57,2	62,0	62,9	12,0	20,0	29,5	37,7	39,5
Niger	25,4	34,2	46,6	57,2	62,5	6,8	7,4	10,9	13,5	14,4
Nigéria	61,3	43,7	63,3	57,6		23,3	28,6	34,8	44,0	
Sénégal	55,7	64,3	74,3	75,5	75,7	15,3	18,2	26,7	37,4	42,1
Sierra Leone							27,6			
Togo	82,1	88,2	90,8			26,3	39,6	47,0		56,5
Moyenne	56,5	61,2	67,9	68,9	70,2	20,1	24,7	38,6	42,1	46,1

Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2013.

En examinant les taux brut de scolarisation dans le secondaire, on constate une nette progression des taux dans la sous-région. La moyenne pour la sous-région a plus que doublé, passant de 10,1 % pour la période 1995-1999 à 46,1 % en 2011 (tableau 13). La scolarisation dans le secondaire varie considérablement selon les pays étudiés. Par exemple, si des pays tels que le Cabo Verde, le Ghana, le Togo et le Bénin ont enregistré un taux brut de scolarisation dans le secondaire de plus de 50 % en 2011, au Niger le pourcentage était inférieur à 15 %. L'écart énorme entre la scolarisation dans le primaire et dans le secondaire montre qu'un grand nombre d'enfants abandonnent les études avant le secondaire.

Eau et assainissement

Pour ce qui est de l'assainissement, le tableau 4 indique que le Cabo Verde, la Gambie et le Sénégal sont les seuls pays dont plus de 40 % de la population avaient accès en 2010 à des installations sanitaires améliorées. Cet accès ne s'est pas beaucoup amélioré jusqu'en 2010 bien que le pourcentage de la population ayant accès à l'assainissement ait progressé dans plusieurs pays examinés. Le Nigéria est le seul pays de la sous-région où la situation de l'assainissement s'est dégradée alors que le Togo a connu une stagnation pour la période considérée.

Le Tableau 14 montre aussi que l'accès à une source d'eau salubre n'a que faiblement progressé entre 1995 et 2010. La Gambie, le Cabo Verde et le Ghana ont assuré à plus de 80 % de leur population l'accès à un point d'eau en 2010, soit le progrès le plus important dans la sous-région. L'accès à une source d'eau de meilleure qualité est assez précaire au Niger, avec seulement 49 % de la population ayant accès à l'eau potable, le taux le plus bas de la sous-région.

Selon Overseas Development Institute (2010), en termes de progrès accomplis vers la réalisation des OMD, l'Afrique de l'Ouest a enregistré des taux moyens annuels de progrès absolus et de progrès relatifs de 0,8 % et 1,9 % respectivement, par rapport à une situation de départ de 56 % en 1995 et de 66 % en 2008. Les pays les plus performants – en termes de progrès absolus et relatifs – sont la Gambie, le Burkina Faso, le Mali et le Ghana.

Tableau 14
Meilleur accès aux installations sanitaires et aux ressources en eau par pays, 1995-2010

Pays	Meilleur accès aux installations d'assainissement (% pop.)				Meilleur accès aux ressources en eau (% pop.)			
	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2010	1995-1999	2000-2004	2005-2009	2010
Ghana	9,2	11,0	12,6	14,0	65,6	74,0	81,2	86,0
Bénin	7,8	10,0	12,0	13,0	63,8	67,6	72,0	75,0
Burkina Faso	9,8	12,4	15,4	17,0	54,2	64,0	73,2	79,0
Cabo Verde	39,2	47,8	56,4	61,0	81,2	83,8	86,2	88,0
Côte d'Ivoire	21,0	22,0	23,0	24,0	77,0	78,0	79,0	80,0
Guinée	13,0	15,2	17,2	18,0	60,0	65,6	71,2	74,0
Guinée-Bissau	13,0	15,0	18,2	20,0	46,2	53,2	60,2	64,0
Gambie	61,4	64,0	67,2	68,0	80,8	84,8	88,2	89,0
Libéria	10,8	12,6	15,8	18,0	58,4	63,0	69,6	73,0
Niger	6,0	7,4	9,0	9,0	40,0	43,6	47,6	49,0
Nigéria	35,0	33,6	31,8	31,0	51,6	54,6	57,2	58,0
Sénégal	42,6	46,4	49,8	52,0	64,2	67,0	69,6	72,0
Sierra Leone	11,0	11,4	12,0	13,0	43,8	48,0	52,2	55,0
Togo	13,0	13,0	13,0	13,0	53,2	56,2	59,2	61,0
Mali	17,4	18,8	20,6	22,0	40,4	49,2	58,8	64,0

Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2013.

2.3 Viabilité environnementale

La viabilité environnementale, l'un des principaux piliers du développement durable, c'est le maintien de l'intégrité des différents milieux et systèmes naturels afin de préserver leurs fonctions et utilisations bénéfiques pour les générations présente et future. Dans cette section, l'objet est d'évaluer la performance des pays ouest-africains en matière de viabilité environnementale, à partir d'indicateurs environnementaux tels que les émissions de dioxyde de carbone et le couvert forestier.

Tableau 15
Évolution des émissions de CO₂ (tonnes métriques par habitant) par pays, 1995-2009

Pays	1995	2000	2005	2009	1995-1999	2000-2004	2005-2009
Bénin	1327,45	1617,15	2398,22	4855,11	1317,19	2048,39	4024,17
Burkina Faso	627,06	1041,43	1125,77	1668,49	786,94	1045,10	1500,54
Cabo Verde	113,68	187,02	293,36	315,36	144,48	231,75	307,29
Côte d'Ivoire	7132,32	6791,28	7825,38	6596,93	7372,87	6985,64	6992,24
Gambie	216,35	275,03	322,70	436,37	228,09	302,16	380,63
Ghana	5427,16	6288,91	6956,30	7444,01	6106,29	7099,31	8359,29
Guinée	1250,45	1279,78	1180,77	1228,45	1263,65	1317,19	1202,78
Guinée-Bissau	282,36	198,02	264,02	293,36	267,69	222,22	280,16
Libéria	333,70	436,37	740,73	524,38	365,97	519,98	655,66
Mali	469,38	542,72	568,39	612,39	507,51	549,32	584,52
Niger	920,42	795,74	828,74	1158,77	1016,49	842,68	910,88
Nigéria	34917,17	79181,53	104043,79	70234,05	40100,11	90168,60	90189,13
Sénégal	3494,65	3938,36	5859,87	4576,42	3525,45	4621,89	5174,14
Sierra Leone	286,03	425,37	755,40	1415,46	306,56	6218,50	2962,94
Togo	953,42	1356,79	1338,46	1485,14	1140,44	1322,32	1363,39

Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2013.

Ces dernières années, la variabilité et le changement climatiques se sont généralisés en Afrique, principalement à cause de l'intensification des activités humaines et de phénomènes naturels. Nombre de pays de l'Afrique subsaharienne subissent des variations climatiques et des phénomènes extrêmes tels que les inondations ou les sécheresses (Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2002), et des températures maximales élevées. L'intensification des activités humaines et notamment de l'utilisation constante d'énergie provenant de combustibles fossiles dans les processus industriels, les transports et dans les foyers ; la production agricole et la déforestation ont été signalés comme principales causes du changement climatique (Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, 2005). Même si les pays de la sous-région sont parmi les moins industrialisés et ne contribuent que pour très peu aux émissions de gaz à effet de serre (GES), ils sont parmi les plus vulnérables aux effets du changement climatique, cette vulnérabilité étant due en grande partie à la pauvreté généralisée et aux capacités limitées d'adaptation dans la sous-région.

La situation en Afrique de l'Ouest n'est pas tellement différente de celle de l'Afrique subsaharienne. Hormis la Sierra Leone, quasiment tous les pays ouest-africains ont enregistré, en moyenne, une hausse de leurs émissions de CO₂ par habitant entre la période 2000 à 2004 et la période 2005 à 2009 (tableau 15). Le Nigéria est le pays émettant le plus de CO₂ par habitant, suivi de la Côte d'Ivoire et du Ghana. S'agissant de l'évolution des taux d'émission de CO₂ par habitant, le taux de la Sierra Leone a augmenté à un rythme relativement plus rapide, soit plus de 300 % entre 1995 et 2009, comparativement à d'autres pays de la sous-région. Cette situation est due au faible niveau d'industrialisation de la sous-région, compte tenu du lien évident entre les émissions de CO₂ par habitant et l'industrialisation.

La plupart des économies africaines sont fortement tributaires de la production de produits de base, notamment le pétrole, les produits agricoles et les minéraux. La priorité donnée aux produits de base pour l'exportation, couplée au manque d'application des règles environnementales, à la faible valeur ajoutée, à la pauvreté, et au manque de pouvoir de négociation, sont à l'origine de la dégradation des ressources naturelles et de la pollution environnementale et, dans une certaine mesure, confirment l'hypothèse du « paradis pour les pollueurs » :

« L'écart de revenus entre les pays génère des réglementations plus ou moins sévères en matière d'environnement, les pays à revenu élevé ayant des réglementations plus strictes que les pays à faible revenu et, par voie de

conséquence, des coûts de production plus élevés, les pays à faible revenu devenant plus polluants en raison du commerce international (Ministère ghanéen de l'environnement, de la science et de la technologie, 2012) ».

Le monoxyde de carbone, les oxydes d'azote, les composés organiques volatils, le dioxyde de soufre, les particules en suspension de moins de 10 microns de diamètre (PM10) et le plomb (Pb) sont les principaux polluants responsables de la pollution de l'air. Les femmes et les jeunes enfants sont particulièrement exposés, pendant plusieurs heures par jour, à des niveaux élevés de pollution de l'air intérieur, ce qui augmente le risque d'infections respiratoires graves, qui constituent l'une des principales causes de mortalité infantile et juvénile en Afrique (APINA/SEI, 2004). En outre, la pollution de l'air entraîne également des impacts négatifs sur l'environnement comme les pluies acides qui détruisent la végétation, les sols, l'eau et les infrastructures. Pour remédier à ce problème, certains pays dont le Ghana et le Nigéria s'adaptent en utilisant de plus en plus de l'essence sans plomb. Des mesures telles que des taxes à l'importation sont en place pour limiter l'importation de véhicules d'occasion dans de nombreux pays (y compris au Ghana et au Nigéria) ainsi que la fabrication et l'utilisation de réchauds plus performants du point de vue écologique.

Depuis les années 60, nombre de pays de la sous-région ont subi de profondes dégradations des sols. La détérioration de la structure du sol, l'épuisement des nutriments et une vulnérabilité plus forte à l'érosion, sont les conséquences très graves résultant de l'application croissante de produits chimiques et de l'emploi de matériels et de technologies inappropriés, des plantations commerciales mono-spécifiques et de systèmes d'irrigation peu performants. Au Ghana, par exemple, le coût annuel de la dégradation des sols liée à l'agriculture était estimé, en 2005, à environ 1,57 % du PIB (Banque mondiale et al., 2006). La dégradation prolongée des terres dans les zones arides de l'Afrique de l'Ouest aggrave la désertification. Cela dit, la désertification est aussi fortement liée à la pauvreté, à la migration et à l'insécurité sur le plan alimentaire. La pauvreté et la croissance démographique, l'accès inéquitable aux terres, l'insécurité foncière et le manque de sources alternatives de revenus, sont parmi les causes les plus importantes de la dégradation des terres. L'insécurité foncière empêche beaucoup de gens de réaliser des investissements durables dans la terre alors que la propriété collective a facilité la dégradation des terres. Pour de nombreux pays de la sous-région, la dégradation des terres est un problème grave qui a intensifié la désertification et la sécheresse. La sécheresse dans ces pays a provoqué une pénurie d'eau importante, qui s'est répercutée sur l'agriculture, les principaux moyens de subsistance et les principales activités économiques de la sous-région. De plus, l'érosion côtière liée à la montée du niveau de la mer a entraîné la submersion et la disparition de zones importantes d'États insulaires dans la sous-région.

Le déversement de déchets chimiques toxiques dans certains pays est un autre défi auquel est confrontée la sous-région. Le déversement de déchets chimiques revêt diverses formes : donation de pesticides périmés, déversement illégal de conteneurs de déchets chimiques (eaux usées non traitées, boues, cendres de matières incinérées, sols contaminés, substances chimiques, acides, solvants toxiques rejetés par les usines chimiques, pharmaceutiques et de production d'engrais), ainsi que le déversement de déchets électroniques ou d'appareils électroniques usagés ou hors d'usage dans les pays membres. Un exemple type est le scandale des déchets toxiques déversés par une société néerlandaise, en 2006, à Abidjan, Côte d'Ivoire, qui a fait 17 morts. De plus, chaque pays ou presque dans la sous-région reçoit des donations d'appareils électroniques d'occasion, dont la plupart ne sont pas réparables et sont, par conséquent, brûlés ou enfouis dans ces pays.

Ces déchets proviennent le plus souvent du monde développé qui, pour réduire les coûts d'élimination des déchets, se servent des pays en développement comme décharge en raison de la situation économique désastreuse de ces derniers. Le déversement de déchets toxiques constitue une menace pour l'environnement et pour la santé humaine, notamment l'inhalation des fumées résultant de la combustion de plastiques et métaux lourds, la plupart des personnes exposées n'ayant pas conscience des dangers et n'étant pas en mesure de faire face aux conséquences. En dépit des conventions adoptées à l'échelle mondiale et au niveau régional pour réglementer les mouvements et le commerce des déchets toxiques et des produits chimiques, notamment la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et leur élimination, ainsi que la Convention de Bamako de l'Union africaine sur l'interdiction d'importer en

Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique, rien n'a vraiment changé du fait qu'elles ne sont guère appliquées.

Les forêts, soit environ 70 % de la biodiversité terrestre de la planète, constituent un des écosystèmes les plus riches et les plus diversifiés au monde. Des zones relativement importantes de l'Afrique occidentale, en particulier le long de la zone équatoriale, étaient autrefois couvertes de forêt. L'exploitation irrationnelle des ressources forestières constitue une menace permanente pour la survie de l'habitat terrestre dans la sous-région. Le tableau 16 fournit des informations sur les zones forestières, en pourcentage de la superficie totale des terres, pour les pays de l'Afrique occidentale. Selon le tableau, en 2011, la Guinée-Bissau affiche le pourcentage le plus élevé de zone forestière par rapport à la superficie, en Afrique de l'Ouest, et le Niger le pourcentage le plus bas. En général, le couvert forestier en pourcentage de la superficie totale, a constamment diminué dans la plupart des pays, à l'exception de la Gambie où des augmentations ont été enregistrées, la Côte d'Ivoire et le Cabo Verde maintenant, de 2010 à 2011, leur couvert forestier, à 32,7 % et à 21 % respectivement.

Tableau 16
Évolution du couvert forestier en pourcentage de la superficie totale par pays

Pays	2000	2005	2010	2011
Bénin	44,9	42,7	40,4	40,0
Burkina Faso	22,8	21,7	20,6	20,4
Cabo Verde	20,4	20,7	21,0	21,0
Côte d'Ivoire	32,5	32,7	32,7	32,7
Gambie	45,6	46,5	47,4	47,6
Ghana	26,8	24,2	21,7	21,2
Guinée	28,1	27,4	26,6	26,5
Guinée-Bissau	75,4	73,7	71,9	71,6
Libéria	48,1	46,5	44,9	44,6
Niger	1,0	1,0	1,0	0,9
Nigéria	14,4	12,2	9,9	9,5
Sénégal	46,2	45,0	44,0	43,8
Sierra Leone	40,8	39,4	38,1	37,8
Togo	8,9	7,1	5,3	4,9

Source : Indicateurs du développement dans le monde, Banque mondiale, 2013.

Du fait que les zones forestières se réduisent continuellement par rapport à la superficie totale, il est plus difficile d'atteindre la cible des OMD consistant à augmenter la proportion du couvert forestier. La pauvreté pousse les pays à utiliser leurs forêts pour l'agriculture et le pâturage et à exploiter les produits forestiers de manière non durable.

Alors que le Plan de mise en œuvre de Johannesburg invite les pays à réduire sensiblement d'ici 2010 le rythme actuel de perte de biodiversité, la plupart des pays de la sous-région n'ont pas encore atteint cet objectif. La dégradation continue de la biodiversité en Afrique entraîne la perte d'espèces et de sous-espèces et l'invasion par des espèces exotiques. La perte d'espèces résulte essentiellement de la perte des habitats naturels, de la chasse illégale pour se nourrir, de l'usage médicinal ou commercial et du commerce national et international (PNUE, 2002a). La côte de l'Afrique de l'Ouest offre une grande diversité d'habitats et de ressources : côtes rocheuses, plages de sable, deltas, estuaires et zones humides côtières, récifs coralliens et lagons. Ces milieux aquatiques, qui contribuent de manière significative à la subsistance des communautés côtières, ont d'autres valeurs intrinsèques. La plupart des zones côtières en Afrique de l'Ouest connaissent une croissance démographique rapide, qui exacerbe la pollution marine et la surpêche.

2.4 Gouvernance

L'expression « bonne gouvernance » est un concept très large qui doit être bien compris et appliqué si l'on veut assurer le développement durable de la sous-région. Une bonne gouvernance suppose des institutions, des politiques, des douanes et des réseaux relationnels efficaces et effectifs, ainsi que des lois et des structures permettant de gouverner un pays et d'y appliquer des réglementations. Elle implique aussi la primauté du droit, la participation effective au développement, la transparence et la responsabilité dans la prise de décision et dans l'affectation des ressources, le respect envers les citoyens et leurs droits, la légitimité de l'État, l'accès au savoir, à l'information et à l'éducation et l'autonomisation politique de la population. La bonne gouvernance économique, politique, démocratique et des entreprises est essentielle au développement durable. C'est pourquoi le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) affirme que « le développement est impossible en l'absence d'une véritable démocratie, du respect des droits de l'homme, de la paix et de la bonne gouvernance » (CEA, 2011a).

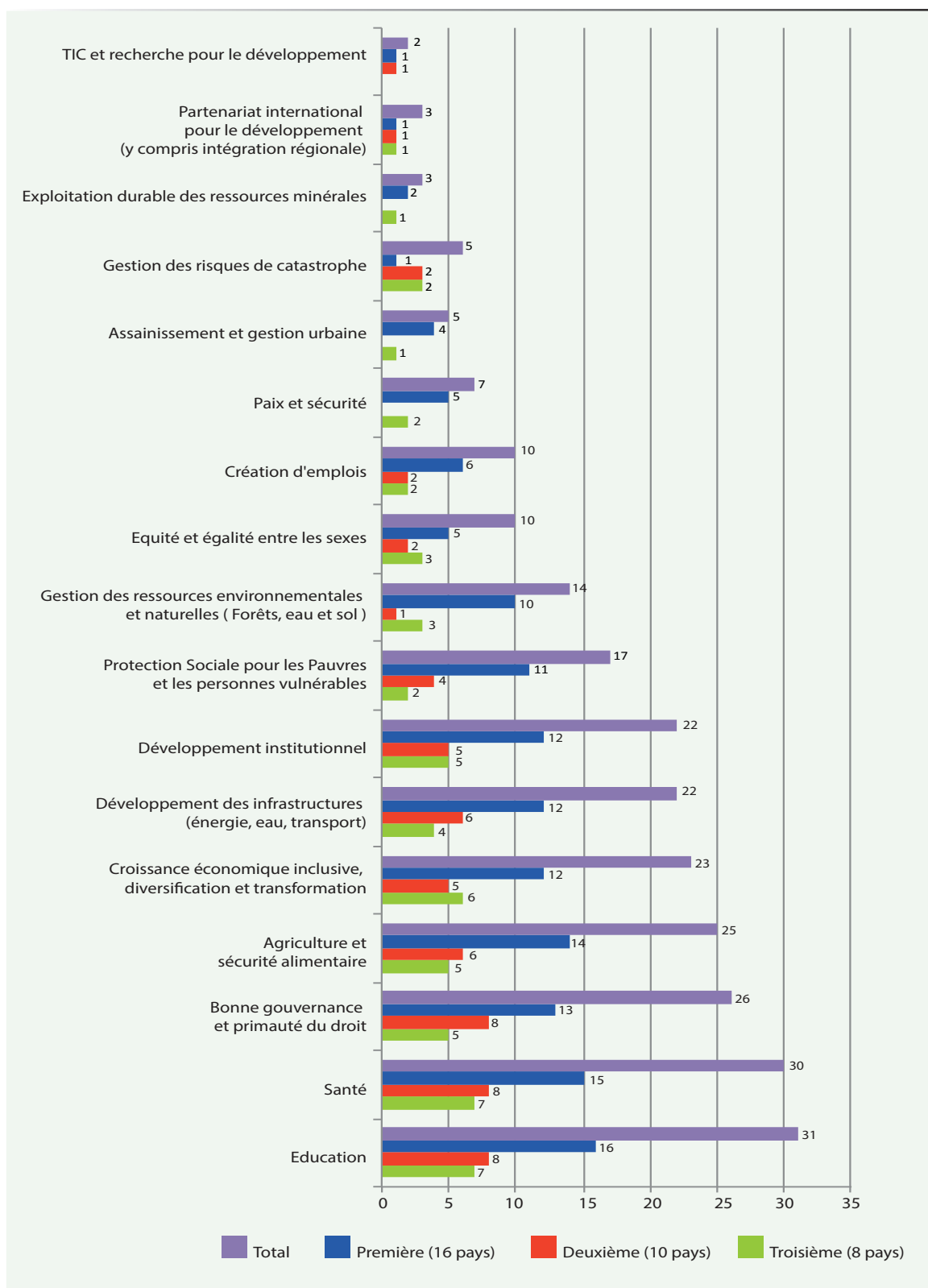
Assurer la bonne gouvernance, le respect de l'État de droit, la paix et la sécurité est un enjeu crucial pour la sous-région, et à certains égards, la situation s'améliore peu à peu. L'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine 2012 (IIAG) indique que l'indice global de la gouvernance pour l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour l'année 2011, était de 51,9 (51,5), soit une amélioration de 2,9 (3) points par rapport à 2006. Ce taux est inférieur à celui du bloc de l'Afrique australe (59) et de l'Afrique du Nord (53,7) mais supérieur au taux moyen global pour l'Afrique (51,2) et l'Afrique sub-saharienne (50,9). Au niveau national, les pays les mieux classés de la sous-région en 2011 sont le Cabo Verde (deuxième rang), suivi du Ghana (septième rang). Ce sont les seuls pays de la sous-région à figurer dans les 10 premiers de l'Indice Ibrahim de la gouvernance africaine. Comme l'indique le tableau 17, des pays tels que le Libéria, la Sierra Leone et le Niger ont le plus progressé depuis 2006, les plus mauvais scores étant ceux du Bénin, de la Guinée-Bissau, de la Gambie et du Sénégal. L'indice sécurité et primauté du droit (tableau 17) montre une évolution similaire. Le retour du Libéria et de la Sierra Leone à un régime démocratique, après des décennies de guerre civile, explique leur remontée spectaculaire dans les deux indices.

Tableau 17
2012 Indice Ibrahim de la gouvernance africaine (IIAG)

Pays	Indice global de gouvernance			Indice sécurité et primauté du droit		
	2011	2006	variation	2006	2011	variation
Libéria	46,6	34,6	12,0	33,0	50,2	17,1
Sierra Leone	48,1	39,2	8,9	40,5	57,1	16,6
Niger	49,5	42,8	6,7	53,4	56,4	3,0
Togo	44,4	38,0	6,4	51,3	55,8	4,5
Cabo Verde	78,4	74,3	4,1	91,3	82,4	-8,9
Guinée	42,5	38,9	3,6	48,3	43,2	-5,1
Côte d'Ivoire	38,8	35,5	3,4	31,3	36,2	4,9
Ghana	66,3	64,2	2,0	73,0	72,0	-0,9
Burkina Faso	55,1	53,1	2,0	67,5	58,7	-8,9
Mali	55,0	53,1	1,9	62,2	62,6	0,4
Nigéria	42,0	41,8	0,2	43,1	40,6	-2,5
Bénin	57,8	58,9	-1,1	71,2	64,8	-6,4
Guinée-Bissau	39,8	41,0	-1,2	44,4	42,3	-2,1
Gambie	51,6	53,1	-1,5	58,9	51,0	-7,9
Sénégal	56,2	59,2	-3,0	62,1	56,1	-6,0

Source: <http://www.moibrabimfoundation.org>.

Dans le domaine de la corruption, les scores des pays de la sous-région sont médiocres, ils affichent toujours des taux de corruption élevés. L'indice de perception de la corruption 2012 montre que les trois pays les moins corrompus dans la sous-région sont le Cabo Verde, le Ghana et le Libéria avec des scores⁴ (rangs) respectivement de 6 (39^{ième}), 4,5 (64^{ième}) et 4,1 (75^{ième}). À l'inverse, le Nigéria, la Guinée-Bissau et



4 Echelle 0-10

la Guinée sont les plus corrompus de la sous-région, affichant des scores de 2,7 (139^{ième}), 2,5 (150^{ième}) et 2,4 (154^{ième}). La situation, dans l'ensemble, n'a quasiment pas changé au cours des dix dernières années.

S'agissant de la paix et de la sécurité, la situation politique dans la sous-région a été quelque peu instable au cours des dix dernières années avec des conflits ethniques et religieux récurrents dans le Nord du Nigéria, des troubles civils en Côte d'Ivoire, un coup d'État au Mali et en Guinée-Bissau, ainsi que d'autres conflits internes dans les pays membres, ce qui pose de sérieux défis. Les causes des conflits dans la sous-région sont notamment les différends électoraux, l'extrémisme religieux et ethnique, la mauvaise gouvernance, la gestion insuffisante des rentes provenant des ressources naturelles et, plus récemment, la prolifération des armes et des munitions.

Selon l'Indice Ibrahim 2011 sur la sécurité nationale (tableau 18), le Cabo Verde, le Bénin et le Burkina Faso sont les mieux placés de la sous-région pour ce qui est de la paix et de la sécurité, tandis que le Mali, la Côte d'Ivoire et le Niger sont les moins bien placés. Le Libéria et la Sierra Leone ont beaucoup progressé depuis 2006. Le score global pour l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) en 2011 était de 81,6 (81), soit une amélioration par rapport au score moyen global pour l'Afrique (subsaharienne) de 78,2 (78,8). Par ailleurs, la sous-région a fait moins bien que l'Afrique australe (90,2) mais mieux que l'Afrique du Nord (73,1), l'Afrique de l'Est (68,3) et l'Afrique centrale (69,7).

Tableau 18
Indice sur la sécurité nationale IIAG

Rang/52	Pays	Score/100	Variation du score par rapport à 2006
4	Cabo Verde	100,0	0,0
10	Bénin	95,0	0,0
14	Burkina Faso	90,0	0,0
17	Ghana	89,6	-5,2
18	Sierra Leone	88,7	28,5
19	Togo	88,4	6,1
24	Gambie	84,2	-0,3
31	Guinée-Bissau	79,3	0,0
32	Libéria	79,1	31,6
33	Guinée	78,5	-0,3
36	Nigéria	72,7	-11,7
38	Sénégal	71,8	-10,1
39	Mali	70,6	-4,4
42	Côte d'Ivoire	64,3	16,9
43	Niger	63,5	7,3
	Afrique de l'Ouest	81,6	3,3
	CEDEAO	81,0	3,9

Source : <http://www.moibrahimfoundation.org>.

3. Hiérarchisation des enjeux du développement durable

Cette section examine les enjeux prioritaires du développement durable dans la sous-région. Pour ce faire, les enjeux prioritaires du développement durable définis par les pays ne sont pas mis sur le même plan que ceux identifiés par des organismes sous-régionaux. De plus, la fréquence d'un enjeu particulier du développement durable a été prise en compte dans l'analyse.

3.1 *Enjeux prioritaires du développement durable à l'échelle nationale*

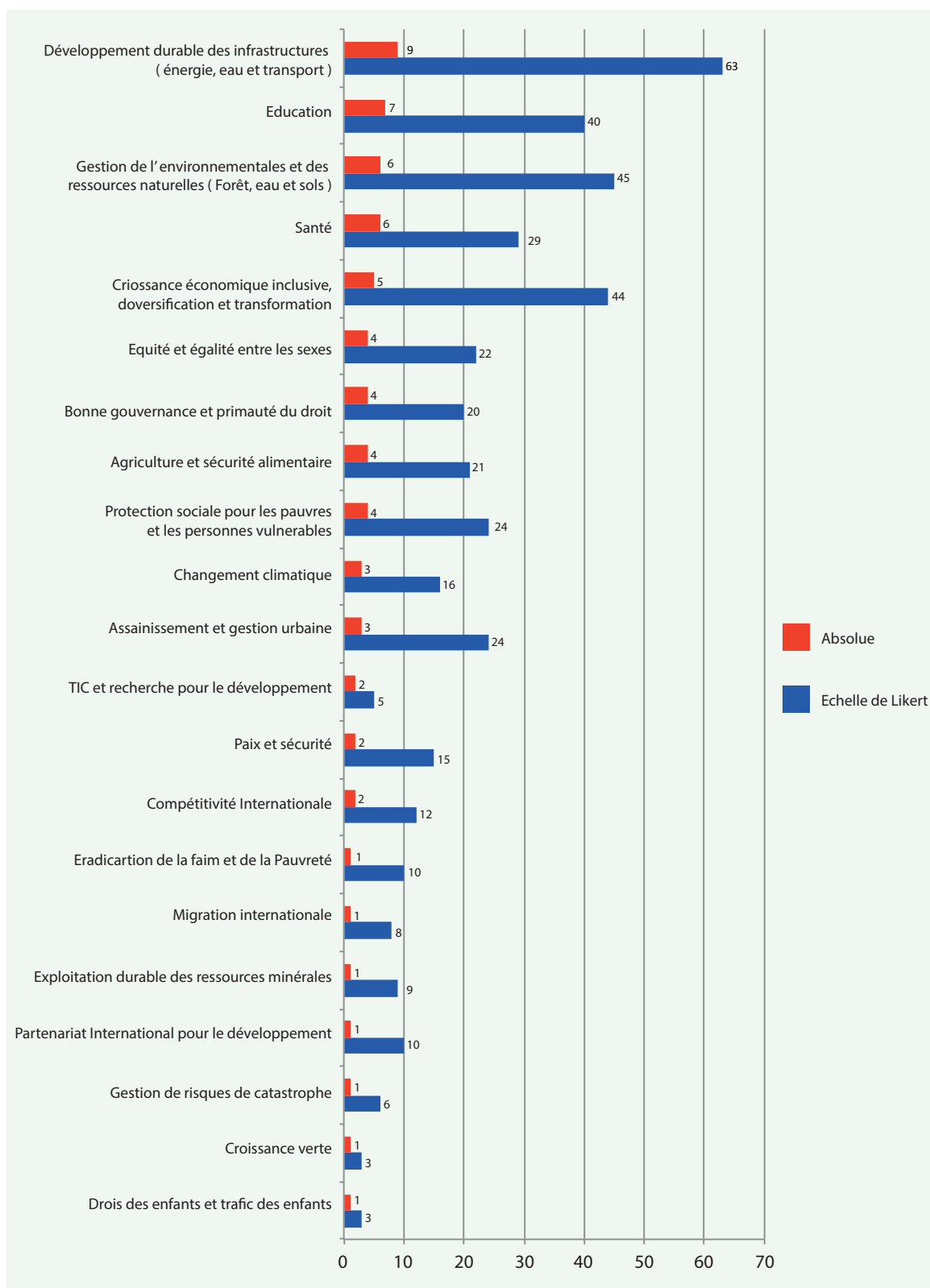
La Conférence de Rio sur l'environnement et le développement en 1992 a exhorté les pays à élaborer des stratégies nationales de développement durable (SNDD) pour les guider dans la mise en œuvre du programme de développement durable. En 2002, Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), a recommandé que les pays formulent des stratégies nationales de développement durable en tant que stratégies de réduction de la pauvreté qui intègrent les piliers économique, social et environnemental du développement durable.

Pour identifier efficacement les enjeux du développement durable des pays de la sous-région, il est important d'examiner les enjeux prioritaires qui ont été abordés par leurs politiques, stratégies et programmes au cours des dernières années. Autrement dit, le cadre de développement que les pays ont mis en place ces dernières années, permet de déduire les enjeux du développement durable qu'ils estiment prioritaires. Depuis 1999, la plupart des pays ouest-africains ont formulé et appliqué des SRP. Environ deux cycles de SRP ont déjà été formulés et mis en œuvre, et nombre de pays entament actuellement un troisième cycle. La plupart des SRP sont des stratégies à moyen terme, entre trois et cinq ans, et ont été approuvées par les plus hautes instances nationales. Sur les 15 pays de la CEDEAO, seulement cinq - Bénin, Burkina Faso, Gambie, Nigéria et Sénégal – ont des stratégies de développement à long terme, à partir desquelles des stratégies à court et moyen termes ont été élaborées.

La pauvreté est un problème multiforme et de ce fait, requiert des politiques multidimensionnelles pour en atténuer les effets. Un examen rapide des SRP de première, deuxième et troisième générations, formulées par chaque pays de la CEDEAO, indique qu'elles reflètent toutes le titre du cadre de développement en intégrant des politiques globales destinées à prendre en compte les diverses dimensions de la pauvreté. Nombre de ces politiques, notamment celles formulées après la première génération de SRP, couvraient les trois dimensions du développement durable et, dans une certaine mesure, intégraient des questions intersectorielles telles que l'environnement, l'égalité entre les sexes et la technologie.

Le rapport sur les progrès réalisés sur la voie du développement durable en Afrique de l'Ouest, établi par la Commission de la CEDEAO avec l'appui de la CEA pour la Conférence Rio+20, souligne les priorités fixées dans les différents pays de la sous-région comme en témoignent leurs SRP de première et

de deuxième génération. Les enjeux clés du développement durable auxquels sont confrontés les pays, sont extraits des thèmes centraux des SRP des première, deuxième et troisième générations, en fonction de leur fréquence dans les SRP. Globalement, 16 SRP de première génération, 10 SRP de deuxième



génération et 8 SRP de troisième génération dans la sous-région, ont été analysées. La figure 1 montre la

fréquence des enjeux du développement durable traités dans les SRP de première, deuxième et troisième générations des pays de la sous-région.

Figure 1
Fréquence des enjeux du développement durable abordés par les stratégies de réduction de la pauvreté de première, deuxième et troisième générations

Source : Extrait des SRP pays et CEDEAO, 2012.

Il ressort clairement de la figure 1 que les 13 grands enjeux du développement durable mentionnés dans les SRP sont, par ordre d'importance décroissante :

- Éducation
- Santé
- Bonne gouvernance et primauté du droit
- Agriculture et sécurité alimentaire
- Croissance économique inclusive, diversification et transformation
- Développement durable des infrastructures (énergie, eau, transport)
- Développement institutionnel
- Protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables
- Environnement et gestion des ressources naturelles (forêt, eau et sols)
- Équité et égalité entre les sexes
- Création d'emplois
- Paix et sécurité
- Assainissement et gestion urbaine

Il est important de noter que les SRP ont été formulées sur la base des OMD. Étant donné que les OMD étaient dominés par les questions sociales, les SRP étaient peut-être davantage axées sur ces questions. Par conséquent, il est impératif de comparer les priorités établies dans les SRP avec celles issues de l'enquête sous-régionale sur les ODD.

3.2 *Enjeux prioritaires du développement durable au niveau sous-régional*

Les enjeux prioritaires du développement durable ont aussi été examinés au niveau de la sous-région. Plus précisément, le rapport sur les progrès vers le développement durable en Afrique de l'Ouest donne des informations sur certains enjeux prioritaires de développement durable et défis émergents, notamment :

- Énergie
- Forêts
- Pêche
- Transport
- Sécurité alimentaire
- Gestion et utilisation des terres agricoles

- Raréfaction de l'eau
- Gestion urbaine
- Changement climatique et désertification
- Mondialisation
- Chômage
- Manque de transparence dans la gestion des ressources
- Importance de l'éducation pour les besoins du développement

L'enquête réalisée au niveau national fournit également certaines informations sur des enjeux majeurs du développement durable dans la sous-région. Les pays ont été invités à fournir et à classer par ordre d'importance (1 = moins important, 10 = très important), un nombre limité (de préférence entre six et dix) d'enjeux /domaines prioritaires du développement durable qui doivent être abordés à travers les ODD dans la sous-région. En tout, huit des 16 pays contactés dans la sous-région ont fourni des réponses à cette question.

Deux approches ont été utilisées pour analyser les réponses. La première (en valeur absolue) consiste à attribuer un poids égal à chaque enjeu de développement durable posé par un pays et ensuite à relever les fréquences. La seconde consiste à utiliser l'échelle de Likert : 10 pour les enjeux du développement durable très importants et 1 pour les moins importants. Dans un deuxième temps, la fréquence de tel ou tel enjeu à un rang donné, a été multipliée par la valeur de l'échelle et agrégée pour l'ensemble des enjeux. Par exemple, si trois pays ont répondu que la croissance économique inclusive est un enjeu clef du développement durable et le jugent très important (10) et si deux pays ont répondu que l'éducation est un enjeu clef du développement durable mais ne le classe qu'au 7ème rang, la valeur pour *la croissance économique inclusive* est 30 (3 x 10) et celle de l'éducation est 14 (2 x 7). Dans le cas de *la croissance économique inclusive*, la valeur est 30 car 3 est la fréquence (nombre de pays jugeant cet enjeu très important) et 10 est la valeur attribuée aux enjeux très importants du développement durable. D'autre part, dans le cas de l'éducation, la valeur est 14 car 2 est la fréquence (nombre de pays jugeant cet enjeu modérément important, par exemple) et 7 est la valeur attachée aux enjeux du développement durable modérément importants. Ce classement a été établi pour tous les enjeux du développement durable posés par les pays et agrégé pour tous les enjeux du développement durable. L'utilisation de deux méthodes a pour but de garantir la solidité des résultats même si une forte corrélation existe entre les résultats des deux méthodes.

Le tableau 2 présente la distribution de fréquences des enjeux prioritaires en matière de développement durable sur la base des deux méthodes. Il en ressort clairement que les 13 enjeux du développement durable les plus importants, par ordre décroissant, sont les suivants :

- Développement durable des infrastructures (énergie, eau, transport)
- Environnement et gestion des ressources naturelles (forêt, eau et sols)
- Croissance économique inclusive, diversification et transformation
- Éducation
- Santé
- Assainissement et gestion urbaine
- Protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables
- Équité et égalité entre les sexes
- Agriculture et sécurité alimentaire
- Bonne gouvernance et primauté du droit
- Changement climatique

- Paix et sécurité
- Compétitivité internationale

Figure 2
Distribution de fréquence des enjeux prioritaires du développement durable

Source : Questionnaire ODD Afrique de l'Ouest, 2013

Il y a beaucoup de similitudes entre les enjeux du développement durable posés par les organismes sous-régionaux, ceux proposés par les pays de la sous-région par le biais des ODD et ceux élaborés par les États membres dans le cadre de leurs SRP.

Le tableau 19 récapitule les grands enjeux du développement durable posés par les organismes sous-régionaux et les pays membres. Ils ont donc été regroupés afin de faciliter une comparaison des divers enjeux.

Tableau 19
Récapitulatif des enjeux sous-régionaux et nationaux du développement durable

Enjeux sous-régionaux	Enquête ODD	Enjeux nationaux
Progrès dans la mise en œuvre du développement durable en Afrique de l'Ouest	Enquête ODD	SRP
<ul style="list-style-type: none"> • Énergie, transport • Forêts, pêches, changement climatique et désertification • Sécurité alimentaire, utilisation et gestion des terres agricoles • Importance de l'éducation face aux besoins en matière de développement • Manque de transparence dans la gestion des ressources • Pénurie d'eau, gestion urbaine • Chômage • Mondialisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des infrastructures • Environnement et gestion des ressources naturelles • Agriculture et sécurité alimentaire • Éducation • Bonne gouvernance et primauté du droit • Assainissement et gestion urbaine • Croissance économique inclusive et transformation • Protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables • Santé • Équité et égalité entre les sexes 	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des infrastructures (énergie, eau, transport) • Environnement et gestion des ressources naturelles (forêt, eau et sols) • Agriculture et sécurité alimentaire • Éducation • Bonne gouvernance et primauté du droit • Croissance économique inclusive, diversification et transformation • Protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables • Santé • Égalité entre les sexes • Création d'emplois • Développement des institutions

Des enjeux tels que le développement des infrastructures, l'environnement et la gestion des ressources naturelles, l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'éducation et la bonne gouvernance, et la primauté du droit relèvent, dans une certaine mesure, des trois méthodes, ce qui permet une certaine hiérarchisation des enjeux du développement durable dans la sous-région. Ce classement indique l'importance considérable que revêtent ces enjeux pour la sous-région. De plus, des enjeux tels que la croissance économique inclusive, la diversification et la transformation, la protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables, la santé, l'équité et l'égalité entre les sexes sont présents dans l'enquête sur les ODD et les SRP mais pas dans le rapport sur les progrès en matière de développement durable en Afrique de l'Ouest. D'autres enjeux tels que l'assainissement, la gestion urbaine et le chômage sont mentionnés dans l'enquête sur les ODD et le

document susmentionné tandis que l'équité et l'égalité entre les sexes figurent dans l'enquête sur les ODD et les SRP. Le développement institutionnel et la mondialisation sont examinés respectivement par les SRP et le document susmentionné.

De toute évidence, toutes ces questions sont des enjeux prioritaires du développement durable très importants pour la sous-région. Un rapide coup d'œil à la section 3, qui donne un aperçu des progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de développement durable dans la sous-région, suggère que, dans l'ensemble, les pays ont fait des progrès, quoique marginaux et dans une certaine mesure précaires, dans les efforts qu'ils déploient pour faire face à ces problèmes économiques, sociaux et environnementaux. Dans beaucoup de pays, le maintien des acquis peut exiger d'énormes ressources ou entraîner un coût énorme pour l'ensemble des citoyens, à moins que des moyens novateurs ne soient trouvés pour atténuer l'impact sur les pauvres et les personnes vulnérables.

Il ressort également du tableau que les principaux thèmes abordés par les OMD constituent toujours un défi pour de nombreux États membres et pour la sous-région dans son ensemble. Plus précisément, des enjeux tels que l'éducation, la santé, l'agriculture et la sécurité alimentaire, soit certaines des questions qui ont été traitées par les OMD, demeurent les principaux défis auxquels la sous-région est confrontée. Ce qui laisse à penser que dans la définition des ODD, il est important de développer davantage les OMD afin d'y inclure d'autres enjeux. En effet, l'enquête sous-régionale sur les ODD l'a confirmé. Les pays devaient choisir entre plusieurs options⁵ et indiquer comment les ODD doivent s'efforcer d'équilibrer les piliers économique, social et environnemental du développement durable. Six des huit pays ayant répondu à cette question préfèrent intégrer les OMD – modifiés/mis à jour comme il convient pour l'après-2015 – dans un cadre plus large des ODD.

3.3 Hiérarchisation des enjeux du développement durable pour la sous-région

Une méthode objective a été utilisée pour hiérarchiser les enjeux du développement durable pour la sous-région. Plus précisément, ce critère objectif prend en compte la fréquence des principaux enjeux du développement durable proposés par les pays de l'enquête sous-régionale sur les ODD et les principaux thèmes traités par les pays dans les SRP. Même si plusieurs autres organismes sous-régionaux et régionaux ont formulé des enjeux clefs de développement durable, les similitudes entre les enjeux du développement durable posés par les organismes régionaux et sous-régionaux et ceux proposés par les pays pour la sous-région à travers l'enquête sur les ODD, confirment qu'une telle méthode peut être utilisée sans risque d'omettre des enjeux clefs.

Le tableau 20 récapitule les 13 enjeux les plus importants qui sont mentionnés, à la fois dans l'enquête sous-régionale sur les ODD et dans les documents de SRP, par ordre d'importance, comme l'indiquent les figures 1 et 2.

⁵ a. Réfléter les dimensions sociale, économique et environnementale au sein de chaque ODD, éventuellement par le biais des cibles associées ;
b. Intégrer les OMD, modifiés/mis à jour pour tenir compte de l'après-2015, dans un cadre plus large de développement durable ; développer davantage l'OMD 7 en plusieurs objectifs ayant une dimension ressources naturelles/environnementales. Autre option (veuillez préciser).

Tableau 20
Enjeux prioritaires du développement durable

Enquête ODD	Fréquence (Echelle Likert)	Classe-ment	Documents SRP	Fréquence	Classe-ment	Classe-ment moyen
Développement durable des infrastructures (énergie, eau, transport)	63	1	Éducation	31	1	3,5
Éducation	40	2	Santé	30	2	2,5
Gestion de l'environnement et des ressources naturelles (forêt, eau, sols)	45	3	Bonne gouvernance et primauté du droit	26	3	6
Santé	29	4	Agriculture et sécurité alimentaire	25	4	3
Croissance économique inclusive, diversification et transformation	44	5	Croissance économique inclusive, diversification et transformation	23	5	5
Équité et égalité entre les sexes	22	6	Développement durable des infrastructures (énergie, eau, transport)	22	6	8
Bonne gouvernance et primauté du droit	20	7	Développement des institutions	22	7	5
Agriculture et sécurité alimentaire	21	8	Protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables	17	8	6
Protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables	24	9	Environnement et gestion des ressources naturelles (forêt, eau, sols)	14	9	8,5
Changement climatique	16	10	Équité et égalité entre les sexes	10	10	
Assainissement et gestion urbaine	24	11	Création d'emplois	10	11	12
Paix et sécurité	15	12	Paix et sécurité	7	12	12
Compétitivité internationale	12	13	Assainissement et gestion urbaine	5	13	

Afin de pouvoir hiérarchiser les enjeux du développement durable, ces derniers ont été classés par ordre d'importance décroissante en fonction de la fréquence telle qu'elle est indiquée dans les troisième et sixième colonnes, et la moyenne simple des classements a été retenue pour chaque enjeu du développement durable. Le résultat figure dans la septième colonne.

Sur la base des moyennes simples, les enjeux prioritaires du développement durable sont présentés par ordre d'importance décroissante au tableau 21.

Tableau 21
Enjeux prioritaires du développement durable par ordre décroissant

Enjeux prioritaires du développement durable	Classement moyen
Éducation	2,5
Santé	3
Développement durable des infrastructures (énergie, eau, transport)	3,5
Croissance économique inclusive, diversification et transformation	5
Bonne gouvernance et primauté du droit	5
Agriculture et sécurité alimentaire	6
Environnement et gestion des ressources naturelles (forêt, eau et sols)	6
Protection sociale des pauvres et des personnes vulnérables	8,5
Assainissement et gestion urbaine	12
Paix et sécurité	12

Des enjeux tels que la création d'emplois, le changement climatique, la compétitivité internationale et l'égalité entre les sexes et le développement des institutions ont été omis dans le classement dans la mesure où il s'agit, en quelque sorte, de domaines transversaux. De plus, ce ne sont pas des thèmes soulevés dans les enjeux du développement durable nationaux ou sous-régionaux.

Les enjeux du développement durable définis pour la sous-région, ne sont pas absents des documents/réunions d'envergure régionale qui ont examiné, dans une certaine mesure, les enjeux du développement durable sur le continent africain. Il s'agit notamment de la Déclaration consensuelle africaine pour la Conférence Rio+20, du Document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique et de la Position commune africaine sur le Programme de développement pour l'après-2015.

La Déclaration consensuelle africaine pour Rio+20 a précisé les défis nouveaux et émergents auxquels le continent est confronté, notamment :

- Effets néfastes du changement climatique ;
- Rareté croissante de l'eau ;
- Epuisement de la biodiversité et des écosystèmes ;
- Désertification ;
- Déchets dangereux notamment électroniques ;
- Faible capacité d'adaptation aux catastrophes naturelles ;
- Crise énergétique ;
- Crise alimentaire ;
- Urbanisation rapide et non planifiée résultant de l'exode rural ;
- Piraterie, traite des êtres humains, migrations et la crise financière et économique mondiale.

Il est important de noter que le document, centré sur les défis nouveaux et émergents auxquels le continent doit faire face, exclut en conséquence les enjeux prioritaires du développement durable auxquels le continent est actuellement confronté.

Le Document final du programme de développement pour l'après-2015 : Position commune africaine, identifie trois grands domaines du développement comme priorités pour le Programme de développement pour l'après-2015, à savoir :

- Transformation économique structurelle et croissance inclusive ;
- Innovation et transfert de technologie ;
- Développement humain.

De toute évidence, les enjeux envisagés ici sont de portée limitée. Plus précisément, l'une des principales dimensions du développement durable – la viabilité environnementale – est tout simplement absente. L'accent est placé plutôt sur le développement économique et social.

Le Document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique a exposé en détail les principaux enjeux auxquels doivent répondre les ODD, à savoir :

- Élimination de la pauvreté ;
- Lutte contre la faim, en assurant la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- Accès à l'eau potable et à des installations convenables d'assainissement ;
- Accès à une éducation et à des services de santé de qualité ;
- Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;
- Accès équitable et universel aux services sociaux et à la protection sociale ;
- Croissance économique durable et inclusive ;
- Réduction de la vulnérabilité et promotion de la résilience, y compris face aux effets du changement climatique ;
- Création d'emplois décents ;
- Renforcement du développement des infrastructures ;
- Accès à une énergie abordable et durable ;
- Lutte contre la dégradation des terres et la désertification, la sécheresse et le déboisement ;
- Lutte contre les problèmes découlant du changement climatique, notamment par des mesures d'adaptation et d'atténuation des effets ;
- Promotion d'une gestion durable des ressources en eau ;
- Facilitation de l'accès aux technologies écologiquement rationnelles et transfert de ces technologies ;
- Promotion de la paix et de la sécurité.

Le tableau 22 compare les enjeux du développement durable définis par la région, dont il est question dans le Document final de la Réunion régionale d'application de l'Afrique, et ceux hiérarchisés par la sous-région, qui sont présentés au tableau 21. Une fois de plus, les principaux enjeux du développement durable ont été regroupés pour faciliter la comparaison.

Tableau 22

Comparaison des enjeux du développement durable définis par des organismes régionaux et des organismes sous-régionaux/États membres

Enjeux sous-régionaux du développement durable par ordre de priorité	Enjeux régionaux du développement durable
	Élimination de la pauvreté ;
Éducation	Accès à une éducation et à des services de santé de qualité ;
Santé	
Développement durable des infrastructures (énergie, eau, transport)	Renforcement du développement des infrastructures ; accès à une énergie abordable et durable ;
Croissance économique inclusive, diversification et transformation	Promotion d'une croissance économique durable et inclusive ;
Bonne gouvernance et primauté du droit	
Agriculture et sécurité alimentaire	Lutte contre la faim, en assurant la sécurité alimentaire et la nutrition ;
Environnement et gestion des ressources naturelles (forêt, eau et sols)	Lutte contre la dégradation des terres et la désertification, la sécheresse et le déboisement, en relevant les défis du changement climatique, notamment grâce aux mesures suivantes : adaptation et atténuation de ses effets ; gestion durable des ressources en eau, accès facilité aux technologies écologiquement rationnelles et transfert de ces technologies, y compris en matière d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets ;
Protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables	Accès équitable et universel aux services sociaux et à la protection sociale ; réduction de la vulnérabilité et promotion de la résilience, y compris face aux effets du changement climatique ; création d'emplois décents ; promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;
Assainissement et gestion urbaine	Accès à l'eau potable et à des installations convenables d'assainissement ;
Paix et sécurité	Promotion de la paix et de la sécurité.

Le tableau 22 montre que les enjeux prioritaires du développement durable définis par la sous-région sont, dans l'ensemble, comparables à ceux élaborés par le Forum régional. La seule différence est que les enjeux définis par la région sont de portée plus générale que ceux de la sous-région. En outre, les enjeux abordés par le Forum régional mentionnaient de manière explicite l'éradication de la pauvreté alors que ceux de la sous-région sous-entendaient la lutte contre la pauvreté mais n'en faisaient pas état explicitement. Qui plus est, la sous-région désignait clairement la bonne gouvernance et la primauté du droit comme étant l'un des principaux enjeux du développement durable alors que la région n'était pas explicite à ce sujet. Des efforts seront faits dans la prochaine section pour passer en revue et justifier les enjeux prioritaires dans la sous-région même si certains d'entre eux ont été examinés antérieurement.

4. Vue d'ensemble et justification des enjeux prioritaires du développement durable

4.1 Éducation

L'éducation est l'un des moyens d'action les plus importants qui a un impact multidimensionnel sur la pauvreté. La raison étant qu'en plus de gagner un revenu plus élevé, une personne plus instruite peut accéder à l'information sur de nombreuses questions, par exemple sur la santé, ce qui contribue à améliorer la situation sanitaire et, partant, à diminuer l'état de mauvaise santé. L'une des conditions nécessaires mais non suffisantes de la réduction de la pauvreté est l'augmentation du revenu. Nombre d'études [voir Schultz (1999) et Psacharopoulos (2002)] sur divers pays et concernant diverses périodes, confirment que des individus plus éduqués gagnent des salaires plus élevés, souffrent moins du chômage et occupent des fonctions plus prestigieuses que leurs homologues moins instruits. Une personne plus instruite a plus de chance de gagner un revenu et d'acquérir des connaissances, ce qui peut contribuer à réduire la pauvreté grâce à une hausse de la productivité. Ce facteur justifie en partie l'importance accordée par la sous-région au développement du système éducatif. Toutefois, plusieurs défis se posent à la sous-région en matière d'éducation, notamment en termes de qualité, de quantité et de disparités entre les sexes. Même si l'accès s'améliore peu à peu et si l'écart entre les hommes et les femmes s'est légèrement resserré – insuffisamment toutefois pour avoir un effet réel sur la réduction de la pauvreté – la qualité demeure un problème majeur.

L'insuffisance des capacités institutionnelles rend parfois difficile la mise en œuvre efficace des politiques éducatives, tandis que le manque d'enseignants qualifiés, notamment dans les régions défavorisées, s'est traduit par le recours massif à un programme national de volontaires et à un personnel non qualifié pour résorber la pénurie d'enseignants qualifiés. De plus, l'action à long terme menée par certains gouvernements en faveur de l'éducation de base – au détriment de l'enseignement supérieur – couplée au manque d'infrastructures, notamment dans les régions éloignées, fait qu'il est ardu de réaliser les objectifs en matière de politique éducative. Comme indiqué précédemment, des pays tels que le Cabo Verde, le Ghana, le Sénégal, le Nigéria et la Gambie (tableau 13) obtiennent de bons résultats en matière de taux de scolarisation. Pour autant, des investissements importants seront nécessaires si l'on veut relever deux défis colossaux, à savoir maintenir et améliorer le taux actuel de scolarisation et la qualité de l'enseignement.

Tableau 23

Ratio élèves/enseignant dans le primaire et dans le secondaire

Pays	Primaire				Secondaire			
	2000-2004	2005-2009	2010	2011	2000-2004	2005-2009	2010	2011
Bénin	54,6	45,0	46,4	44,2	22,8	0,0		
Burkina Faso	47,0	47,7	52,4	52,7	31,4	28,4	30,3	26,5
Cabo Verde	28,1	24,9	23,6	23,3	23,7	21,0	17,5	17,2
Côte d'Ivoire	44,3	42,8		48,8	0,0	0,0		
Gambie	38,4	36,2		37,6	0,0	0,0		
Ghana	32,5	33,1		31,0	18,7	18,4		18,7
Guinée	45,5	44,5	42,2	44,1	31,6	34,7		33,1
Libéria	38,3	26,5		26,8	26,4	0,0		
Mali	58,9	52,1	50,4	48,5	29,0	23,6		24,7
Niger	41,9	40,6	38,6	39,0	26,7	28,4	30,8	34,7
Nigéria	39,5	41,1	36,0		33,9	30,7	33,1	
Sénégal	48,0	37,1	33,7	32,9	26,5	26,4		27,4
Sierra Leone	37,3	0,0		31,3	26,6	0,0		
Togo	36,3	39,0	40,6	40,9	33,1	35,0		26,2
Guinée-Bissau	44,1	62,2	51,9		15,0	37,3		

Aux niveaux primaire et secondaire, le ratio élèves/enseignant qui est relativement élevé par rapport à d'autres régions, fait qu'il est non seulement difficile pour les enseignants de comprendre les besoins propres à chacun des élèves mais aussi d'améliorer la qualité de l'enseignement. Les données disponibles qui figurent au tableau 23 indiquent que le ratio enseignant/ élèves dans le primaire s'est globalement amélioré pour de nombreux pays à l'exception de la Côte d'Ivoire, du Togo et de la Guinée-Bissau. On retrouve des tendances similaires en ce qui concerne le ratio enseignant/élèves dans le secondaire, des pays comme la Guinée, le Niger, le Nigéria et la Guinée-Bissau faisant figure d'exception. Des pays tels que le Cabo Verde et le Ghana sont parvenus à maintenir un ratio élèves/enseignant plus faible, comparé aux autres pays.

La qualité de l'éducation est liée au type de formation dispensée. Dans de nombreux pays de la sous-région, les établissements éducatifs formels assurent essentiellement une formation générale qui donne aux élèves des compétences minimales pour entrer sur le marché du travail, s'exprimer et comprendre la dynamique de la société. Ainsi, nombre d'élèves qui suivent le parcours du système éducatif traditionnel, sont incompetents sur le plan technique en raison du type de formation reçue et de liens très faibles avec les entreprises. De plus, le système formel de formation qui est dispensé entraîne parfois une surproduction de compétences pour lesquelles la demande sur le marché du travail est négligeable. Apparemment, l'excès de diplômés de l'enseignement supérieur par rapport à la capacité d'absorption de l'économie et le fait que les récents « diplômés de l'enseignement supérieur » n'ont pas les aptitudes et compétences requises en raison d'infrastructures et de systèmes éducatifs inadéquats, ont abouti récemment à une hausse du taux de chômage parmi les diplômés des universités et écoles polytechniques. La formation technique et professionnelle ne s'est pas vu accorder la priorité nécessaire dans le système éducatif et l'absence de liens entre les écoles professionnelles et le marché du travail, explique l'inadéquation entre l'offre et la demande de main-d'œuvre (CEDEAO, 2012).

En outre, l'inadéquation entre l'offre et la demande d'enseignants, le manque de qualifications et de formation des enseignants, l'absence de formation professionnelle continue ainsi qu'une répartition des enseignants et des conditions de service inadéquates, sont autant de problèmes à résoudre. Cette situation influe sur les taux de scolarisation dans la sous-région, qui ont progressé au fil des années comme le montre le tableau 13. Pour les pays de la sous-région, corriger les déséquilibres de l'offre et de la demande d'enseignants, contribuera à améliorer la qualité de l'enseignement et les taux nets de scolarisation, qui étaient relativement plus élevés pour des pays tels que le Cabo Verde, le Togo et le Ghana et ont nettement progressé dans des pays tels que la Guinée, le Sénégal et la Guinée-Bissau. Cela dit, maintenir et améliorer le taux de scolarisation et la qualité de l'enseignement, qui demeure un défi majeur, nécessite des investissements considérables.

Tableau 24

Dépenses publiques totales pour l'éducation (pourcentage du PIB)

Pays	2000-2004	2005-2009	2010	2011
Bénin	3,4	4,0	5,3	
Burkina Faso	0,0	4,5	3,8	3,4
Cabo Verde	7,6	6,2	5,6	
Côte d'Ivoire	4,2	4,4		
Gambie	1,6	3,3	4,2	3,9
Ghana	6,4	5,9	5,5	8,2
Guinée	2,4	2,5	3,7	3,1
Libéria	0,0	3,3		
Mali	3,8	4,1	4,3	4,7
Niger	2,9	3,9	3,9	4,5
Sénégal	3,4	5,1	5,6	
Sierra Leone	3,7	2,7	2,6	2,7
Togo	4,1	3,7	4,4	4,6

L'insuffisance des dépenses publiques consacrées à l'éducation, explique en grande partie le médiocre bilan du système éducatif. Dans l'ensemble de la sous-région, seuls le Ghana et le Cabo Verde ont réussi à maintenir les dépenses totales pour l'éducation à plus de 5 % du PIB tout au long de la période allant de 2000 à 2011 même si, globalement, les dépenses pour l'éducation exprimées en pourcentage du PIB, augmentent (tableau 24) – niveau que le Bénin a atteint en 2010 et le Sénégal entre 2005 et 2010.

Les objectifs de développement durable dans le secteur de l'éducation doivent par conséquent tendre à améliorer la quantité et la qualité de l'enseignement, pour aboutir à un équilibre entre l'offre et la demande de main-d'œuvre et à créer des emplois décents pour les citoyens – en particulier pour les jeunes. Il faudra, pour ce faire, assurer un accès universel à une éducation de qualité à tous les niveaux. Ce qui signifie qu'il faut assurer un taux d'achèvement plus élevé dans les cycles préscolaire, primaire, secondaire et supérieur ; améliorer l'éducation non formelle et la formation technique et professionnelle, les compétences de base et l'éducation civique ; améliorer la qualité de l'enseignement et l'assurance de qualité à tous les niveaux ; améliorer et renforcer la formation des enseignants à l'aide de matériel et de ressources pédagogiques ou didactiques.

4.2 Santé

Un enjeu majeur du développement du capital humain, qui est très important pour la réduction de la pauvreté, est l'amélioration de la santé. La santé, qui est un concept multiforme défini par l'OMS (1972) comme *un état de complet bien-être physique, mental et social, qui donne à l'individu la possibilité de mener une vie productive sur le plan social et économique* et ne consiste pas seulement en *une absence de maladie ou d'infirmité*, a un lien évident avec la pauvreté en raison de son importance sociale et économique. Être en bonne santé est un facteur de productivité accrue, ce qui peut stimuler la croissance économique et, si le rythme est maintenu, susciter le développement économique. De meilleurs résultats sur le plan de la santé, soit une amélioration en matière de traitements, d'éducation, de nutrition et d'assainissement, sont essentiels pour améliorer le bien-être économique aux niveaux micro et macro. La bonne santé en tant que bien d'investissement, peut contribuer de manière décisive à renforcer la base des ressources humaines, qui est généralement reconnue comme étant le moteur de la croissance et du développement (Lucas, 1988). C'est la raison pour laquelle les soins de santé sont au centre de trois des huit OMD. Les trois OMD liés à la santé sont notamment : réduire la mortalité infantile, améliorer la santé maternelle et lutter contre le VIH/sida, le paludisme et autres maladies.

Pour la mise en œuvre du programme consistant à améliorer les soins de santé, la Déclaration d'Abuja adoptée au Sommet des ministres africains de la santé, en avril 2001, à Abuja, Nigéria, encourageait les gouvernements africains à consacrer 15 % de leur budget national à la santé. Pour autant, beaucoup de pays de la sous-région sont encore loin de cet objectif. Au niveau national, les politiques destinées à améliorer les résultats de la santé font partie intégrante des stratégies de développement de presque tous les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Selon les indicateurs de santé pour la sous-région, il reste beaucoup à faire pour améliorer l'état de santé de la population. D'après les données statistiques de la santé mondiale, l'Afrique enregistre les plus mauvais indicateurs de santé en termes notamment de taux de mortalité maternelle, de taux de mortalité infantile, d'espérance de vie, de dépenses de santé, de couverture des services de santé et de personnel de santé. L'Afrique de l'Ouest ne fait pas exception à ces mauvais résultats préoccupants. Par exemple, si l'espérance de vie en Afrique de l'Ouest s'est quelque peu améliorée, comme le montre l'analyse figurant à la section 2 (tableau 11), l'espérance de vie moyenne pour la sous-région demeure faible, entre 50 et 56 ans sur la période allant de 1995 à 2011. La tendance est la même s'agissant du taux de mortalité infantile, qui est passé de 98 décès pour 1000 naissances vivantes en moyenne à 72 décès pour 1000 naissances vivantes.

La situation sanitaire précaire dans la sous-région tient en grande partie à des maladies infectieuses évitables et à des déficiences nutritionnelles. La grande pauvreté couplée à des niveaux de revenus et d'éducation très bas, particulièrement pour les femmes, le manque d'accès à l'eau potable et à des installations d'assainissement, l'accès limité aux services de santé dû au coût élevé des soins, le manque

de ressources et d'installations sanitaires ; les accidents de la circulation ; l'inefficacité de l'utilisation des ressources ; le financement public limité du secteur de la santé dans l'ensemble ; une planification et une gestion insuffisantes ; le manque de systèmes de santé intégrés ; le manque de professionnels de santé, avec seulement un médecin pour 10 000 habitants dans de nombreux pays, alourdissent le fardeau que représente le mauvais état de santé dans la sous-région.

Comme l'indique le Document final des consultations régionales sur le programme de développement pour l'après-2015, les priorités pour l'Afrique dans le domaine de la santé sont notamment : améliorer la santé maternelle, néonatale et infanto-juvénile, améliorer l'accès à la santé sexuelle et procréative et aux droits dans ce domaine, y compris la planification familiale ; favoriser les soins pour les adolescents, les personnes âgées et les personnes physiquement et mentalement handicapées ; renforcer la lutte contre le VIH/sida, avec un accent mis sur l'élimination de la transmission mère/enfant et l'accès au traitement antirétroviral ; donner la priorité aux maladies non communicables comme le paludisme et les maladies communicables comme la tuberculose ; privilégier l'équité dans la prestation de services de santé ; renforcer les systèmes de santé ; augmenter le financement de la santé et assurer des soins préventifs en se préoccupant des déterminants sociaux et environnementaux de la santé, notamment l'accès à l'eau et l'assainissement.

4.3 Développement durable des infrastructures (énergie, eau, transport)

La croissance économique, selon les théories classiques, est tirée par deux grands facteurs : l'accumulation du capital et la productivité des facteurs de production. À partir de cette hypothèse, l'investissement dans les infrastructures est considéré comme un facteur de croissance, directement via l'accumulation de capital et indirectement grâce à des gains de productivité totale des facteurs. L'investissement dans les infrastructures de base entraîne l'accumulation de capital, qui a pour effet de faciliter les investissements privés en baissant les coûts de production, ouvrant de nouveaux marchés et réduisant les coûts de transaction. Il est connu que les investissements étrangers directs (IDE) sont considérés comme un facteur essentiel au développement socioéconomique de la sous-région dans la mesure où ils favorisent le transfert de technologies et la transformation structurelle. Nombre d'études ont établi que, pour stimuler les IDE, les pays de la sous-région doivent améliorer les aspects fondamentaux de l'investissement, à savoir le renforcement des capacités, la bonne gouvernance et l'infrastructure économique (électricité, communications, transport, etc.).

Investir dans les infrastructures non seulement stimule la croissance économique et la productivité des facteurs mais contribue par ailleurs à ouvrir l'économie grâce au développement rural, ce qui, par voie de conséquence, a une incidence sur la pauvreté. Investir dans les infrastructures influe sur le développement rural par le biais notamment d'une hausse de la productivité agricole et de l'emploi rural non agricole, et d'un recul de l'exode rural (Fan et al, 2002). Là où le projet infrastructurel est favorable aux pauvres, l'impact sur la pauvreté devient plus grand. Désenclaver les zones rurales en fournissant des infrastructures de base telles que des routes et l'électricité peut, non seulement réduire le coût de transport des intrants agricoles, mais aussi diminuer le coût de transport des produits des zones rurales vers les marchés et faciliter l'accès de la population rurale aux services sociaux tels que la santé et l'éducation.

Le manque de politiques bien conçues et la lenteur avec laquelle les accords sous-régionaux et régionaux sont mis en œuvre demeurent des obstacles majeurs au développement d'infrastructures durables. Nombre de politiques ne favorisent pas la participation du secteur privé au développement des infrastructures et à leur fonctionnement. La libéralisation et la privatisation des infrastructures en sont encore à leurs balbutiements alors que les efforts pour harmoniser les politiques et les réglementations relatives à l'équipement régional en infrastructures, n'ont toujours pas produit les résultats attendus. Dans nombre de pays, la tarification des services d'infrastructure se caractérise par des prix administrés qui sont en-dessous de ce qui est nécessaire pour faire fonctionner, entretenir et rénover les installations. Autant de facteurs qui expliquent pourquoi les pays de l'Afrique de l'Ouest ont du mal à attirer les investissements.

Énergie

L'Afrique de l'Ouest est non seulement richement dotée en sources d'énergie non-renouvelables, notamment le gaz et le pétrole, mais aussi en sources d'énergie renouvelables telles que la biomasse et l'énergie éolienne, solaire et hydraulique. Il a été démontré qu'il existe un lien évident entre le développement économique, nécessaire pour réduire la pauvreté, et la consommation d'énergie. Toutefois, la sous-région manque cruellement d'infrastructures et de systèmes d'approvisionnement énergétiques, ce qui ne lui permet pas de répondre à ses aspirations en matière de développement. Des sources d'énergie renouvelables telles que l'énergie éolienne, solaire et hydraulique abondent dans la sous-région et permettent de combler ses lacunes en matière d'approvisionnement énergétique. La part d'énergie renouvelable en pourcentage de la demande mondiale d'énergie primaire est d'environ 15 % et ne cesse de croître. Or, celle de l'Afrique de l'Ouest est inférieure à 5 %. Nombre de pays de la sous-région s'efforcent de faciliter l'accès à des énergies durables et efficaces en recensant et en évaluant les sources renouvelables, par le biais de projets pilotes visant à démontrer l'efficacité des sources d'énergie renouvelables, en appuyant la recherche-développement de technologies respectueuses de l'environnement et en recourant à des partenariats public-privé pour combler le manque d'infrastructures énergétiques.

Pour ce qui est de l'efficacité énergétique et du recours à des sources renouvelables, les principaux défis qui se posent aux pays de la sous-région sont notamment : trouver le moyen d'améliorer l'offre de technologies et de matériels de ce type et leur accès ; formuler des politiques claires qui permettent au secteur privé de participer à l'offre de telles technologies ; développer des infrastructures pour la transmission et la distribution de l'énergie ; investir dans des plans de financement pour faire baisser les frais fixes initiaux des technologies faisant appel aux énergies renouvelables ; fournir un financement et un appui aux sociétés de services dans le domaine des énergies renouvelables ; renforcer l'évaluation et le recensement des sources d'énergie renouvelables ; développer les marchés de l'énergie renouvelable via l'incitation fiscale et les assurances ; fournir des fonds pour la recherche-développement de technologies en matière d'énergies renouvelables ; moderniser les systèmes de distribution et de transmission inefficaces qui entraînent souvent des pertes importantes de production d'énergie ; investir dans les compétences et le développement des capacités et assurer le bon dosage entre énergies renouvelables et énergies non renouvelables pour garantir que les industries de la sous-région ne deviennent pas moins compétitives que le reste du monde.

Eau

Comme il a été signalé plus haut, beaucoup de gens de la sous-région n'ont pas accès à l'eau potable, notamment dans les zones rurales. Les eaux souterraines, qui peuvent être une solution au problème de la pénurie d'eau, n'ont pas été pleinement explorées faute des technologies nécessaires. Selon la FAO (2007), la pénurie d'eau touche tous les secteurs sociaux et économiques et menace la durabilité de la base de ressources naturelles. Au Ghana, par exemple, la diarrhée, qui est le plus souvent provoquée par de mauvaises conditions sanitaires dues au manque d'eau potable, et est responsable d'environ 12 % des décès d'enfants, est la troisième cause de décès chez les enfants de moins de 5 ans après le paludisme et la pneumonie (OMS, 2006). En outre, les Nations Unies (2002) ont confirmé que grâce à un approvisionnement suffisant en eau potable, l'incidence de certaines maladies et, par conséquent de la mortalité, pourraient baisser de 75 %.

L'accès à l'eau potable, aux eaux souterraines et à l'eau à des fins agricoles pose de sérieux défis. Il s'agit notamment de gérer la qualité de l'eau, la quantité d'eau, les inondations et la sécheresse ; la nature transfrontière des bassins hydrographiques qui pose un problème de gestion concertée ; l'inégalité de l'accès à l'eau potable ; les capacités limitées de stockage de l'eau ; l'exploitation limitée des eaux souterraines due à une méconnaissance des ressources en eaux souterraines et au coût élevé d'exploitation ; la faiblesse des tarifs qui ne permet pas de recouvrer les coûts et encourage un usage irrationnel de l'eau. L'accès à des sources d'eau de meilleure qualité au sein de la sous-région reste limité même si le pourcentage a augmenté par rapport aux années 90 (voir tableau 14). L'analyse de situation de la section 2 de ce rapport indique une hausse moyenne de 58,7 % (1995-1999) à 63,5 % (2000-2004) et 68,4 % (2005-2009), atteignant 71 % en 2010. Ce qui signifie que près d'un tiers des Ouest-africains n'ont toujours pas accès à une source d'eau de meilleure qualité.

L'UA, la CEDEAO et d'autres organismes ont dirigé des activités régionales et sous-régionales visant à améliorer la gestion de l'eau en Afrique de l'Ouest. Ce sont notamment : (a) l'établissement du Conseil des ministres africains chargés de l'eau et du Groupe spécial africain de l'eau ; (b) l'élaboration de la Vision africaine de l'eau pour 2025 et cadre d'action ; (c) la mise en œuvre du Programme de partenariat pour l'eau et de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural ; (d) la création de la Facilité africaine de l'eau ; la mise en valeur du bassin du fleuve Sénégal et le Projet de gestion environnemental. Au niveau national, nombre de pays ont collaboré avec des partenaires de développement tels que la BAD pour entreprendre des programmes de réforme du secteur hydraulique et mettre en œuvre de nouvelles politiques, stratégies et législations nécessaires à la mise en valeur et à la gestion des ressources en eau, fondées sur le principe de la gestion intégrée des ressources en eau. Cependant, la pénurie d'eau reste un défi majeur.

Les objectifs prioritaires du développement durable pour la sous-région doivent par conséquent être centrés sur la mise au point d'outils de gestion et d'utilisation des ressources en eau ayant pour but de (a) supprimer les subventions néfastes ; (b) assurer une tarification économique de l'eau ; (c) protéger les pauvres ; (d) promouvoir la collecte de l'eau, la réutilisation de l'eau et des technologies permettant d'utiliser l'eau de manière plus efficace ; et (f) mettre au point des politiques permettant d'exploiter efficacement les eaux souterraines.

Transport

En matière de transport, il est connu qu'un système de transport efficace est, à divers titres, un intrant intermédiaire important pour le processus de production, notamment la fourniture directe de services de transport à tous les autres secteurs – agriculture, santé et éducation. Selon la BAD (1994), le transport routier en Afrique, inefficace en termes de temps et d'énergie consommés par rapport aux autres modes de transport, notamment ferroviaire, maritime et aérien, représente environ 97 % et 94 % du transport routier de voyageurs et du transport de marchandises, respectivement. Akoena et Twerefou (2002) ont indiqué qu'au Ghana les véhicules légers et les bus couvraient, en 2002, 59 654 millions de passagers/kilomètre mais consommaient 356 000 tonnes d'équivalent pétrole, alors que les taxis et les voitures particulières couvraient 13 786 millions de passagers/kilomètre mais consommaient environ 537 tonnes d'équivalent pétrole. Ce qui indique que les voitures sont plus énergivores en termes de passagers par kilomètre que les bus et les véhicules légers.

Malgré les efforts accomplis ces dernières décennies pour développer le secteur dans la sous-région, l'offre de services de transport demeure insuffisante, inefficace, coûteuse et peu économe en énergie. Les défis que pose la fourniture de systèmes de transport efficace sont considérables. Les transports ferroviaire et maritime, qui sont très efficaces, sont quasiment inexistantes alors que les bus, qui sont des modes de transport routier performants, ne sont pas bien organisés dans de nombreuses villes et agglomérations de la sous-région. Un enjeu prioritaire majeur du développement durable pour la sous-région est donc de passer de la voiture particulière au transport public routier, ferroviaire et maritime. Tous ces modes de transport qui permettent d'acheminer un grand nombre de voyageurs et de marchandises à moindre coût, sont en effet plus efficaces et économes en énergie. Les bienfaits associés à ces modes de transport sont assez considérables : environnement plus sain grâce à la réduction des embouteillages et de la pollution atmosphérique, réduction de la pauvreté liée aux transports moins chers, et meilleur accès aux marchés et autres installations essentielles.

Développer ces moyens de transport demande des ressources financières et technologiques importantes dont nombre de pays ne disposent sans doute pas. Relever les défis que pose le secteur des transports suppose notamment (a) le développement important d'infrastructures de transport ; (b) l'introduction de politiques innovantes en matière de taxation différenciée et taxes sur les véhicules, zones autorisées et redevances de stationnement ; (c) l'utilisation de moteurs moins énergivores et de voitures dotées de moteurs de faible puissance ; (d) l'amélioration des normes et réglementations, des habitudes de conduite et d'entretien des véhicules, de la gestion du trafic.

De manière générale, la fourniture efficace et rentable d'intrants intermédiaires dans le processus de production et de consommation et, par conséquent, dans le processus de développement, notamment en matière de transport, d'approvisionnement en eau et en énergie durable, permettra d'atteindre beaucoup plus rapidement l'objectif du développement durable.

4.4 Croissance économique inclusive, diversification et transformation

L'incapacité de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique en général à créer des emplois, à diversifier et à transformer leur économie, a un certain fondement historique qu'il faut bien comprendre si l'on veut y apporter de réelles solutions. Les anciennes puissances coloniales de l'Afrique entendaient faire du continent un producteur de matières premières brutes pour alimenter les industries en Europe et dans d'autres parties du monde. Après l'indépendance (dans les années 60), de nombreux pays africains ont mis l'accent sur l'industrialisation en offrant des subventions et une protection aux industries tout en pénalisant et dévastant l'agriculture par le biais de mesures peu favorables dans les domaines macroéconomique, commercial, fiscal et de la fixation des prix et en ne développant pas les infrastructures agricoles malgré l'énorme potentiel que ce secteur possède non seulement pour stimuler la croissance mais aussi pour véritablement accélérer le processus de transformation. Les programmes d'ajustement structurel adoptés au début des années 80 avec l'aide de la Banque mondiale et du FMI n'ont pas réussi, quant à eux, à résoudre le problème de fond de la valeur ajoutée étant donné qu'ils visaient le même objectif que les anciennes puissances coloniales, à savoir accroître les exportations de matières premières, de minéraux et de produits agricoles par le biais de politiques libérales.

Dans les premières théories du développement, on considérait le développement économique comme un processus de croissance qui requiert la réallocation systématique de facteurs de production du secteur primaire – l'agriculture caractérisée par une faible productivité, des techniques traditionnelles et des rendements décroissants – vers un secteur industriel moderne ayant une productivité élevée et des rendements croissants (Adelman, 2001), mais estimait que la croissance agricole est nécessaire pour la transformation et le développement des pays. L'agriculture en effet produit des biens qui répondent directement aux besoins essentiels des êtres humains tout en combinant les efforts de l'homme et les ressources naturelles, telles que la terre qui, à priori, est librement accessible. Ce qui veut dire que l'agriculture peut se développer indépendamment des autres activités économiques même si, en réalité, la dépendance de l'agriculture envers une offre fixe de terres, peut freiner son expansion. De surcroît, nombre de pays en développement ont deux économies – agricole et non agricole. La productivité de la main-d'œuvre est plus faible dans le secteur agricole que dans le secteur industriel et, par conséquent, la migration de la main-d'œuvre du secteur agricole vers le secteur non agricole est inhérente au processus de développement. Il est évident que le secteur non agricole peut, dans une certaine mesure, se développer de manière indépendante grâce à l'innovation et à la technologie. Pour autant, la main-d'œuvre comme l'épargne doivent quitter le secteur de l'agriculture pour répondre aux besoins de main-d'œuvre et de financement du secteur non agricole.

D'après des études empiriques de Gollin et al. (2002) et de Irz et al. (2001), le développement de l'agriculture est essentiel à la transformation économique et les pays qui connaissent une hausse de la productivité agricole sont en mesure de mettre la main-d'œuvre agricole à la disposition d'autres secteurs de l'économie. Nombre de pays asiatiques et latino-américains ont appliqué des stratégies de croissance induite par l'agriculture pour réduire la pauvreté et transformer leur économie. Quoi qu'il en soit, la stratégie n'a pas encore donné de véritables résultats en Afrique de l'Ouest et en Afrique de manière générale. La raison principale étant que, à l'exception de quelques pays, les efforts déployés par nombre de pays ouest-africains et de l'Afrique subsaharienne ne sont pas suffisants pour révolutionner les activités agricoles – contrairement à la révolution verte en Asie, qui s'est employée à moderniser l'agriculture et à garantir la transformation progressive des économies asiatiques.

La transformation structurelle d'une économie suppose plusieurs conditions : l'agriculture contribue de manière importante aux revenus, l'industrie contribue de manière importante aux revenus et, en troisième lieu, le secteur des services contribue de manière significative aux revenus. Les politiques libérales mises en œuvre dans les années 80 et les politiques de réduction de la pauvreté adoptées depuis le milieu des années 90, ont changé la donne dans la plupart des pays de la sous-région sous l'effet de la hausse de la production de matières premières, avec la question centrale de l'apport de valeur ajoutée à ces matières premières et, la diversification économique qui s'ensuit est susceptible de fournir des emplois décents et, par voie de conséquence, d'entraîner la transformation de ces économies. Du fait de ces politiques libérales, l'IDE dans la sous-région s'est centré sur l'exploitation des ressources naturelles sans aucune considération pour l'apport de valeur ajoutée à ces ressources, d'où une création très faible d'emplois et de revenus pour la grande majorité des citoyens.

La majorité des bénéfices tirés de l'exploitation de ces matières premières revient aux bailleurs de fonds – essentiellement des étrangers – au détriment de la population locale. La maigre valeur ajoutée n'a guère favorisé la création d'emplois dans le secteur industriel, plus précisément dans les secteurs industriel et minier – et a entraîné un chômage massif et de faibles revenus. Dans nombre de pays de la sous-région, la réduction de la part des secteurs agricole et industriel dans le PIB et l'expansion d'un secteur tertiaire sans base dans le secteur industriel, peut être comparée à la situation d'un enfant qui ne veut pas marcher avant de courir et qui, après avoir rampé, se met directement à courir. Il faut bien comprendre comment cette situation agit sur la croissance et la pauvreté. Le faible ajout de valeur, notamment dans le secteur minier n'a entraîné qu'un minimum de diversification tandis que la place limitée accordée à l'agriculture et l'accent mis sur la libéralisation ont réduit la capacité d'intégration de la croissance économique. Centrer les efforts sur le secteur minier, en assurant la valeur ajoutée des minéraux produits et l'établissement de liens verticaux et horizontaux entre le secteur et le reste de l'économie à forte valeur ajoutée, permettra de stimuler la croissance.

Les objectifs du développement durable doivent, pour ce faire, favoriser une croissance axée sur l'être humain et s'employer à (a) réduire les inégalités ; (b) soutenir les secteurs et les activités qui créent des emplois ; (c) intégrer les secteurs productifs dans lesquels interviennent les pauvres, ainsi que les personnes marginalisées et vulnérables ; (d) assurer une protection sociale durable sur le plan budgétaire ; (e) promouvoir des emplois décents, notamment pour les jeunes, les femmes et certains groupes vulnérables et (f) promouvoir des politiques de contenu local. Les ODD devront aussi s'attacher à promouvoir l'industrialisation et l'apport de valeur ajoutée en favorisant le développement du secteur privé, en transformant le secteur informel et en améliorant la distribution et le réinvestissement des richesses tirées des industries d'extraction, dans d'autres activités. De plus, resserrer les liens entre les secteurs primaire et secondaire via l'agro-industrialisation, en créant de la valeur ajoutée dans l'industrie et en développant des chaînes de valeur entre les secteurs, sera également un impératif.

4.5 *Bonne gouvernance, primauté du droit, paix et sécurité*

Les défis que posent la bonne gouvernance et la primauté du droit, tiennent au fait que les institutions de l'État sont trop faibles pour assurer l'application effective des règlements et des lois, pour lutter contre la corruption, combler les lacunes de la Constitution et réformer les lois anti-corruption devenus obsolètes, entre autres défis, situation qui n'incite pas les citoyens ou les dirigeants à se montrer respectueux des lois. Si la prolifération des armes à feu et des munitions, la montée de l'extrémisme religieux et ethnique, le rôle croissant que joue la sous-région comme point de transit pour les stupéfiants, la mauvaise gouvernance, la montée du chômage des jeunes et la mauvaise gestion des ressources tirées des ressources naturelles fait planer une menace sur la paix et la sécurité, la mauvaise gouvernance, le non-respect de la loi et la précarité de la paix et de la sécurité sont susceptibles d'aggraver la pauvreté, d'accroître l'inefficacité et les pertes de productivité, et d'accentuer la dégradation de l'environnement et la misère sociale. Malheureusement, les principales victimes sont jusqu'à présent les personnes les plus vulnérables – essentiellement les femmes et les enfants.

Les ODD doivent avoir pour objet principal de faire comprendre aux gouvernements qu'ils détiennent les ressources pour le compte des citoyens et que, par conséquent, ils prennent des décisions dans l'intérêt de leurs citoyens et sont responsables envers ces derniers. Ce qui suppose également (a) de fixer des normes claires de responsabilité, de transparence et de gouvernance participative ; (b) d'appuyer les organismes de lutte contre la corruption et autres services officiels en les rendant autonomes et plus efficaces dans l'exécution de leurs fonctions ; (c) de renforcer les organisations de la société civile pour leur permettre d'exercer convenablement leur mission de contrôle, entre autres tâches. S'agissant de la sécurité, les lois relatives à la paix et à la sécurité doivent être renforcées et les agences de sécurité, dotées de matériel moderne, recevoir la formation nécessaire pour lutter contre les crimes complexes auxquels la sous-région est confrontée. Chercher des solutions politiques aux conflits qui déchirent actuellement le Nigéria, éliminera le risque que ces troubles s'étendent à d'autres parties de la sous-région.

4.6 Agriculture et sécurité alimentaire

Le secteur agricole est le principal moteur de la croissance et du développement dans nombre de pays ouest-africains. D'après les estimations de la Banque mondiale, dans beaucoup de pays ouest-africains, l'agriculture représente environ 70 % de l'emploi, contribue largement au PIB et aux devises et est un fournisseur important de matières premières industrielles. Cela étant, les pratiques agricoles dans la sous-région sont essentiellement de subsistance, employant des outils rudimentaires tels que la houe et le coutelas peu efficaces, ce qui fait que de nombreuses communautés rurales ont du mal à assurer leur autosuffisance alimentaire. Qui plus est, des pratiques agricoles rudimentaires telles que l'agriculture sur brûlis a provoqué une dégradation des sols, un appauvrissement de la qualité des sols et une perte de biodiversité. Des modes d'irrigation durables remplissent le double objectif d'améliorer la productivité et de s'adapter aux changements climatiques. Toutefois, la surface des terres irriguées dans les pays de l'Afrique de l'Ouest est très loin de répondre aux besoins.

Les risques dans le secteur agricole, dus à l'insécurité foncière, sont beaucoup trop élevés et n'incitent guère aux investissements. Les insectes nuisibles sont des freins importants au développement de l'agriculture dans la sous-région tandis que l'utilisation de pesticides et d'herbicides n'est pas assez généralisée en raison de leur coût, de leur faible disponibilité dans certains cas et de leurs effets néfastes sur l'environnement. La commercialisation des produits agricoles ainsi que les installations de stockage demeurent un problème majeur pour de nombreux pays. À l'exception de quelques pays où la commercialisation est assurée pour les cultures de rapport comme le cacao et le café, sources de devises étrangères, la plupart ne se sont pas efforcés de trouver des marchés pour les producteurs locaux. Cette situation fait qu'il est très difficile pour les producteurs locaux d'être présents sur les marchés internationaux.

La libéralisation du commerce et la faible valorisation des produits agricoles font que les petits agriculteurs ne sont guère compétitifs sur les marchés qui sont très exigeants sur le plan de la qualité. L'essor des supermarchés ces dernières années ainsi que l'importance croissante des normes de qualité font que les petits agriculteurs sont incapables de rivaliser avec les grands exploitants commerciaux des pays développés. Nombre de pays tels que la Guinée, la Côte d'Ivoire, la Sierra Leone, le Sénégal, le Mali et le Bénin font face à une appropriation des terres de la part de sociétés étrangères qui les destinent à des cultures de rapport, réduisant ainsi la production alimentaire pour les autochtones (Grain, 2012). De plus, l'insuffisance de la recherche et l'absence de lien entre la recherche et le développement ont abouti à des semences de faible rendement car très peu de variétés améliorées à haut rendement sont utilisées, les vastes possibilités d'amélioration des plantes restant totalement inexploitées. On retrouve le même type de situation dans les sous-secteurs agricoles de l'élevage et de la pêche.

Les masses d'eau sont nombreuses – lacs, rivières, cours d'eau et zones humides dans la sous-région, outre la ceinture du grand écosystème marin du golfe de Guinée, qui est commun à six pays de la sous-région. Ces étendues d'eau sont très riches en ressources halieutiques et fournissent des moyens de subsistance, à la fois directs et indirects, pour de nombreux habitants de la sous-région. La surpêche due à l'utilisation de méthodes non durables, telles que le chalutage à deux bateaux, l'usage de la dynamite et de filets de pêche

à petites mailles, revient à exploiter les ressources au-delà du rendement maximal durable. Les possibilités de développer l'aquaculture sont assez faibles alors que les mesures pour décourager la surpêche ne sont pas efficaces. Quant au bétail, la désertification et le changement climatique réduisent les pâturages disponibles pour les animaux d'élevage.

Les ODD dans ce secteur ne doivent pas avoir comme seule fin d'aider la sous-région à pratiquer une agriculture durable, qui est une stratégie efficace pour améliorer la sécurité alimentaire et réduire la pauvreté en ce qu'elle permet de produire suffisamment de denrées alimentaires sans épuiser les ressources de la terre ou polluer l'environnement, mais doivent aussi viser à fournir les infrastructures et la mécanisation agricoles, des services de recherche, de vulgarisation et de commercialisation ; assurer l'accès aux intrants et au crédit ainsi que la réforme des systèmes fonciers en vue d'encourager l'investissement. Plus précisément, il faudra intensifier le développement rural en investissant dans les activités agricoles, notamment la modernisation agricole et l'agro-industrie, et en améliorant la disponibilité, l'accès et la qualité des produits alimentaires. Il s'agira aussi d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle via des stratégies qui prennent en compte le changement climatique, la protection de l'environnement, la désertification, le rôle des femmes dans l'agriculture, la valorisation des ressources naturelles ainsi que les initiatives de croissance verte inclusive.

4.7 Environnement et gestion des ressources naturelles (forêt, eau et sols)

Forêts

De nombreux Ouest-africains dépendant de la forêt pour vivre, il est donc très important de conserver cette ressource si l'on veut assurer le développement durable. Les forêts abritent 70 % de biodiversité terrestre de la planète et, à ce titre, constituent l'un des écosystèmes les plus riches et les plus diversifiés. Elles fournissent aussi un large éventail de services écologiques, sociaux et culturels et sont au cœur de la sécurité alimentaire. Une portion relativement importante des terres le long de la zone équatoriale était autrefois sous couvert forestier. Malheureusement, les forêts sont dégradées à un rythme rapide sous l'effet de la surexploitation et de pressions exercées par d'autres usages de la terre, dont l'agriculture. La situation des zones forestières au sein de la sous-région, telle qu'analysée à la section 2, indique une diminution constante du couvert forestier en pourcentage de la superficie totale des terres (tableau 16). En moyenne, les zones forestières, en pourcentage de la superficie totale, ont diminué de 32 % en 2000 à 30 % en 2011, soit en moyenne une diminution de 2 % entre 2000 et 2011. Face à ce taux élevé de déforestation, l'OMD consistant à augmenter la proportion des zones forestières, ne sera pas atteint. La désertification due en partie à la déforestation et au changement climatique, auquel nombre de pays ne sont guère en mesure de s'adapter, influe de manière décisive sur la pauvreté, la sécurité alimentaire, l'exploitation des ressources naturelles, l'eau, la biodiversité, l'énergie, les schémas de migration et l'environnement en général, et doit être prise plus au sérieux si l'on veut réaliser le développement durable.

Eau

La sous-région de l'Afrique de l'Ouest est aussi dotée d'abondantes ressources en eau douce, notamment des fleuves, des lacs et des eaux souterraines. Qui plus est, nombre de pays de la sous-région partagent la côte guinéenne, qui abrite une grande diversité d'habitats et de ressources : mangroves, deltas, estuaires, zones humides côtières et lagons. Ces écosystèmes non seulement contribuent de manière significative à la subsistance des communautés côtières en offrant diverses activités – pêche, activités agricoles, tourisme, forages pétroliers et exploitation minière, mais ont aussi des fonctions intrinsèques, notamment la stabilisation du littoral, l'enrichissement des plages, la génération des éléments nutritifs, le recyclage et la modération de la pollution. Ces masses d'eau sont toutefois polluées du fait d'une mauvaise gestion des déchets et de l'abandon de déchets agricoles et industriels et de l'exploitation des mines – notamment les mines de petite taille. En outre, la surpêche entraîne l'épuisement des ressources aquatiques – notamment les stocks de poissons – alors que l'agriculture le long des rives des fleuves et la déforestation, contribuent à l'assèchement des rivières, des lagons et des lacs.

La Banque mondiale estime qu'en 2025, la zone côtière allant d'Accra au delta du fleuve Niger pourrait constituer une chaîne ininterrompue de villes avec une population totale de 50 millions d'habitants sur 5000 km de littoral. La forte croissance démographique le long de la côte aggravera le taux de pollution et l'épuisement des ressources aquatiques. Fait préoccupant : le changement climatique et la désertification risquent d'accroître le stress hydrique, avec probablement des répercussions négatives sur toutes les activités économiques. Alors que des efforts ont été déployés, dans le cadre notamment du Programme sur le climat au service du développement en Afrique, une initiative conjointe de la CUA, de la CEA et de la BAD, pour combler le manque d'information, d'analyse et d'options dont doivent disposer les responsables et les décideurs à tous les niveaux, la plupart des pays de la sous-région ont formulé des plans d'action pour faire face au changement climatique et en atténuer les effets, et si presque tous les pays de la sous-région sont signataires de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et réalisent des progrès par rapport à l'obligation qu'ils ont contractée de mettre en œuvre la Convention, le problème est loin d'être réglé.

Les ODD prioritaires doivent mettre l'accent sur la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), assurant (a) la promotion de l'utilisation durable de l'eau et la protection des ressources hydriques grâce à des politiques de protection des écosystèmes, notamment la suppression de subventions peu favorables à l'environnement; (b) la tarification différenciée de l'eau qui protège les pauvres; (c) la promotion de la collecte de l'eau; (d) l'installation de mini barrages; (e) la réutilisation de l'eau et la promotion de technologies contribuant à une utilisation de l'eau plus efficace.

Sols

S'agissant des sols, un grand nombre ont été dégradés dans la sous-région. De mauvaises pratiques agricoles telles que la culture sur brûlis ont provoqué la destruction des micro-organismes qui enrichissent le sol alors que, dans beaucoup de systèmes de production agricoles, les nutriments sont reconstitués seulement grâce à la culture itinérante, ce qui entraîne la dégradation de la biodiversité. De plus, plusieurs régions d'Afrique souffrent de conditions naturelles et géographiques peu favorables. Les sols sont acides, avec une capacité d'absorption faible, et pauvre en éléments nutritifs. Par ailleurs, les sols des zones sahéliennes et des terres subhumides sont sablonneux (20 %) et soumis à une forte érosion. D'autres sols se trouvent dans des zones désertiques ou difficiles à utiliser. Si l'apport de pluie est globalement satisfaisant, le risque de sécheresse est élevé. D'où des risques anormalement élevés pour le secteur agricole, ce qui décourage les investissements. L'insécurité foncière est un frein aux investissements durables et la propriété collective favorise la surexploitation des terres. L'utilisation inadaptée de pesticides et d'herbicides a également un effet nocif sur les ressources du sol et sur l'environnement en général.

Biodiversité

Dans l'ensemble, les ressources biologiques riches et variées de la sous-région, sur lesquelles reposent ses systèmes sociaux et économiques, semblent menacées par la perte d'habitats naturels et la perte d'espèces ou de sous-espèces. En 2010, par exemple, 118 et 16 espèces, respectivement, de plantes (supérieures) et de mammifères étaient considérées comme menacées au Ghana. De manière générale, les causes de la perte d'habitat sont notamment (a) la croissance démographique et la demande d'espace, de ressources alimentaires et autres ressources qui en résulte ; (b) la pauvreté généralisée; (c) la dépendance à l'égard des ressources naturelles et (d) les pressions économiques visant à accroître les exportations, notamment de produits agricoles, de bois de construction et de produits minéraux. La perte d'espèces résulte principalement de la perte des habitats naturels, de la chasse illégale, de l'usage médicinal ou commercial et du commerce national et international (PNUE, 2002).

Les ODD devront donc permettre de restaurer la biodiversité, dont dépendent les moyens de subsistance de la plupart des habitants de la sous-région. Des efforts supplémentaires devront être faits pour renforcer la mise en œuvre des programmes en cours, évaluer les services fournis par les ressources naturelles afin de déterminer rationnellement les prix des ressources forestières, définir des mesures incitatives pour le développement de terres à bois et renforcer les partenariats public-privé et les investissements pour rétablir, maintenir et améliorer les ressources en forêts et en eau.

4.8 Protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables

Dans l'ensemble, l'approche de nombre de pays de l'Afrique de l'Ouest en matière de protection sociale, part de l'hypothèse que la croissance économique saura répondre aux besoins de sécurité sociale des groupes vulnérables et marginalisés tels que les personnes âgées, les femmes, les enfants et les personnes handicapées (Twerefou et al., 2007). De ce fait, on ne s'est guère intéressé aux besoins et aux demandes spécifiques de ces personnes vulnérables.

Selon des informations de l'Association internationale de la sécurité sociale (2013), la plupart des États membres offrent un certain niveau de protection sociale même si elle ne couvre pas totalement les principales branches de la sécurité sociale (assurance santé, pensions, protection contre le chômage et prestations sociales fondées sur l'impôt) et si une minorité seulement a accès à ces régimes. Quasiment tous les pays de la sous-région offrent, sous une forme ou une autre, des soins de santé dont certains services publics de soins accessibles à un tarif réduit ou financés par une assurance maladie pour certains groupes de la population. Cette disposition permet de faciliter l'accès à certains services de santé.

Si la plupart des pays de la sous-région sont dotés de régimes de retraites de nature contributive, la couverture se limite, dans nombre d'entre eux, à un petit secteur de l'économie formelle et les prestations sont minimales. Le Rapport mondial sur la sécurité sociale (BIT, 2010) donne certaines informations sur les indicateurs de la sécurité sociale pour l'Afrique subsaharienne, où figurent tous les pays de l'Afrique de l'Ouest. Le rapport indique qu'à l'échelle mondiale, près de 40 % de la population en âge de travailler, sont couverts légalement par des régimes de retraites contributifs. En Afrique subsaharienne, toutefois, seulement 5 % de la population active sont effectivement couverts par un régime contributif. De plus, la part de la population ayant dépassé l'âge légal de la retraite qui touche une retraite en Afrique subsaharienne est d'environ 15,6 %, contre une moyenne mondiale de 40,2 % et 28,4 % pour l'Afrique du Nord.

En raison du faible montant des retraites et primes touchées par les retraités, de leur incapacité à bien préparer leur retraite, du coût élevé des services sociaux, notamment la santé, ainsi que de l'érosion du pouvoir d'achat des allocations de retraite sous l'effet de l'inflation, beaucoup de retraités sont vulnérables et démunis. Nombre d'entre eux sont donc obligés de reprendre un travail dans les secteurs formel ou informel, comme consultants, sur une base contractuelle ou en tant qu'entrepreneurs privés. Selon Apt and Amankrah (2004), plus de 50 % des retraités, inquiets de leur situation financière durant leur vieillesse, tablent sur des interventions du gouvernement pour assurer la sécurité de leur revenu.

En plus de cela, le taux de couverture de l'assurance-chômage en Afrique subsaharienne, en pourcentage de la population en âge de travailler, est d'environ 1,1 %, contre une moyenne mondiale de 18,4 % et de 9,9 % pour l'Afrique du Nord. En outre, la couverture des prestations en cas d'accidents du travail en Afrique subsaharienne, en pourcentage de la population en âge de travailler, est d'environ 19,1 %, contre une moyenne mondiale de 30,3 % et de 34,4 % pour l'Afrique du Nord. L'insuffisance des mécanismes de protection sociale est attestée par le montant des dépenses, en pourcentage du PIB, que le gouvernement consacre à la sécurité sociale. Selon les données du Rapport mondial sur la sécurité sociale (BIT, 2010), les dépenses totales de sécurité sociale en pourcentage du PIB, sont d'environ 4,8 % en Afrique subsaharienne, très en deçà de la moyenne mondiale de 10,9 %.

Si quelques régimes de sécurité sociale existent dans le secteur informel, aucun pays n'a mis au point des programmes et politiques globales pour assurer de manière homogène la protection de ce segment de la société. La plupart des employés qui travaillent dans le secteur informel en tant que travailleurs familiaux non rémunérés, indépendants, micro-entrepreneurs, agriculteurs, employés artisans, artisans, commerçants, etc. n'auront aucune protection sociale lorsqu'ils se retireront de la vie active à moins d'avoir un plan d'épargne retraite. En fait, le régime de sécurité sociale pour les employés dans l'économie informelle d'où plus de 70 % de la population tirent leurs moyens de subsistance, relève pour l'essentiel de la sphère privée des familles et des communautés. D'aucuns font valoir que le plus important filet

de protection sociale en Afrique de l'Ouest est le système de protection traditionnel, communautaire et familial qui comprend la famille élargie, les associations locales, etc. Ce système qui intègre des normes traditionnelles et culturelles a démontré sa capacité à maintenir et à consolider les pratiques et la cohésion sociale. Apt and Amankrah (2004) confirment cette situation en faisant valoir que les employés ne font pas appel au gouvernement ou aux institutions pour demander de l'aide en cas de besoin, mais s'en remettent à la famille et aux amis.

Les organisations de la société civile et, en particulier, les organisations représentatives, démocratiques et indépendantes, fondées sur l'affiliation, contribuent pour beaucoup dans l'économie informelle à garantir la sécurité du revenu dans de nombreux pays étant donné que l'aide de l'État est pratiquement inexistante. Citons notamment les groupes d'entraide, les sociétés d'épargne, les associations confessionnelles, les coopératives, les sociétés mutuelles et les ONG. Ces organisations dont les activités concernent tous les domaines de la sécurité de l'emploi et de la protection sociale sont un complément indispensable du strict minimum que fournit l'État.

Les objectifs de développement durable relatifs à la sécurité sociale pour les personnes vulnérables, doivent viser essentiellement à mettre en place un système global de sécurité sociale qui garantisse un minimum de sécurité des revenus et un accès abordable aux soins de santé essentiels et autres services. Ces politiques doivent notamment s'attacher à (a) améliorer et réformer les systèmes légaux d'assurance sociale ; (b) promouvoir des systèmes d'assurance sociale communautaires et par secteur ; (c) développer les programmes d'assistance sociale efficaces et fondés sur l'impôt tels que les transferts en espèces ou en nature, notamment les repas en milieu scolaire et l'aide alimentaire ciblée ; (d) offrir de plus grandes opportunités aux pauvres en améliorant la santé, la nutrition, l'éducation et les compétences ; (e) dispenser les connaissances appropriées en matière de sécurité sociale, entre autres activités.

4.9 Assainissement et gestion urbaine

Comme le reste de l'Afrique, la sous-région de l'Afrique de l'Ouest s'urbanise très rapidement. Le problème majeur est que, à l'inverse de l'Asie et de l'Europe, l'urbanisation ne repose sur aucune expansion industrielle importante (CEDEAO, 2012). Ce que l'on voit actuellement dans les pays ouest-africains et dans l'Afrique toute entière, c'est le développement en périphérie et la conversion de terres agricoles de première qualité à des fins résidentielles et industrielles sans implantation ou presque de zones urbanisées. La croissance urbaine non planifiée est à l'origine de nombreux problèmes environnementaux et sociaux – insalubrité due à une mauvaise gestion des déchets, impact croissant des maladies, longues distances à couvrir pour aller à l'école et entassements dans les classes, aggravation de la délinquance, violence, embouteillages, bidonvilles, pollution atmosphérique et des plans d'eau, sous-emploi et chômage des jeunes, injustice sociale et exclusion, insécurité alimentaire, pénurie d'eau potable, entre autres problèmes. L'urbanisation rapide en Afrique de l'Ouest provoque une explosion du volume des déchets qui, faute d'une gestion adaptée, aura un impact intergénérationnel sur la qualité de l'eau et la santé publique. L'avantage est que ces déchets peuvent devenir une ressource, susceptible de générer des emplois et autres retombées écologiques, pour autant qu'ils soient bien gérés.

Les ODD prioritaires pour la sous-région devront viser à : (a) assurer un logement décent et abordable dans les zones urbaines et rurales ; (b) fournir des installations sanitaires modernes ; (c) assurer l'accès à l'eau potable ; (d) concevoir des villes qui prennent en compte l'environnement en privilégiant la proximité des fonctions urbaines, les transferts modaux en matière de transports et une plus grande efficacité dans la fourniture d'infrastructures, de services collectifs et d'énergie ; (e) fournir les ressources adéquates et assurer la gestion des déchets urbains, encourager la réutilisation, la récupération et le recyclage des déchets ; (f) promouvoir l'efficacité énergétique des bâtiments (CEDEAO, 2012).

5. Objectifs, cibles et indicateurs du développement durable

Les objectifs, cibles et indicateurs du développement durable (ODD) qui sont proposés ici se fondent sur les informations réunies à partir de tous les documents examinés et sur les résultats de l'enquête. La pauvreté est un phénomène multidimensionnel et parvenir à la réduire – l'objectif majeur que visent tous les États de l'Afrique de l'Ouest – est le plus grand défi que doit relever la sous-région et demeure une condition indispensable du développement durable. Réduire la pauvreté demande des politiques multidimensionnelles, intégrant tous les enjeux prioritaires et prenant en considération les liens qui existent entre les différents aspects de l'impact de ces politiques. Par exemple, les progrès dans l'éducation donnent la possibilité à une personne non seulement de lire et d'écrire mais aussi d'obtenir des informations sur la santé, qui lui permettent d'améliorer son état de santé et sa productivité. C'est pourquoi les ODD doivent privilégier des politiques qui créent une situation avantageuse pour tous. En formulant ces objectifs, cibles et indicateurs, des questions transversales telles que l'innovation et le transfert de technologies, l'égalité des sexes, l'emploi et le financement ont été intégrées sous forme de cibles et, de ce fait, ne sont pas clairement posées comme des problèmes à part.

Dans l'enquête sur les ODD, six des huit pays de la sous-région ont préféré l'option d'intégrer les OMD – modifiés/mis à jour pour tenir compte de l'après-2015 – dans un cadre plus large de développement durable, par rapport aux autres solutions. La raison étant peut-être que les défis auxquels s'adressent les OMD sont toujours d'actualité et demeurent très importants pour le développement durable. De plus, les pays mettent en place un cadre pour la mise en œuvre de ces objectifs et obtiennent des résultats à cet égard. Il sera donc plus efficace de s'appuyer sur les activités déjà entreprises que d'introduire un cadre totalement nouveau. Dans l'élaboration de ces objectifs, on s'est donc efforcé d'intégrer les OMD – modifiés/mis à jour pour tenir compte de l'après 2015 – dans un cadre plus large de développement durable.

Le cadre des OMD a plusieurs atouts. Simplicité, objectifs chiffrés et consensus sont les principaux atouts des OMD en tant qu'outil de mobilisation (Fukuda-Parr, 2013 ; Vos, 2012). Ils permettent de mieux faire connaître les objectifs et facilitent l'adhésion aux priorités mondiales que renferment les OMD. D'après Gold (2005), les OMD visent des résultats concrets car il s'agit de cibles claires, acceptées et quantifiables qui impriment un nouvel élan aux efforts dans les pays riches et les pays pauvres et permettent d'amener leurs responsables à rendre des comptes. Ces objectifs, cibles et indicateurs bien précis mettent également en évidence la nécessité de renforcer les systèmes statistiques nationaux et de disposer de statistiques fiables et en temps voulu pour la planification, le contrôle et l'évaluation des politiques, ce qui reste un défi majeur à relever (Smit, 2012). En outre, les OMD recouvrent presque tous les aspects de la pauvreté à prendre en compte et pas seulement la pauvreté monétaire, ce qui a été le cas pendant longtemps (Gold, 2005). D'après l'Institut d'études du développement (2010), les atouts des OMD sont notamment : (a) servir de « cri de ralliement » pour le développement ; (b) assurer une vision commune ou partagée sur ce que cherche à atteindre le développement (placer la réduction de la pauvreté au centre du développement et non la seule croissance du PIB) ; (c) énoncer des cibles et des indicateurs utiles pour guider et motiver les décisions en matière de politique de développement, et mettre au point des normes claires de responsabilité étant donné que les cibles et indicateurs permettent de mesurer les performances ; (d) inciter à recueillir davantage d'informations sur la pauvreté et à gagner le soutien des Nations Unies. Les OMD mettent en jeu la solidarité mondiale et engagent la communauté internationale sur la voie d'un développement commun.

En dépit de ces atouts, Fukuda-Parr (2013) juge les OMD simplistes et assez réducteurs dans la mesure où ils sont trop étroits et excluent nombre d'enjeux majeurs de notre époque tels que l'emploi et le travail décent, la viabilité et le changement climatique, l'inégalité et la discrimination. Par exemple, l'ODD 2 – assurer l'éducation primaire pour tous – ne signifie pas grand-chose pour les pays de la sous-région qui

ont déjà atteint cet objectif et ont besoin d'axer leurs efforts sur l'éducation secondaire et supérieure ou sur l'amélioration de la qualité et de l'équité. La simplicité des OMD a pour corollaire le manque d'attention accordée aux fondements de la justice sociale. Les OMD se préoccupent très peu également des questions relatives aux droits telles que les inégalités, la marginalisation, la vulnérabilité et l'exclusion (Institut d'études du développement, 2010). De plus, évaluer les indicateurs à l'aune de moyennes nationales fait qu'il est difficile de tenir compte des inégalités et donc impossible d'affirmer que des progrès ont été accomplis en améliorant la situation des pauvres ou en améliorant parallèlement la situation des nantis et des privilégiés (Rippin, 2013).

Selon Rippin (2013), les OMD ont été considérés comme un simple programme pour les donateurs et le manque d'appropriation et d'engagement dû à la participation limitée des gouvernements, n'a pas favorisé l'adhésion et l'engagement de nombreux pays en développement envers les objectifs. L'approche descendante pour formuler les OMD semble être contraire au principe universel tel que défini dans la Déclaration de Rio (2012). Par exemple, le principe d'universalité est mis à mal par l'énoncé de quelques vagues cibles pour les pays développés et de toute une série de cibles très précises pour les pays en développement. En outre, l'approche sectorielle des OMD est aussi vivement critiquée car elle favorise les pressions sur certains secteurs et priorités dans le but d'en assurer le financement au détriment d'autres secteurs et ne tient pas compte des relations qui existent entre les différents objectifs. Il est possible de remédier à ce problème en utilisant des approches multisectorielles et en coordonnant les divers organismes de mise en œuvre. La mauvaise définition des indicateurs tels que travail décent et amélioration significative de la vie d'au moins 100 millions d'habitants des bidonvilles, ne permet pas de suivre leur évolution. Au mieux, ils ont été insuffisamment suivis voire, dans certains cas, oubliés (Rippin, 2013).

Nayyar (2011) affirme, quant à lui, que les OMD énoncent un but mais ne précisent pas le processus ni la méthode qui permettraient d'atteindre les objectifs. De plus, les objectifs sont stipulés sans aucune mention des conditions de départ, des capacités, des différences et des priorités propres à chaque pays. En conséquence, les cibles peuvent être trop ambitieuses pour certains pays et pas assez pour d'autres.

La prise en compte de l'équité intergénérationnelle doit être un objectif important des ODD. L'équité intergénérationnelle consiste à assurer l'équité entre la génération actuelle et la génération future. Soit accorder la même importance non seulement aux besoins actuels et futurs de cette génération mais aussi à ceux de la génération à venir. Le terme « équité » est aussi utilisé en lien avec l'idée que les besoins essentiels à prendre en compte, sont les mêmes pour tous les individus dans le monde entier. C'est ce que l'on appelle souvent l'équité intragénérationnelle, soit la justice pour tous les membres de la population actuelle. Globalement, la théorie de l'équité intergénérationnelle affirme que les êtres humains ont en commun avec tous les membres de nos espèces l'environnement naturel de notre planète : les générations passées, la génération présente, et les générations futures. En tant que membres de la génération actuelle, nous sommes dépositaires de la planète pour les générations futures tout en demeurant habilités à l'utiliser et à en bénéficier (Weiss, 1992).

La théorie de l'équité intergénérationnelle pose la question de l'évaluation de la richesse des nations dans le but de s'assurer que les richesses sont utilisées ou gérées avec efficacité pour garantir cette équité. Les richesses dont il est question ici concernent tous les types de capital y compris financier, physique, naturel, humain, institutionnel, social, culturel etc. Or, de nos jours, la mesure de la richesse dans de nombreux pays ne s'attache qu'à la richesse financière et matérielle – croissance du PIB sans prendre en considération l'effet de cette croissance sur les ressources naturelles et l'environnement, avec les conséquences qui en résultent s'agissant de la capacité des générations futures à se prendre en charge, elles-mêmes. Trouver le juste équilibre entre la croissance économique et la préservation des richesses financières, physiques, naturelles, humaines, institutionnelles, sociales et culturelles est au cœur du développement durable. Le moyen de trouver cet équilibre du développement durable est de faire appel, pour mesurer la richesse des nations, à un indicateur tel que l'épargne nette ajustée (ENA) (appelée communément épargne

véritable) de la Banque mondiale. Cet indice est un indicateur de soutenabilité fondé sur les concepts de comptabilité verte nationale, utilisés pour mesurer le taux d'épargne véritable après avoir pris en compte l'investissement dans le capital humain, l'épuisement de diverses ressources naturelles et les dégâts causés par la pollution. L'ENA, outre sa fonction d'indicateur de soutenabilité, présente les questions liées aux ressources et à l'environnement dans un cadre que les ministères des finances et de la planification du développement peuvent appréhender ; renforce la nécessité de stimuler l'épargne interne et donc le besoin de politiques macroéconomiques saines ; met en évidence les aspects fiscaux de l'environnement et de la gestion des ressources dans la mesure où la collecte de redevances sur les ressources et l'imposition de taxes sur la pollution sont deux des mécanismes de base pour accroître le financement du développement. Cette approche assurera en outre une utilisation efficace de l'environnement et rendra explicite le choix entre croissance et environnement dans la mesure où les pays qui optent aujourd'hui pour la croissance et remettent à demain la protection de l'environnement, afficheront de faibles taux d'épargne nette ajustée (Banque mondiale, 2012).

L'un des volets du programme du développement durable le plus difficile à mettre en œuvre est la question de l'intégration des trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. Une bonne intégration doit se faire à tous les niveaux – politiques, programmes et projets – et doit mettre en évidence les relations entre les secteurs à ces niveaux, établir des synergies efficaces entre les projets et entre les secteurs et assurer un processus stratégique bien intégré au niveaux vertical et horizontal. Nombre de pays africains mettent en place des procédures qui permettent de s'assurer que l'intégration est au cœur de la mise en œuvre des stratégies de développement durable.

Il ressort d'une évaluation relative aux stratégies nationales de développement durable en Afrique, réalisée dans seize pays par la CEA (2011), que la plupart d'entre eux appliquent progressivement les principes de la participation multipartite et de l'appropriation, d'une direction efficace et de la bonne gouvernance. Qui plus est, les stratégies adoptées pour intégrer les trois dimensions du développement durable sont de portée variable : stratégies de réduction de la pauvreté, plans nationaux de développement et plans d'action nationaux à long terme. Cela étant, nombre d'entre eux couvraient les dimensions économique, sociale, environnementale et institutionnelle du développement durable. Ce rapport indique par ailleurs que si certains pays améliorent ou réforment leur mécanisme décisionnel afin d'intégrer pleinement les questions sociales et environnementales et d'élargir la participation, d'autres adoptent une approche complémentaire qui consiste à élaborer un document de stratégie distinct puis à mettre à jour les cadres de planification existants pour y insérer les principes de durabilité. Sur la base des orientations en matière de stratégies nationales de développement durable de l'Organisation de coopération et de développement économiques/Comité d'aide au développement (OCDE/CAD) et de la Commission du développement durable de l'ONU(CDD), les pays ouest-africains tels que le Ghana et la Gambie ont adopté des approches en matière de stratégies nationales de développement durable qui consistent à améliorer ou à restructurer le mécanisme décisionnel pour intégrer pleinement les enjeux économiques, sociaux et environnementaux et une participation plus large du public plutôt qu'à élaborer un nouveau document de stratégie.

Les cibles du présent rapport ayant été fixées en fonction des résultats obtenus à ce jour dans le cadre des OMD par les pays ouest-africains, elles devront probablement être revues en fonction des résultats communiqués en 2015. On part également du principe que la période de mise en œuvre s'étalera de 2016 à 2040. Les enjeux, objectifs, cibles et indicateurs du développement durable sont présentés au tableau 5.1 en fonction du classement établi à la section 3 et des raisons le justifiant invoquées à la section 4.

Tableau 25

Thèmes, objectifs, cibles et indicateurs proposés pour le développement durable

Objectifs et cibles	Indicateurs d'évaluation des progrès
Thème 1 : Réduction globale de la pauvreté	
Objectif 1 : Réduire l'extrême pauvreté et la faim	
Cible 1 : Réduire de trois quarts, entre 2016 et 2030, la proportion des personnes dont le revenu est inférieur à 1,25 \$ (PPA) par jour	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ratio de pauvreté à 1,25\$ par jour (PPA) (pourcentage de la population). 2. Indice d'écart de la pauvreté 3. Part du quintile le plus pauvre dans la consommation nationale 4. Indice GINI
Cible 2 : Réduire de trois quarts, entre 2016 et 2030, la proportion de personnes qui souffrent de la faim	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prévalence de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans 2. Proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorique 3. Etat nutritionnel (apport calorique par habitant)
Cible 3 : Assurer le plein emploi productif et un travail décent pour tous, en particulier pour les plus vulnérables (femmes et jeunes)	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de chômage 2. Pourcentage de femmes occupant un emploi rémunéré dans le secteur non agricole 3. Part du secteur industriel dans la production globale et l'emploi 4. Emploi des jeunes 5. Structure de l'emploi (en pourcentage)
Thème 2 : Développement humain	
Objectif 2 : Assurer l'égalité des sexes et l'enseignement primaire et secondaire universel et équitable	
Cible 4 : Assurer que d'ici à 2030, tous les enfants, garçons et filles, seront en mesure d'achever un cycle complet d'études primaires	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire 2. Taux d'achèvement de l'école primaire pour les garçons et les filles 3. Dépenses par élève, primaire (% du PIB par habitant) 4. Ratio élèves/enseignant, primaire 5. Dépenses publiques dans l'enseignement primaire, total (% des dépenses de l'État)
Cible 5 : Assurer que d'ici à 2030, 60 % de garçons et de filles seront en mesure d'achever un cycle complet d'enseignement secondaire de qualité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux net de scolarisation dans l'enseignement secondaire 2. Taux d'alphabétisation des 15-24 ans 3. Taux d'alphabétisation 4. Dépenses par élève, secondaire (% du PIB par habitant) 5. Ratio élèves/enseignant, secondaire 6. Dépenses publiques dans l'enseignement secondaire, total (% des dépenses de l'État)
Cible 6 : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2025 et à tous les niveaux de l'enseignement au plus tard en 2030	<ol style="list-style-type: none"> 1. 1. Ratio de scolarisation des femmes au niveau primaire, par rapport aux hommes (pour cent) 2. 2. Ratio de scolarisation des femmes au niveau secondaire, par rapport aux hommes (pour cent) 3. 3. Ratio de scolarisation des femmes au niveau supérieur, par rapport aux hommes (pour cent) 4. 4. Ratio d'alphabétisation des femmes par rapport aux hommes, tranche des 15-24 ans

<p>Cible 7 : Veiller à ce que la formation pratique en matière de sciences, technologies et innovation (STI), notamment dans le domaine de la technologie de l'information et de la communication (TIC) fait partie intégrante de l'enseignement secondaire et tertiaire d'ici à 2025 et à tous les niveaux d'ici à 2030.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage d'élèves (secondaire et supérieur) ayant accès à une formation scientifique et professionnelle dans le domaine des STI. 2. Nombre de lignes téléphoniques fixes (pour 100 habitants) 3. Nombre d'abonnés de téléphonie mobile (pour 100 habitants) 4. Nombre d'utilisateurs d'Internet (pour 100 habitants) 5. Dépenses consacrées à la recherche et développement (pour cent du PIB) 6. Dépenses consacrées au TIC (pour cent du PIB) 7. Contribution des STI au PIB
<p>Objectif 3 : Assurer l'accès universel à la prestation de soins de santé de qualité</p>	
<p>Cible 8 : Réduire de trois quarts le taux de mortalité des moins de cinq ans d'ici 2030</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de mortalité des moins de cinq ans 2. Taux de mortalité infantile 3. Proportion des enfants âgés de 1 an immunisés/vaccinés contre les cinq principales maladies mortelles des enfants
<p>Cible 9 : Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle d'ici 2030</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de mortalité maternelle 2. Pourcentage des dépenses de santé publique consacrées à la santé maternelle et infantile
<p>Cible 10 : Atteindre, d'ici 2025, l'accès universel à la santé reproductive et à l'ensemble des soins de santé</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion d'accouchements assistés par un personnel de santé qualifié 2. Pourcentage de la population ayant accès à des services officiels de soins de santé primaire
<p>Cible 11 : Réduire de trois quarts les nouvelles infections annuelles du VIH/sida en 2025 et assurer un traitement universel pour les patients du VIH/sida d'ici à 2030</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Prévalence du VIH parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 49 ans 2. Taux d'utilisation du préservatif sur le taux de prévalence des contraceptifs 3. Utilisation du préservatif lors du dernier rapport sexuel à haut risque 4. Pourcentage de la population âgée de 15 à 24 ans ayant une bonne connaissance du VIH/sida 5. Taux de prévalence des contraceptifs 6. Couverture du traitement antirétroviral (pourcentage des personnes ayant une infection avancée du VIH) 7. Utilisation du préservatif, population âgée de 15 à 24 ans, sexe féminin (pourcentage des femmes âgées de 15 à 24 ans) 8. Utilisation du préservatif, population âgée de 15 à 24 ans, sexe masculin (pourcentage des hommes âgés de 15 à 24 ans)

<p>Cible 12 : D'ici à 2025, stabiliser l'incidence du paludisme et d'autres grandes maladies au niveaux de 2015, et s'assurer que les décès causés par ces maladies sont réduits de deux tiers en 2030</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de prévalence et de mortalité liés au paludisme 2. Taux de prévalence et de mortalité liés à d'autres grandes maladies 3. Cas déclarés de paludisme (pour 100 000 personnes) 4. Proportion de la population vivant dans les zones à risque qui utilisent des mesures efficaces de prévention et de traitement du paludisme¹ 5. Taux de prévalence et de mortalité associés à la tuberculose 6. Proportion des cas de tuberculose détectés et soignés dans le cadre de traitements de brève durée sous surveillance directe (DOTS) (stratégie de lutte antituberculeuse internationalement recommandée) 7. Incidence de la tuberculose en nombre de décès (pour 100 000 personnes)
<p>Cible 13 : D'ici à 2030, avoir obtenu un accès universel aux soins de santé, en particulier dans les zones rurales</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Espérance de vie à la naissance 2. Espérance de vie à la naissance corrigée du facteur invalidité 3. Ratio du nombre de lits par rapport à la population 4. Ratio du nombre de docteurs par rapport à la population 5. Ratio du nombre d'infirmières par rapport à la population 6. Ratio du personnel de santé par rapport à la population
<p>Cible 14 : Réduire de trois quarts le nombre de personnes vivant dans des taudis d'ici à 2030</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis
<p>Thème 3 : Développement des infrastructures</p>	
<p>Objectif 4 : Accroître et améliorer l'infrastructure et la gestion urbaine</p>	
<p>Cible 15 : Augmenter de moitié l'accès à l'énergie durable en 2030</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de la population ayant accès à l'électricité (urbain et rural) 2. Consommation d'énergie (kilogrammes d'équivalent pétrole) par 1\$ de PIB (PPA) 3. Part de l'énergie de la biomasse dans la consommation/production énergétique totale 4. Pourcentage de la population dépendant de l'énergie de la biomasse comme principale source d'énergie
<p>Cible 16 : Augmenter de 25 % d'ici 2030 la part des énergies renouvelables dans l'énergie totale et améliorer l'efficacité énergétique dans la production et la consommation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de la production moderne des énergies renouvelables dans la production totale d'énergie 2. Production d'électricité à partir de sources renouvelables, hors hydraulique (pourcentage du total) 3. Pourcentage de ménages utilisant des foyers améliorés 4. Pourcentage de ménages utilisant du gaz liquéfié pour la cuisine 5. Pourcentage de ménages utilisant des ampoules fluorescentes compactes
<p>Cible 17 : Augmenter de 50 %, entre 2016 et 2030, la collecte, l'élimination et la gestion des déchets</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de déchets collectés et correctement éliminés en pourcentage du total des déchets produits 2. 2. Pourcentage de l'énergie totale produite à partir des déchets 3. 3. Proportion de déchets recyclés.
<p>Cible 18 : Augmenter d'un cinquième entre 2016 et 2030 le transport durable</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Consommation de carburant par habitant dans le secteur des transports 2. Consommation d'énergie du secteur routier par habitant (kg d'équivalent pétrole) 3. Nombre de passagers transportés par voie ferroviaire (millions de passagers/km) 4. Volume des biens transportés par voie ferroviaire (millions de tonnes/km) 5. Nombre de passagers transportés par voie maritime (millions de passagers/km) 6. Volume des biens transportés par voie maritime (millions de tonnes/km) 7. Pourcentage des bus dans le transport routier de passagers

<p>Cible 19 : Augmenter d'un quart la longueur des routes carrossables et d'un tiers le transport par voies ferroviaires et maritimes entre 2016 et 2030</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Réseau total des routes (km) (partie d'autoroutes) 2. Réseau routier rural (km) 3. Densité du réseau routier (km de route pour 100 km² de superficie) 4. Longueur du réseau ferroviaire fonctionnel 5. Longueur des voies maritimes fonctionnelles
<p>Cible 20 : Réduire d'un tiers la proportion de la population n'ayant pas un accès durable à l'eau potable et à l'assainissement de base d'ici à 2030</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Intensité de l'utilisation de l'eau par activité économique 2. Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau améliorée (urbain et rural) 3. Proportion de la population ayant accès à un assainissement amélioré (urbain et rural)
<p>Thème 4 : Croissance économique inclusive et transformation structurelle</p>	
<p>Objectif 5 : Améliorer la croissance économique inclusive</p>	
<p>Cible 21 : Accroître et maintenir entre 2016 et 2030 la croissance du PIB et du PIB par habitant à 10 % et à 4 %, respectivement.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Croissance du PIB 2. Croissance du PIB par habitant 3. Épargne nette ajustée 4. Productivité de la main-d'œuvre 5. Évaluation de la gestion macroéconomique (CPIA) (1=faible et 6 = élevé)
<p>Cible 22 : Augmenter d'un tiers d'ici à 2030 les investissements globaux et la part des investissements dans les dépenses publiques</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Part de l'investissement public dans les dépenses publiques 2. Pourcentage des investissements en provenance des financements innovants 3. Entrées nettes au titre des IDE (en pourcentage du PIB) 4. RNB par habitant (dollars constants de 2005) 5. EIB (pourcentage du PIB) 6. Formation brute de capital (pourcentage du PIB)
<p>Cible 23 : Réduire d'un tiers d'ici à 2030 la dépendance à l'égard de l'aide extérieure</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recettes des administrations publiques en pourcentage du PIB 2. Exportations des biens et services (en pourcentage du PIB) 3. Aide publique au développement (APD) nette reçue (pourcentage des dépenses du gouvernement central) 4. Encours de la dette extérieure (pourcentage des exportations de biens, services et revenus primaires) 5. Efficacité de l'évaluation de la mobilisation des recettes (CPIA) (1=faible et 6=élevé) 6. Évaluation de la politique de la dette (CPIA) (1=faible et 6=élevé)
<p>Cible 24 : Assurer une croissance économique inclusive d'ici 2025 et commencer la transition vers l'économie verte d'ici 2030</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de projets considérés verts 2. Volume de fonds consacrés aux projets considérés verts 3. Épargne nette ajustée
<p>Objectif 6 : Assurer la transformation économique structurelle</p>	
<p>Cible 25 : Augmenter d'un tiers la part du secteur manufacturier dans le PIB d'ici à 2030</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Part des importations de machines et installations dans les importations totales 2. Valeur ajoutée du secteur manufacturier (pourcentage du PIB) 3. Part des produits manufacturés dans les exportations totales

<p>Cible 26 : Augmenter d'un tiers, entre 2016 et 2030, la part de contenu local dans les IED et la contribution des ressources naturelles au PIB</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre et valeur des partenariats 2. Part du nombre et valeur des actions détenues par les nationaux 3. Part du capital produit et du capital naturel dans la richesse totale
<p>Thème 5 : Bonne gouvernance, Primauté du droit, paix et sécurité</p>	
<p>Objectif 7 : Assurer la bonne gouvernance, la paix et la sécurité</p>	
<p>Cible 27 : Réduire d'un tiers la perception publique de la corruption entre 2016 et 2030</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Allocation budgétaire aux agences anti-corruption 2. Degré de transparence (enquête de perception de la corruption) 3. Pourcentage de personnes perçues comme ayant payé des pots de vin (enquête de perception de la corruption) 4. Indice de perception de la corruption Transparency International
<p>Cible 28 : Réduire d'un tiers le temps moyen nécessaire pour accéder à la justice, de 2016 à 2030</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de procès liés à la terre 2. Accès à la justice (temps passé devant les tribunaux par les justiciables)
<p>Cible 29 : Assurer la primauté du droit, la paix et la sécurité</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ratio du nombre de policiers par rapport au nombre d'habitants 2. Nombre de tensions et conflits frontaliers et nombre de décès qui en résultent 3. Nombre de rébellions armées et nombre de décès qui en résultent 4. Nombre de conflits civils et nombre de décès qui en résultent 5. Nombre d'armes saisies ou récupérées 6. 6. Évaluation CPIA des droits de propriété et de la gouvernance fondée sur les règles (1=faible et 6=élevé) 7. 7. Indice Ibrahim sur la sécurité et la primauté du droit 8. 8. Indice Ibrahim sur la sécurité nationale
<p>Thème 6 : Assurer l'utilisation et la gestion durables des ressources naturelles (forêt, eau et sols)</p>	
<p>Objectif 8 : Réduire la pollution et la dégradation de l'environnement</p>	
<p>Cible 30 : D'ici à 2030, maintenir le taux d'émission de CO2 et autres pollutions aux niveaux de 2015</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Emissions de CO2 par habitant 2. Consommation de chlorofluorocarbones appauvrissant la couche d'ozone (CFC) (tonnes de potentiel d'appauvrissement de l'ozone (PAO)) 3. Pollution de l'air intérieur due à la combustion de combustibles de la biomasse traditionnelle 4. PM10, niveau du pays (microgrammes par mètre cube)
<p>Cible 31 : Veiller à ce que les principes du développement durable soient intégrés dans les politiques et programmes nationaux, et mis en œuvre pour compenser l'appauvrissement des ressources environnementales</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de projets traitant de la croissance verte inclusive et volume des fonds consacrés à ces projets 2. Épargne nette ajustée 3. 3. Évaluation CPIA des politiques et institutions de la durabilité environnementale (1=faible et 6=élevé) 4. 4. Part du budget alloué à la gestion des catastrophes naturelles 5. 5. Évaluation de la progression de réduction des risques de catastrophes (échelle 1-5 ; 5=niveau supérieur) 6. 6. Pertes humaines et économiques dues aux catastrophes

<p>Cible 32 : Réduire la perte de biodiversité et atteindre, d'ici à 2030, une réduction significative du taux de perte</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion de la superficie des terres protégées, totale, et par région écologique 2. Parcs nationaux et zones protégées sous gestion efficace 3. Fragmentation des habitats 4. Concessions de terres accordées dans les zones protégées 5. Espèces (abondance, répartition et menaces)
<p>Cible 33 : Accroître de 10 %, entre 2016 et 2030, le recyclage, la récupération et la réutilisation</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de projets consacrés au recyclage, à la réutilisation et à la récupération 2. Valeur des projets consacrés au recyclage, à la réutilisation et à la récupération
<p>Cible 34 : Réduire de moitié, entre 2016 et 2030, la déforestation et la dégradation des forêts</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Superficie forestière (pourcentage de la superficie) 2. Superficie forestière sous aménagement durable 3. Zones visibles de terres récupérées dans le cadre de la lutte contre la désertification 4. Terres agricoles (en pourcentage de la superficie)
<p>Cible 35 : Réduire d'un tiers la pollution des ressources en eau de surface et assurer la gestion durable des terres d'ici 2030.</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Niveau d'utilisation des pesticides et des engrais non organiques 2. Pourcentage de la population ayant accès à la terre et au capital 3. Réaffectation des terres 4. Nombre de feux de brousses et superficie couverte par ceux-ci 5. Qualité de l'eau de surface 6. Prélèvements annuels d'eau douce, total (milliards de mètres cubes) 7. Disponibilité de l'eau par habitant 8. Pourcentage de la population vivant dans les zones côtières 9. Superficie des sites traités pour l'érosion côtière
<p>Cible 36 : Réduire de moitié d'ici à 2030 les pertes après-récolte</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Valeur ajoutée agricole par travailleur (prix constants) 2. Valeur ajoutée agricole (en pourcentage du PIB) 3. Routes rurales par habitant 4. Densité des routes rurales 5. Volume des installations de stockage agricole
<p>Thème 7 : Financement externe et partenariat</p>	
<p>Objectif 9 : Développer des partenariats public-privé pour le développement aux niveaux régional et mondial</p>	
<p>Cible 37 : Par le biais de partenariats étrangers-locaux et public-privé, garantir le transfert des sciences, des technologies et de l'innovation, ainsi que l'adaptation et la diffusion pour le développement</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Importations de haute technologie (en pourcentage du total des importations) 2. Exportations de haute technologie (en pourcentage du total des exportations) 3. Nombre et valeur des partenariats public-privé 4. Nombre et valeur des partenariats locaux-étrangers

<p>Cible 38 : Assurer un système commercial et financier régional et mondial ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire, en multipliant par trois les échanges intra-régionaux et la finance et la part du commerce sous-régional dans le commerce mondial d'ici à 2030</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Part de la finance et des échanges intra sous-régionaux dans le total de la finance et des échanges sous-régionaux 2. Part de la finance et des échanges sous-régionaux dans le total de la finance et des échanges mondiaux
<p>Cible 39 : En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion de la population ayant accès aux médicaments essentiels peu coûteux sur une base durable
<p>Cible 40 : Aider les pays en développement à atteindre les ODD en offrant un financement additionnel, prévisible et approprié</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Progrès accomplis dans l'application des conventions et accords multilatéraux 2. Subventions bilatérales accordées pour les activités de développement durable 3. Subventions multilatérales accordées pour les activités de développement durable 4. Concessionnalité des prêts accordés pour des activités de développement durable 5. Part du PIB affectée aux pays en développement
<p>Cible 41 : Assurer la soutenabilité de la dette et la facilitation du commerce pour les pays en développement</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Service de la dette en pourcentage des exportations de biens et services 2. Ratio de la dette extérieure par rapport au PIB 3. Proportion des importations totales des pays développés (en valeur et à l'exclusion des armes) en provenance des pays en développement et des pays les moins avancés, entrées en franchise de droits 4. Droits de douane moyens appliqués par les pays développés aux produits agricoles et textiles, ainsi qu'aux vêtements en provenance des pays en développement 5. Estimation des subventions agricoles des pays de l'OCDE en pourcentage de leur produit intérieur brut 6. Proportion de l'APD allouée au renforcement des capacités commerciales
<p>Cible 42 : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et des États insulaires</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Montant net de l'aide publique au développement (APD) totale en faveur des pays sans littoral, en pourcentage du PIB des pays de l'OCDE/CAD 2. Montant net de l'aide publique au développement (APD) totale en faveur des États insulaires, en pourcentage du PIB des pays de l'OCDE/CAD

6. Conclusions et recommandations

Conclusions

Le développement et la mise en œuvre des ODD sont d'une importance capitale pour les pays de la sous-région d'Afrique de l'Ouest. Il faudra pour ce faire, s'assurer que les objectifs fondés sur les principes de Rio sont orientés vers l'action, universels mais suffisamment souples pour s'adapter aux circonstances de chaque pays, et veiller à ce qu'ils s'appuient sur les OMD tout en les complétant et qu'ils s'accompagnent de moyens de mise en œuvre suffisants, notamment en termes de financement, de transfert de technologie et de renforcement des capacités.

À l'exception de quelques pays, la sous-région a connu ces dix dernières années une stabilité politique, qui lui a permis d'atteindre une croissance économique appréciable dans presque tous les pays de la sous-région. De fait, la stabilité politique qui règne dans ces pays a amélioré leur situation macroéconomique, quoique de façon marginale. Les pays de la sous-région n'ont pas subi de transformation économique réelle, même si le secteur des services connaît un essor important. Le secteur manufacturier, qui est essentiel au processus de transformation par le biais de la valeur ajoutée, a stagné. Sur le front du développement social, l'accès à l'éducation et à la santé s'est amélioré mais des progrès restent à faire pour ce qui est de la qualité. Quant à la viabilité de l'environnement, on constate de manière générale qu'en dépit des efforts accomplis, la pollution et la dégradation de l'environnement demeurent un défi majeur.

En résumé, les pays de la sous-région sont parvenus à certains résultats, en ce qui concerne les trois piliers du développement durable – économique, social et environnemental. Pour autant, beaucoup reste à faire si le développement durable doit être envisagé de manière globale et intégrée. Ce qui signifie, entre autres mesures, une bonne gouvernance et des efforts redoublés pour surmonter les problèmes d'ordre institutionnel, financier, technologique et de capacité.

L'analyse des SRP et d'autres documents ainsi que les résultats d'une enquête menée en vue de déterminer les enjeux prioritaires du développement durable dans la sous-région, suggèrent que les thèmes à traiter sont très nombreux. Parmi les questions que doivent traiter les ODD, citons l'éducation, la santé, le développement d'infrastructures durables, la croissance économique durable, la diversification et la transformation, la bonne gouvernance et la primauté du droit, l'agriculture et la sécurité alimentaire, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, la protection sociale pour les pauvres et les personnes vulnérables, l'assainissement et la gestion urbaine, ainsi que la paix et la sécurité. Dans ce contexte, neuf ODD ont été proposés, complétés par 42 cibles et 178 indicateurs.

Recommandations

Les États membres, les organismes régionaux et sous-régionaux et la communauté internationale devront s'engager à agir et déployer des efforts considérables pour opérationnaliser les ODD. Les recommandations suivantes sont formulées.

États membres

Bonne gouvernance

Pour mettre en œuvre efficacement les ODD, les responsables au plus haut niveau de la sous-région, doivent faire preuve d'engagement. Ce qui suppose une plus grande transparence, la responsabilisation et le respect du droit.

Éducation et sensibilisation

Pour réaliser les ODD, il faut commencer à les appliquer au niveau local. À cet égard, la participation de la population est certes indispensable au stade de la mise en œuvre, mais également au niveau de la

conception si l'on veut obtenir des résultats. Favoriser la décentralisation de l'administration publique, la prise de conscience et la sensibilisation au niveau local, permettra d'élargir la base de connaissances des communautés et de promouvoir des pratiques conformes à la réalisation des ODD. Il s'agira aussi de renforcer le degré de participation et la diversité des parties prenantes dans la mise en œuvre des objectifs par le biais d'ateliers, de séminaires, de forums, de campagnes et de projets aux niveaux local, régional et national. Il sera indispensable d'intégrer les concepts du développement durable dans les cours et les programmes d'éducation à tous les niveaux, dont des stages de perfectionnement spécialisés et établir des bureaux du développement durable ou nommer des agents de contact dans tous les ministères, départements et agences.

Stratégie à long terme

Il faut mettre au point et appliquer des stratégies réalistes de développement à long terme pour orienter la mise en œuvre et la réalisation des ODD. Le problème avec les SRP à moyen terme, est qu'elles ne prennent pas en compte, ou si peu, les questions d'équité entre les générations. Étant donné que le développement durable entend clairement montrer la voie pour les décennies à venir, les pays doivent, dans un souci de cohérence, établir des plans sur le long terme. Les programmes à moyen et à court terme – tels que les budgets annuels – doivent s'inscrire dans des stratégies à long terme pour assurer l'opérationnalisation et la mise en œuvre efficaces des ODD. Contrairement à de nombreuses stratégies du passé qui, faute d'avoir su évaluer les moyens financiers nécessaires, n'ont pas été menées à terme, ces stratégies à moyen et long termes doivent évaluer avec précision les moyens financiers nécessaires pour permettre aux pays de réaliser les ODD. Pour mettre au point ces plans à moyen et à long termes, il convient d'accorder le même poids aux trois dimensions du développement durable, et de redoubler d'efforts pour améliorer les synergies au niveau sectoriel durant la mise au point des stratégies en vue de garantir l'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable.

Participation du secteur privé et des organisations de la société civile

Il faut redoubler d'efforts au niveau opérationnel pour faire participer le secteur privé et les organisations de la société civile à la formulation et à la mise en œuvre des politiques de façon à gagner leur adhésion et à collaborer efficacement avec eux. Le secteur privé dispose des ressources humaines, techniques et financières nécessaires pour s'associer aux efforts du gouvernement et les compléter, mais il doit être convaincu que le retour sur investissement sera optimal. La participation du secteur privé peut être favorisée au moyen d'avantages fiscaux et de réduction des droits en fonction des effets externes positifs sur le plan social qui en résultent.

Liens/coordination

Intégrer les diverses dimensions du développement durable, et garantir les liens verticaux et horizontaux entre les programmes et les projets sont certes les objectifs les plus difficiles à réaliser mais essentiels à l'opérationnalisation et à la mise en œuvre efficaces des ODD. Il est également indispensable de décentraliser la mise en œuvre au niveau sous-national, renforcer les capacités et octroyer les ressources adéquates aux secteurs et aux organismes chargés de leur mise en application. Il sera également impératif de renforcer les mécanismes de coordination des ministères, départements et agences afin d'éviter les doubles emplois et établir des liens bénéfiques. Une bonne harmonisation des politiques est aussi essentielle pour faire en sorte que tous les plans et politiques de développement au sein de chaque département et secteur, aux niveaux national et sous-national, soient conformes à la stratégie nationale globale.

Renforcement des institutions

Plusieurs rapports et documents témoignent du fait que la faiblesse des institutions est l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre du développement durable dans la sous-région. Les structures institutionnelles établies pour mettre en œuvre le développement durable ne sont pas clairement définies dans nombre de pays de la sous-région. Au Ghana, par exemple, le Ministère de l'environnement, de la science, de la technologie et de l'innovation, ainsi que ses agences, est censé être le principal organisme de

coordination des activités liées au développement durable. Or, la Commission nationale de développement et de planification s'occupe des questions concrètes de planification et de contrôle du développement durable tandis que le Ministère des finances et de la planification économique appuie la mise en œuvre pratique de ces plans en les dotant du financement nécessaire. Les ministères chargés de la planification devraient exercer des fonctions plus larges et être dotés de ressources et moyens suffisants pour assurer une meilleure convergence et une plus grande coordination. De plus, la plupart des institutions opèrent au niveau national, sans possibilité de coordonner les activités au niveau local. Il faut aussi établir des institutions nationales au niveau local, ou renforcer la présence de celles déjà en place, de façon à améliorer la coordination des activités de mise en œuvre.

Financement

Opérationnaliser les ODD au niveau national nécessite des moyens financiers importants. À cette fin, les pays de la sous-région, ainsi que des partenaires de développement et des institutions financières régionales/sous-régionales telles que la BAD, devront appuyer la mise en place de mécanismes de financement innovants et durables : établissement de trusts, instruments fiscaux, taxes touristiques, fonds fiduciaires, fonds pour les activités de bio-prospection et la biodiversité et échanges dette/nature. En outre, les mécanismes destinés à accroître l'efficacité des dépenses et de la mobilisation de ressources – au niveau interne et externe – devront être mis en place. Il faudra également mobiliser davantage les envois de fonds et en assurer une gestion plus efficace et améliorer la gestion des caisses d'assurance et de retraite au service du développement durable.

Ces dernières années, nombre de pays ont privilégié les instruments fondés sur le marché s'agissant de la gestion des politiques environnementales – une approche qui pourrait aussi être appliquée au niveau sous-régional. Les pays ouest-africains devront par conséquent améliorer la mise en œuvre des politiques axées sur le marché, notamment les instruments fiscaux sous forme de taxes ou droits progressifs sur l'énergie, l'eau et autres ressources naturelles, et envisager d'introduire d'autres taxes écologiques susceptibles de réduire la pression fiscale sur le travail et d'imposer davantage les nuisances écologiques grâce au principe du pollueur payeur. Les subventions néfastes pour l'environnement doivent aussi être supprimées, ce qui permettra de dégager des ressources importantes pour la mise en œuvre du programme de développement durable tout en réduisant au minimum la pollution de l'environnement.

Renforcement des capacités

Les capacités humaines aux niveaux national et local, doivent être développées pour favoriser la mise en œuvre du développement durable. Il faudra pour ce faire, établir des centres d'excellence pour la formation et la recherche dans le domaine du développement durable. Promouvoir l'organisation de forums pour la mise en commun d'expériences, l'échange d'informations et la constitution de réseaux, au niveau de la région et du district, renforcera en outre la capacité des décideurs de mettre en œuvre le programme de développement durable. Le renforcement des capacités devra aussi mettre l'accent sur le suivi et l'évaluation en vue de tirer les enseignements pour l'avenir.

Suivi, évaluation et présentation de rapports

Si diverses parties prenantes dans la sous-région se réfèrent à des indicateurs de manière quotidienne, dans plusieurs États membres, collecter et ordonner des données posent cependant de sérieuses difficultés. Difficultés qui, pour certains pays de la sous-région, entraînent un chevauchement d'activités, des statistiques contradictoires et un manque de clarté dans le suivi des objectifs de développement. Les processus de suivi dans certains États membres se heurtent à des difficultés de mise en œuvre tels que les capacités techniques et la difficulté de dûment institutionnaliser les processus de suivi et d'évaluation au niveau sous-national, là où la mise en œuvre du développement durable est vitale. En outre, on investit très peu dans la collecte de certaines données. Par exemple, aucun pays de la sous-région ne recueille sur une base annuelle des données relatives au chômage, qui sont un indicateur macroéconomique clef, bien qu'elles soient importantes.

Pour évaluer de façon appropriée les progrès réalisés dans l'opérationnalisation des ODD afin d'en tirer des enseignements, il faudra :

- Élaborer un cadre global pour le suivi et l'évaluation efficaces de la mise en œuvre des ODD, qui comprendra la collecte, la compilation, l'évaluation, la synchronisation et la vérification finale des données ;
- Entreprendre des études de base sur l'état du développement durable, à l'aide des indicateurs recommandés dont la validation nationale et régionale de ces indicateurs ;
- Renforcer la collecte des données, notamment au niveau du district ;
- Améliorer les mécanismes de vérification des renseignements fournis en identifiant les points focaux dans les ministères, départements et agences et autres entités (secteur privé, instituts de recherche, institutions du secteur public et société civile) en leur donnant les moyens d'assurer un suivi et de fournir régulièrement une information en retour ;
- Établir un budget distinct et suffisant pour surveiller la mise en œuvre du développement durable ;
- Mettre en place les mécanismes qui permettent de mesurer les efforts accomplis ou le rythme des progrès et pas seulement les écarts par rapport à l'objectif visé.

Organismes sous-régionaux et régionaux

La gouvernance du développement durable dans la sous-région doit être améliorée. Il s'agit d'évaluer le travail des organismes sous-régionaux en faisant le point de ce qui est fait et par qui sur le front du développement durable. Cette approche permettra d'identifier les doubles emplois et les attributions conflictuelles ainsi que les complémentarités. Cet exercice contribuera à rationaliser le travail des organismes sous-régionaux en assurant la coopération et la coordination avec toutes les parties prenantes ; assurant l'intégration verticale et horizontale de leurs programmes ; créant des synergies et renforçant les institutions ; permettant d'obtenir des politiques cohérentes aux niveaux national, régional et mondial. En outre, cela permettra de réduire le chevauchement d'activités et allégera la trop forte pression exercée sur les capacités institutionnelles limitées d'un bon nombre de pays de la sous-région.

Le rôle joué par les organismes régionaux et sous-régionaux tels que la CEDEAO, l'UEMOA et l'UA en matière de gouvernance du développement durable, doit aussi être renforcé. Il s'agira d'examiner les mandats de ces organismes pour y intégrer les principes du développement durable et établir des mécanismes favorisant les synergies. Une bonne gouvernance garantira, par exemple, l'opérationnalisation des objectifs par le biais des directives de la Commission de la CEDEAO.

Pour assurer un suivi adéquat et efficace de l'opérationnalisation et de la mise en œuvre du développement durable dans la sous-région, un indice de viabilité sous-régional pourra être établi pour surveiller de manière concise la mise en œuvre du développement durable. Un code d'investissement sous-régional et un fonds technologique sous-régional pour soutenir les systèmes d'innovation dans le cadre du développement durable, devront aussi être mis en place et développés.

Des consultations régionales extensives, en collaboration avec la CEDEAO et l'UEMOA, devront aussi être organisées pour examiner en détail les modalités de mise en application. Au niveau national, les ministères en charge de la planification économique, de l'environnement, de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de la protection sociale, devront y prendre part.

La CEA devra consolider les plates-formes de partage d'expériences et de connaissances en vue de favoriser le travail en réseau dans la mise en œuvre des ODD. Ces plates-formes pourront aussi servir à renforcer les capacités des agences nationales compétentes et leur permettre d'améliorer la mise en œuvre, et de promouvoir les partenariats qui répondent aux besoins collectifs de certains pays.

Même si beaucoup de pays de la sous-région sont dotés d'organismes de statistique, les données relatives à certains enjeux clefs du développement durable relèvent, la plupart du temps, de ministères et d'agences

spécifiques. Dans certains cas, ces données ne sont pas collectées et compilées de manière adéquate. D'où des problèmes liés au manque de fiabilité des données et à l'absence d'un système d'évaluation et de suivi efficace, auxquels il faut remédier. Les organismes sous-régionaux et régionaux devront aider les pays à collecter des informations sur les indicateurs pertinents. Il s'agira de renforcer les organismes de statistique pour améliorer la collecte et l'analyse des données. Il sera par ailleurs indispensable d'harmoniser et de normaliser tous les organismes de statistique pour faciliter la comparaison et pour que ces derniers deviennent un guichet unique pour les données relatives au développement durable. En outre, des mécanismes fiables pour l'établissement de rapports réguliers sur les progrès accomplis en matière de développement durable, devront être mis en place.

Communauté internationale

La communauté internationale soutient depuis les années 2000 la mise en œuvre des OMD. Il est donc indispensable de bien évaluer la mise en œuvre des OMD afin d'éclairer le processus des ODD.

La mise en œuvre des ODD ne pourra être effective sans les ressources adéquates et, par voie de conséquence, sans un soutien important de la communauté internationale. Ce qui suppose un engagement véritable envers l'efficacité de l'aide et du développement. La communauté internationale devra promouvoir, faciliter et financer non seulement les technologies appropriées respectueuses de l'environnement et leur diffusion, mais aussi la création de capacités, le renforcement des structures institutionnelles et les partenariats mondiaux au service du développement.

Références bibliographiques

- Adelman, Howard S., (2001). *Mental Health in Schools: Guidelines, Models, Resources and Policy Considerations*. Policy Leadership Cadre for Mental Health in School Los Angeles, CA: Center for Mental Health in Schools at UCLA. <http://smhp.psych.ucla.edu/pdfdocs/policymakers/cadreguidelines.pdf>.
- Akoena, Sesi K. K., and Daniel K. Twerefou (2002). Improving road transport fuel efficiency and consumption in Ghana. *GIMPA Journal Of Leadership, Management and Administration*, vol.1, No. 2, pp-1-19.
- Apt, Nana A., and John Y. Amankrah (2004). Assessing Ghanaian insecurities at the household level. In *Confronting Economic Insecurity in Africa*. Rajendra Paratian and Sukti Dasgupta, eds. ILO Socio-Economic Security Programme. Genève: Bureau international du Travail.
- Banque africaine de développement (1994). *Economic Prospects and Country Performance, 1994-1996*. Abidjan.
- (2011). Middle of the pyramid: dynamics of the middle class in Africa. Market Brief, 20 avril: http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Publications/The%20Middle%20of%20the%20Pyramid_The%20Middle%20of%20the%20Pyramid.pdf.
- Banque mondiale (2012). Beyond GDP, Measuring progress, true wealth and the well-being of nations. Adjusted Net Saving (ANS) as a percentage of GNI. Environment Department, Washington, D. C: World Bank.
- (2013). World Development Indicators Database of the World Bank. <http://data.worldbank.org/data-catalog/world-development-indicators>. Accessed.
- Banque mondiale, et al.... (2006). Ghana Country Environmental Analysis. Environmentally and Socially Sustainable Development Department, Africa Region, Report No: 36985-GH. http://siteresources.worldbank.org/INTRANETENVIRONMENT/3635842-1175696087492/21919456/Ghana_CEA.pdf.
- Bureau international du Travail (2011). *World Social Security Report 2010/2011. Providing Coverage in Times of Crises and Beyond*. Geneva. http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/@dgreports/@dcomm/@publ/documents/publication/wcms_146566.pdf.
- Commission économique pour l'Afrique (2001). *State of the Environment in Africa*. Addis-Abeba.
- (2005). *Développement durable en Afrique*, Addis-Abeba.
- (2011a). *Cadre d'indicateurs du développement durable en Afrique et recueil d'indicateurs proposés*, Addis-Abeba.
- (2011b). *Les Stratégies nationales de développement durable en Afrique: Evaluation dans seize pays*, Addis-Abeba.
- Commission de la CEDEAO (2012). *Progress towards Sustainable Development in West Africa*. Addis-Abeba: Commission économique pour l'Afrique.
- Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (2005). *Caring for Climate. A Guide to the Climate Change Convention and the Kyoto Protocol*. Bonn: http://unfccc.int/resource/docs/publications/caring2005_en.pdf.

- ESCAP Statistics Division Transparency International (2013). *Corruption Perception Index*. London. Available from <http://www.transparency.org/research/cpi/overview>.
- Fan, Shengen, and others (2002). Growth, inequality, and poverty in rural China: the role of public investment. Research Report 125. Washington D.C.: International Food Policy Research Institute: <http://www.ifpri.org/sites/default/files/publications/rr125.pdf>.
- Fukuda-Parr, Sakiko (2013). MDG strengths as weaknesses. *GREAT Insights*, vol.2, Issue 3. Avril 2013.
- Ghana, Ministry of Environment Science and Technology (2012). *Ghana National Assessment Report on the Achievement of Sustainable Development Objectifs and Cibles*. Accra.
- Gold Lorna (2005). Are the Millennium Development Objectifs addressing the underlying causes of injustice? Understanding the risks of the MDGs, *Trocaire Development Review*, pp. 23-41.
- Gollin, Douglas, and others (2002). The Role of Agriculture in Development. *Journal of Economic Development Across Time and Space*. Vol. 92, No. 2, PP. 160-331.
- GRAIN (2012). *Land Grabbing and Food Sovereignty in West and Central Africa*.
Barcelona: [https://www.google.co.uk/#q=+GRAIN+\(2012\).+Land+grabbing+and+food+sovereignty+in+West+and+Central+Africa%2C+Barcelona%2C+Spain](https://www.google.co.uk/#q=+GRAIN+(2012).+Land+grabbing+and+food+sovereignty+in+West+and+Central+Africa%2C+Barcelona%2C+Spain).
- Institute of Development Studies (2010). *What Should the 2010 MDG Review Do?*, Brighton: <http://www.ids.ac.uk/go/news/what-should-the-2010-un-mdg-review-do>.
- Irz, Xavier, and others (2001). Agricultural productivity growth and poverty alleviation. *Development Policy Review*, vol. 19, No. 4, pp.449-466.
- International Social Security Association (2013). *Social Security Programs Throughout the World Africa. SSA Publication, No. 131180*. Washington, D.C., <http://www.ssa.gov/policy/docs/progdesc/ssptw/2012-2013/africa/ssptw13africa.pdf>.
- Lucas, Robert E., (1988). On the mechanics of economic development. *Journal of Economic Development across Time and Space*, vol. 92, No. 2, pp. 160-331.
- Ncube, Mthuli, and Abebe Shimeles (2012). The making of the middle class in Africa. African Economic Conference, AEC 2012399. <http://www.africaneconomicconference.org/202/Documents/Papers/AEC2012-399.pdf>.
- Nayyar, Deepak (2011). The MDGs beyond 2015, Research Paper 38, (May). Geneva: South Centre. <http://www.southcentre.int/research-paper-38-may-2011/>.
- Nayyar, Deepak (2012). The MDGs after 2015: Some reflections on the possibilities. UN system taskforce on the post2015 UN Development Agenda. http://www.un.org/millenniumObjectifs/pdf/deepak_nayyar_Aug.pdf.
- Nations Unies (2002). *Facts about Water*. Fact Sheet, Johannesburg Summit 2002. Johannesburg: www.un.org/jsummit/html/media_info.
- Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population (2013). *World Population Prospects: The 2012 Revision*. CD-ROM Edition.

- Nations Unies, Conseil de sécurité (2012). Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, 2 octobre. S/2012/732: http://www.securitycouncilreport.org/atf/cf/%7B65BFCF9B-6D27-4E9C-8CD3-CF6E4FF96FF9%7D/s_2012_732.pdf.
- Organisation mondiale de la santé (1972). International drug monitoring: the role of national centres. Technical Report Series, No 498. Geneva. <http://www.who-umc.org/graphics/24756.pdf>.
- (2006). Country Health System Fact Sheet 2006 Ghana. http://www.afro.who.int/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=37.
- Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2007). *Coping with Water Scarcity – Challenge of the TwentyFirst Century*. <http://www.fao.org/nr/water/docs/escarcity.pdf>.
- Overseas Development Institute. *Millennium Development Objectifs Report Card: Measuring Progress Across Countries*. Londres, 2010.
- Programme des Nations Unies pour le développement (2002). *Africa Environment Outlook*. Nairobi
- Psacharopoulos, George (2002). Economic benefits of education investment, measurement. In J. Guthrie (ed.), *Encyclopedia of Education*, 2nd edition. Macmillan: 647-651.
- Rippin, Nicole (2013). Progress, Prospects and Lessons from the MDGs. Background Research Paper for the Report of the High Level Panel on the Post-2015 Development Agenda. http://www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/05/Rippin_Progress-Prospects-and-Lessons-from-the-MDGs.pdf.
- Schultz, T. Paul, (1999). Health and schooling investment in Africa. *The Journal of Economic Perspectives*, vol.13, No. 3, pp.67-88.
- Smit, James (2012). The MDGs as a development framework. Expert Group Meeting on Assessing the Integration of the MDGs in National Development Strategies, Plans and Programmes in Selected LDCs, LLDCs and SIDS and Way Forward.
- Tutu, Kwadwo (2011). Trade for sustainable development: A story of Ghana's cocoa, gold and timber. Public lecture at Institute of Economic Affairs. Accra, 16 février.
- Twerefou Daniel K., and others (2007). Impact of mining sector reforms on output, employment and incomes in Ghana, 1980-2002. Technical Publication No. 75. Legon: Institute of Statistical, Social and Economic Research (ISSER).
- <http://www.ug.edu.gh/isser/docs/Impact%20of%20Mining%20Sector%20Reforms%20on.pdf>.
- (2007). Labour market flexibility and employment and income security for Ghana. Working Paper 1/2007, Employment Policy Working Paper Series, Genève: Organisation internationale du Travail.
- Vos, Robert (2012). Towards the Post-2015 UN Development Agenda: Hasten slowly. UN System Task Team on Post-2015. Paris.
- Weiss, Edith B. (1992). Intergenerational equity: a legal framework for global environmental change. Chapter 12 in *Environmental Change and International Law: New Challenges and Dimensions*, Edith Brown Weiss, ed. Tokyo: United Nations University Press.
- World Commission on Environment and Development (1987). *Our Common Future*. World Commission on Environment and Development. Oxford: Oxford University Press.

Annexes

Annexe 1 : Questionnaire

Le document final de la Conférence de Rio précise que les Objectifs de développement durable, doivent être en nombre limité et cibler des domaines prioritaires favorisant la réalisation du développement durable.

Institution répondant au questionnaire et pays :.....

- (1) À l'aide du tableau ci-dessous et par ordre d'importance (1=très important, 10=moins important), veuillez énumérer un nombre limité (de préférence entre six et dix) d'enjeux/domaines prioritaires importants de développement durable que doivent traiter les ODD **dans la sous-région**. Veuillez donner la/les raison(s) de l'ordre d'importance que vous attribuez à tel ou tel enjeu/domaine. Un exemple est donné en rouge dans la première rangée du tableau.
- (2) Pour chaque enjeu/domaine prioritaire du développement durable (ou groupe d'enjeux/domaines du développement durable) **pour la sous-région** indiqué dans la réponse à la question 1, formulez des objectifs (de préférence entre deux et trois), des cibles pour l'objectif en question (de préférence entre deux et quatre) et des indicateurs (de préférence entre un et trois) permettant de suivre les progrès accomplis en la matière **dans la sous-région**, à l'aide du tableau ci-dessous. Pour formuler l'objectif, veuillez envisager une période de 25 ans (2015 à 2040). Un exemple est donné en rouge dans les premières lignes du tableau.

Enjeu/domaine	Objectif (s)	Cible (s)	Indicateur(s)
Enjeu/Domaine: croissance économique inclusive et transformation structurelle	Objectif 1: Améliorer l'environnement macroéconomique	Cible 1 : Augmenter la croissance du PIB et du PIB par habitant, respectivement à 8 % et 3 % et maintenir ces niveaux entre 2015 et 2040	Indicateur 1: Croissance du PIB réel Indicateur 2: Croissance du PIB réel par habitant
		Cible 2: Accroître d'un tiers d'ici à 2040 la part des investissements dans les dépenses publiques	Dépenses d'investissement du gouvernement en pourcentage des dépenses totales
		Cible 3: Réduire la dépendance envers l'aide étrangère de 50 % d'ici à 2040	
	Objectif 2: Réaliser la transformation économique structurelle	Cible 1: Doubler la part du secteur manufacturier dans le PIB d'ici à 2040	
		Cible 2: Doubler le pourcentage du contenu local dans les IDE entre 2015 et 2040	
		VEUILLEZ COMMENCER ICI	
Enjeu/Domaine 1: Jusqu'à 10			
		VOUS POUVEZ AJOUTER DES RANGÉES	

- (3) De quelle façon les ODD peuvent-ils servir à équilibrer les piliers économique, social et environnemental du développement durable ? (veuillez mettre en évidence votre choix)
 - (a) Refléter les dimensions sociale, économique et environnementale au sein de chaque ODD, éventuellement par le biais des cibles associées
 - (b) Intégrer les OMD, modifiés/mis à jour pour l'après-2015, dans un cadre plus large du développement durable
 - (c) Développer l'OMD 7 (« viabilité environnementale ») en un certain nombre d'objectifs comportant une dimension ressources naturelles/environnementales (eau, alimentation, énergie, etc.)
 - (d) Autre (veuillez préciser)
- (4) Quelles mesures concrètes doivent être prises pour intégrer et opérationnaliser les ODD dans la sous-région ?
- (5) Comment effectuer l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des ODD et la rendre plus participative en y associant les parties prenantes et des experts de la société civile, de la communauté scientifique et du système des Nations Unies au niveau sous-régional ?
- (6) Comment façonner un nouveau partenariat mondial pour le développement dans le cadre ou autour des ODD ?
- (7) Veuillez fournir toutes autres observations, idées ou contributions qui, selon vous, nous permettraient de définir un ODD utile pour la sous-région.

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE PARTICIPATION!

Annexe 2 : Liste des personnes ayant répondu

Plus de 100 responsables de la Commission de la CEDEAO et des ministères, départements et agences dans les domaines économique, social et environnemental de tous les États membres de la Commission ont été contactés aux fins de l'établissement du présent rapport. La liste des personnes ayant répondu est présentée dans le tableau ci-dessous.

Pays	Contacts
Burkina Faso	<p>Secrétariat permanent du conseil national pour l'environnement et le développement durable (SP/CONEDD) Ministère de l'environnement et du développement durable. Burkina Faso</p> <p>Rasmané Ouedraogo Directeur des politiques environnementales - SP/CONEDD 01 BP 6486 Ouagadougou 01 Burkina Faso Tel: +226 76524442/ (226)50313166/ +226 70959544 (cell) Fax: +226 50316491 Email: rasowat@yahoo.fr</p>
Côte d'Ivoire	<p>M. Yro Hyacinthe Tie Directeur des politiques et stratégies Ministère de l'environnement et du développement durable Tel: +225 202113830/+225 20220701 Email: tieyroh@yahoo.fr</p>
Sénégal	<p>M. Baba Drame Conseiller technique chargé du développement durable Ministère de l'environnement et de la protection de la nature Tel: +221 77 518 03 13 Tel: +221 775 180313 Email: babadrame@gmail.com</p>
Gambie	<p>Mme Amie Khan Economiste principale Ministry of Finance and Economic Affairs, The Quadrangle, Banjul, Tel:+220-7041233 Email: khammie5@gmail.comamikhan25@yahoo.com</p>
Libéria	<p>Jonah J. Boykai Director, Psychosocial and Community Support Ministry of Health and Social Welfare, Monrovia Tel: +231-886736305</p>
Sierra Leone	<p>M. Mohammed Warritay Directeur adjoint Département de la recherche et de la politique économique, Ministère des finances et du développement économique, Treasury Building, Freetown, Tel: +232 22 222 916/ Tel: +251 910853476 mkaywarritay6b@yahoo.com</p> <p>Francis A.R. Sankoh Ministère de l'agriculture, de la forêt et de la sécurité alimentaire Youyi Building, Freetown Tel: +232 76 734 580 farsankoh@yahoo.com</p>

Guinée	Conseil national de l'environnement et du développement durable Secrétaire exécutif du Conseil national de l'environnement et du développement durable Tel : +224 64640670 Email: camara.idiatou@yahoo.fr
Togo	Bagdougoua. Bamoudna Ministère de l'environnement et des ressources forestières BP 4825, Lomé, Togo Tel: 228 918 58 26/ 228 221 30 78/ (226)32 40 74 Fax: 228 221 03 33 Email: felibamod@yahoo.fr/www.merf.tg
Niger	Ministère de la population, de l'autonomisation des femmes et de la protection des enfants

